Association d'Amitié
Franco-vietnamienne

Ombres et lumières sur le Vietnam actuel

Préface de Charles FOURNIAU

L'Harmattan

Association d'Amitié Franco-vietnamienne

OMBRES ET LUMIERES SUR LE VIETNAM ACTUEL

Préface de Charles FOURNIAU

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Hargita u. 3
1026 Budapest
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Bava, 37
10214 Torino
ITALIE

© L'Harmattan, 2003
ISBN : 2-7475-3954-7

AVANT-PROPOS

Depuis dix ans le Vietnam a connu un des taux de croissance les plus élevés d'Asie. Il sera peuplé de 100 millions d'habitants dans une vingtaine d'années. Son littoral sur la voie maritime de la Mer de Chine méridionale, ses deltas rizicoles, sa population laborieuse et soucieuse de s'instruire le dotent d'atouts certains. Mais les difficultés et les mutations politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il affronte sont aujourd'hui autant de défis à surmonter pour exploiter ses nombreux atouts.

Permettre une compréhension globale du Vietnam actuel, en appréciant toutes ses potentialités, fut l'objectif d'un colloque organisé par l'Association d'amitié franco-vietnamienne en 2002, dans les locaux du Centre français du commerce extérieur à Paris. Ce livre en constitue les actes.

Cinq rapports liminaires ont introduit, chacun, un des thèmes du colloque : le Vietnam dans le monde, l'évolution politique du Vietnam, l'économie vietnamienne, les mutations de la société vietnamienne, le partenariat entre France et Vietnam. Ces exposés introductifs furent suivis de débats au sein de tables rondes entre personnalités averties de l'actualité vietnamienne. Enfin, un rapport de synthèse a tenté de tirer les enseignements de tous les débats. Il a fallu remanier les débats oraux en interventions rédigées pour publier cet ouvrage. On y perd en spontanéité mais on y gagne en rigueur. Les auteurs figurent parmi les meilleurs spécialistes actuels du Vietnam. Leurs communications couvrent à peu près tous les aspects de la réalité vietnamienne actuelle, avec ses ombres et ses lumières, et expriment des opinions diverses. C'est l'intérêt de cette publication.

L'Association d'amitié franco-vietnamienne

LISTE ALPHABETIQUE DES AUTEURS

AUDIER Nicolas
Avocat, Associé résident au Cabinet Gide, Loyrette, Nouel, à Hanoi; Conseiller du Commerce extérieur de la France.
Spécialités : droit des entreprises, droit commercial et des investissements étrangers au Vietnam. A ce titre, conseil des autorités vietnamiennes dans l'élaboration de textes juridiques sur les investissements étrangers.

CHEMILLIER GENDREAU Monique
Professeur de Droit public et de Science politique à l'Université Paris VII-Denis Diderot ; a collaboré avec le Comité des frontières du Gouvernement du Vietnam ; participe à des procédures arbitrales ou juridictionnelles internationales ; collabore régulièrement au *Monde diplomatique*. Derniers ouvrages : *La souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys*. (L'Harmattan. 1996). A paraître : *Le Vietnam et la mer* (en collaboration. Ed. Les Indes savantes. 2002) .

COSAERT Patrice
Professeur de géographie à l'Université de La Rochelle, spécialisé sur le Vietnam depuis une trentaine d'années. Homme de terrain, il a travaillé dans plusieurs pays d'Asie orientale.
Auteur de plusieurs ouvrages sur le Vietnam. Dernier publié : *Le centre du Vietnam, du local au global,* (L'Harmattan, 1998).

DEGALLAIX Serge
Ambassadeur de France au Vietnam (1996-2001), antérieurement ambassadeur au Bengladesh (1988-1992), a occupé en alternance divers postes à l'Administration centrale : affaires économiques et financières, affaires culturelles scientifiques et techniques. IEP Paris, ENA, Professeur associé à l'Université de Clermont-Ferrand.

DELALANDE Philippe
Economiste conseil dans les relations avec l'Asie du Sud-est, Directeur de la collection *Points sur l'Asie* aux éditions l'Harmattan. Docteur ès sciences économiques, IEP Paris. Précédemment, Directeur du Bureau régional Asie Pacifique de l'Agence intergouvernementale de la francophonie à Hanoi. Dernier ouvrage paru : *Le Vietnam face à l'avenir*. (L'Harmattan, 2000).

DEVILLERS Philippe
Historien des relations franco-vietnamiennes, ancien directeur de recherche au CNRS,
Auteur de plusieurs ouvrages sur le Vietnam. Dernier publié : *Français et Annamites. Partenaires ou ennemis ? 1856-1902.* (Denoël, 1998).

FERAY Pierre Richard
Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Docteur d'Etat ès lettres, ethno-historien, Directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur l'Asie du Sud-est et le Monde insulindien, (RIASEM). Dernière publication : *Le Vietnam*, cinquième édition remaniée, collection *Que Sais-je*, (PUF, 2001).

FOURNIAU Charles
Agrégé d'histoire, Docteur d'Etat, spécialiste de la période coloniale du Vietnam. Membre fondateur, Président délégué de l'Association d'Amitié Franco-vietnamienne. Auteur de plusieurs ouvrages historiques sur le Vietnam. Dernier ouvrage : *Vietnam, domination coloniale et résistance nationale,* (Les Indes savantes, Paris, 2002).

FROMONTEIL Paul
Conseiller régional de Poitou-Charentes, Maire adjoint de Châtellerault, impliqué dans la coopération décentralisée de ces deux collectivités territoriales avec le Vietnam. Professeur retraité. A effectué de nombreuses missions au Vietnam dans le cadre de ses responsabilités politiques.

GENDREAU Francis
Démographe, Directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, (IRD), spécialiste de la démographie du Tiers monde, Président du CICRED (Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie). A été coordonnateur du réseau Démographie de l'Agence Universitaire de la francophonie. Dernière publication : *Les migrations internes au Vietnam,* en collaboration, in *Population et développement au Vietnam,* (Kharthala- CEPED, Paris 2000).

GENTRIC Jean Jacques
Président directeur général de la société française AAVS, (Equipements professionnels studio radio, télévision), commerçant depuis une quinzaine d'années avec l'Asie et notamment le Vietnam et implantée dans ce pays de façon permanente grâce à un Bureau de représentation.

De la GORCE Paul Marie
Ecrivain, journaliste, spécialiste des questions internationales et de défense, collaborateur des principales chaînes de radio télévision et du Monde diplomatique. A écrit de nombreux ouvrages sur les relations internationales dont : *Le dernier empire, le XXI ème siècle sera-t-il américain ?* (Grasset, 1996), *La politique étrangère de la Vème République*, (PUF, 1992), *Requiem pour les révolutions* (Flammarion, 1990).

HOUTARD François
Directeur du Centre tricontinental, Université de Louvain la neuve, Professeur émérite en sociologie à l'Université catholique de Louvain, Secrétaire du Forum mondial des Alternatives, directeur de la revue *Alternatives Sud*, a longtemps travaillé avec l'Institut

de Sociologie du Vietnam. Dernière publication : *Socialisme et marché : Chine, Vietnam, Cuba,* (*Alternatives Sud*, 2001, Vol XII).

MANTIENNE Frédéric
Négociant avec l'Asie depuis 1975 : sociétés à Singapour, à Paris, au Vietnam. Docteur en Histoire (EPHE), IEP Paris. Membre du Laboratoire « Péninsule indochinoise » (EPHE-EFEO). Editeur : Les Indes savantes, maison d'édition consacrée à l'Asie. Dernière publication : *Les relations politiques et commerciales entre la France et la Péninsule indochinoise au XVII e siècle.*

MARTIN Jean Yves
Sociologue, directeur de recherche à l'IRD, (ex-ORSTOM). A séjourné au Vietnam de 1995 à 1999 où il coopérait avec l'Institut des sciences du travail et des affaires sociales du Ministère vietnamien du travail (observatoire de l'emploi et des ressources humaines, politiques d'éducation et de formation).

MILLIOT Daniel
Directeur général de l'Institut de préparation à l'Asie Pacifique, PREPASIA, créé à La Rochelle début 2000, dont la vocation est la formation aux relations professionnelles avec l'Asie. Précédemment Daniel Milliot avait été Directeur général Asie du Sud-Est du groupe pétrochimique allemand FUCHS, à Singapour de 1994 à 1999.

PAPIN Philippe
Directeur du Bureau de l'Ecole française d'extrême Orient à Hanoï depuis 1996, agrégé d'histoire, coopérant au Vietnam 1991-1992, avait animé un séminaire d'histoire urbaine à l'Université de Hanoï. A publié de nombreux ouvrages sur le Vietnam, récemment : *Vietnam, parcours d'une nation* (Documentation française 1999), et *Histoire de la Ville de Hanoi* (Fayard 2001).

POTTIER Claude
Economiste, chargé de recherche au CNRS dans l'équipe FORUM (Fondements des organisations de l'univers marchand), Université Paris X-Nanterre. Spécialités : Entreprises multinationales, investissements directs internationaux, et division internationale du

travail. Dernière publication : *Les investissements directs étrangers au Vietnam*, (Mondes en développement N° 111, 2000).

De TREGLODE Benoît
Docteur en histoire et civilisations de l'EHESS, Responsable du Groupe d'études sur le Vietnam contemporain (Sciences-Po, EHESS, MSH), chargé de conférences à l'EHESS. Invité de l'Ecole Française d'Extrême Orient à Hanoï de 1994 à 1997. Dernier ouvrage paru : *Héros et Révolution au Vietnam*, (L'Harmattan, 2001).

VAN REGEMORTER Henri
Directeur de recherche émérite au CNRS. Président du Comité pour la coopération scientifique et technique avec le Vietnam. (CCSTVN) Ce comité a pour objet de développer la coopération entre scientifiques et techniciens. Créé en 1976, en liaison avec les ministères, universités et organismes de recherche des deux pays, il peut valoriser la coopération officielle.

WEISSBERG Daniel
Directeur du Bureau régional Asie Pacifique de l'Agence universitaire de la francophonie à Hanoï, depuis octobre 2000 ; précédemment, professeur de géographie à l'Université de Toulouse- Le Mirail (Toulouse 2). Dernière publication : *Hanoï et Hô Chi Minh ville, double métropolisation et développement*, (Villes et Territoires N° 15, PUM, Toulouse, 2001).

PREFACE

Charles FOURNIAU
Président de l'AAFV

Le colloque dont cet ouvrage est issu, organisé par l'Association d'amitié franco-vietnamienne, a pour titre « Ombres et lumières sur le Vietnam actuel ». Comme cette année 2002 est l'année Victor Hugo, nous aurions pu l'intituler « Les rayons et les ombres sur le Vietnam actuel » en reprenant le nom du recueil de poèmes publié par Victor Hugo en 1840. D'autant plus qu'à la fin du poème « Sagesse » qui clôt cet ouvrage Hugo formule la méthode que nous voulons employer pour étudier le Vietnam d'aujourd'hui en pleine évolution. Hugo écrit :

« car les hommes, troublés de ces métamorphoses
« composent leur sagesse avec trop peu de chose.
« Tous ont la déraison de voir la vérité
« chacun à sa fenêtre et rien que d'un coté ».

N'est-ce pas là notre programme : étudier les métamorphoses du Vietnam depuis une dizaine d'années car, en général, notre opinion publique connaît de ce pays « trop peu de choses », et faire en sorte que notre regard ne soit pas « rien que d'un côté » mais fasse si possible le tour de la question et soit éclairé par la diversité de nos points de vue.

Je dois d'ailleurs avouer que, sans Victor Hugo, l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne a pratiqué cette méthode depuis un peu plus de quarante ans et l'a mise en œuvre dans les autres colloques qu'elle a organisés sur la francophonie, sur l'agriculture vietnamienne, sur le Vietnam et la mer.

Mais en parlant d'Ombres et de lumières nous n'entendons pas nous cantonner dans le jeu un peu vain qui consiste à croire qu'on est objectif quand on a dit « d'un côté et de l'autre ». Notre propos, issu de la fréquentation même du Vietnam, de son histoire et de sa civilisation, vise à essayer de comprendre la dynamique

des contradictions qui est le moteur même de l'évolution, source de progrès considérables accomplis par le Vietnam.

Pourquoi ce colloque ? Parce qu'effectivement nous pensons que l'on sait trop peu de choses sur le Vietnam. Une des tâches que s'est fixée notre Association est donc de fournir de l'information sur le Vietnam : nous le faisons par notre Bulletin, par des expositions et par des colloques.

Pourquoi le Vietnam ? Parce que c'est un grand pays important pour lequel nous avons une vieille amitié et avec lequel la France a de nombreux liens et qu'il peut être à l'avantage des deux nations de multiplier entre elles les échanges dans tous les domaines, culturel, politique, en insistant aujourd'hui plus particulièrement sur les échanges économiques qui sont et seront de plus en plus, la clé des relations entre nos deux pays.

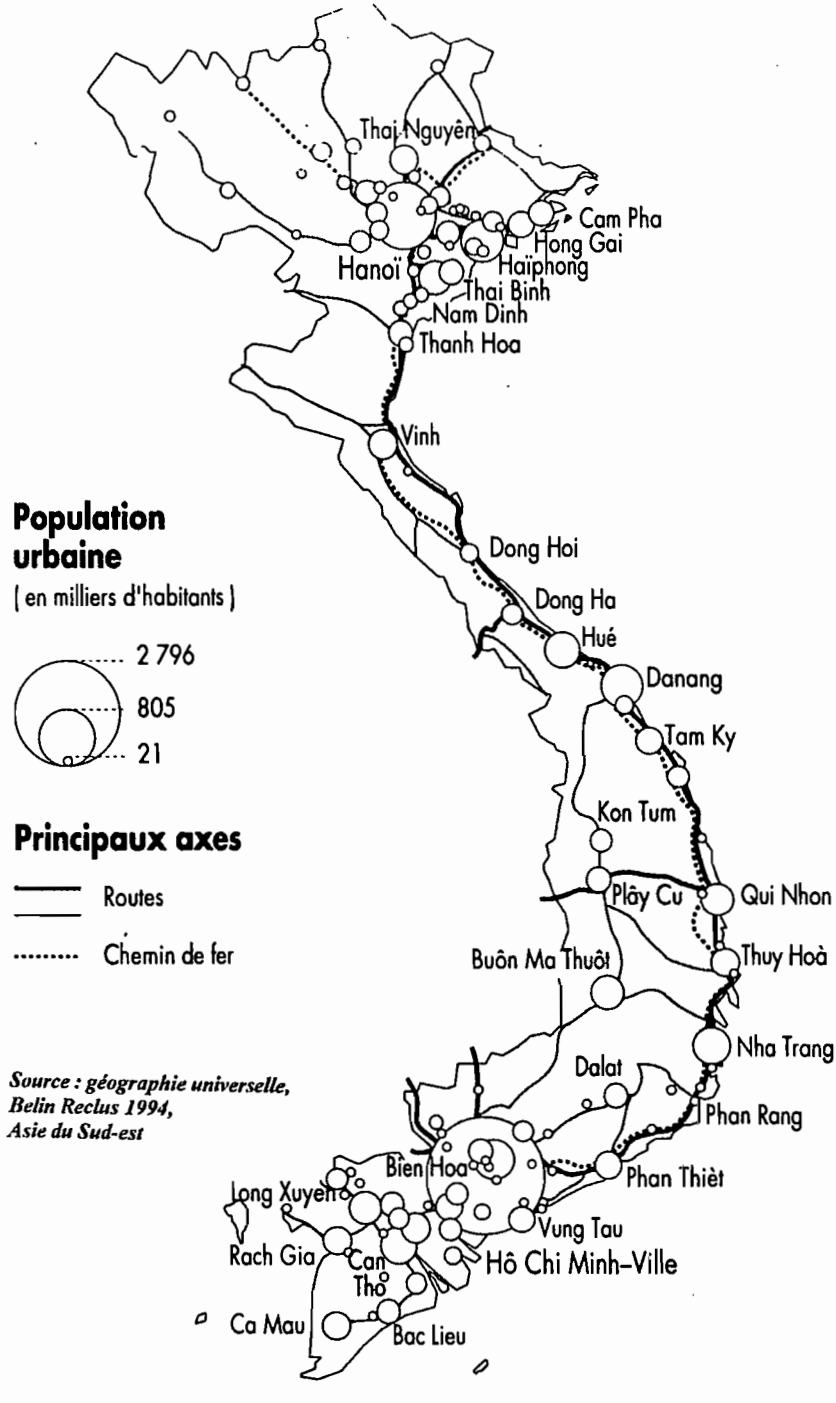

Source : géographie universelle, Belin Reclus 1994, Asie du Sud-est

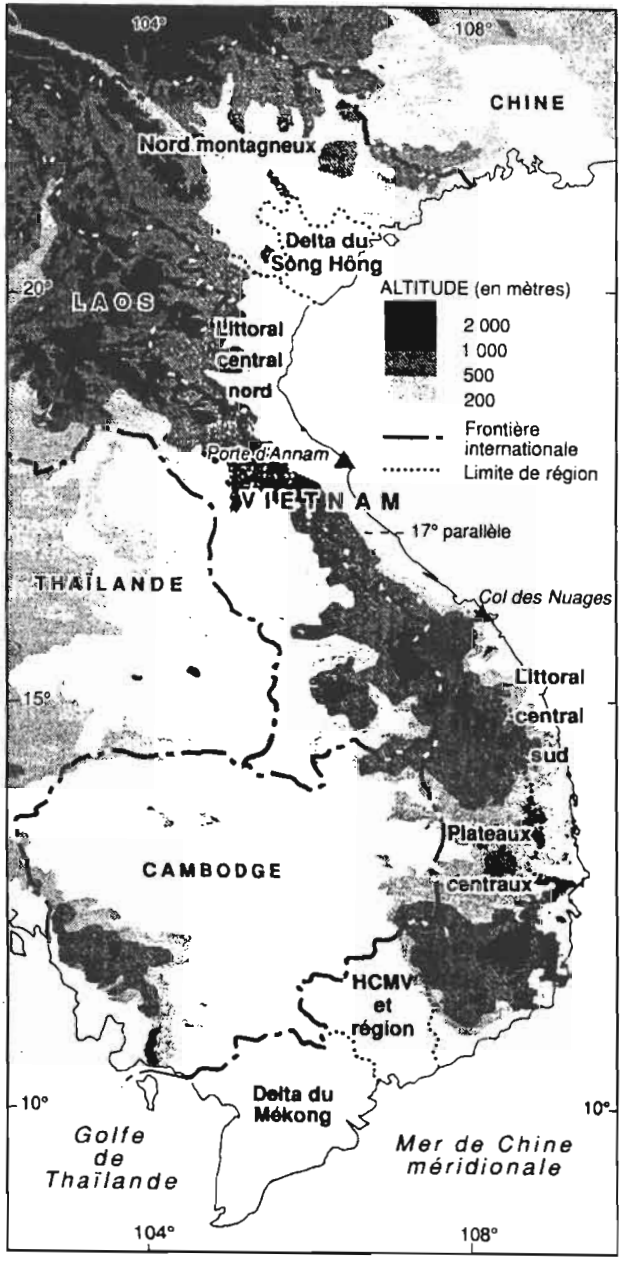
104°
108°
CHINE
Nord montagneux
Delta du Sông Hồng
20°
LAOS
Littoral central nord
ALTITUDE (en mètres)
2 000
1 000
500
200
Frontière internationale
Limite de région
Porte d'Annam
VIETNAM
17° parallèle
THAÏLANDE
Col des Nuages
Littoral central sud
15°
Plateaux centraux
CAMBODGE
HCMV et région
Delta du Mékong
10°
10°
Golfe de Thaïlande
Mer de Chine méridionale
104°
108°

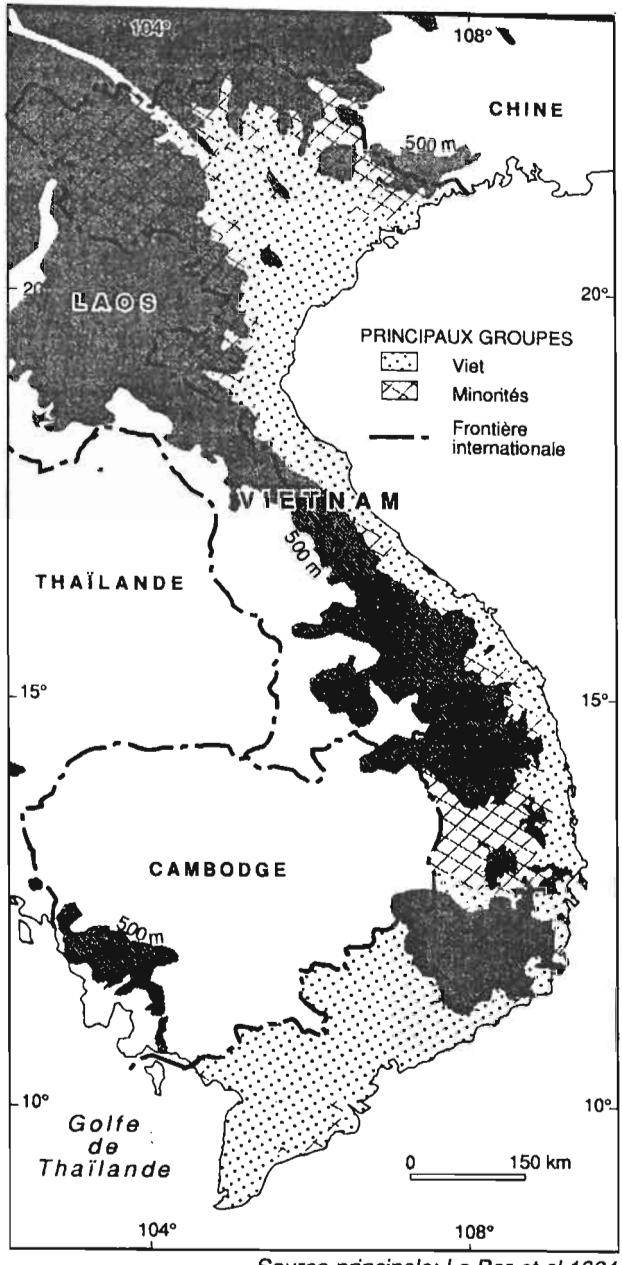

Source principale: Le Bar et al 1964

PREMIERE PARTIE

LE VIETNAM DANS LE MONDE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

LA PLACE DU VIETNAM DANS LE MONDE

Frédéric MANTIENNE
Laboratoire « Péninsule indochinoise »

Il y a 27 ans, il aurait encore fallu parler des Vietnam dans le monde. L'histoire du Vietnam fut, en effet particulièrement mouvementée.

I UNE EVOLUTION TOURMENTEE ET COMPLEXE DEPUIS 25 ANS

En 1975, le Vietnam a assuré sa réunification au terme d'une guerre civile qui s'inscrivait aussi dans le contexte de la guerre froide et de l'affrontement bipolaire Est-Ouest.

1 –Le Vietnam essaie de garder une politique extérieure ouverte.

Dans les années qui vont suivre 1975, le Vietnam s'efforcera de garder une politique extérieure ouverte, tant en direction de ses alliés communistes, Chine et URSS, qui l'avaient soutenu pendant la guerre que vers les voisins d'Asie du Sud-Est, que vers l'Europe de l'ouest, et même vers les USA.

- Dès 1976-1978, Hanoi baissait d'un ton ses critiques envers l'ASEAN – organisation anticommuniste – tandis que ses diplomates se rendaient fin 1977, début 1978 dans l'ensemble des pays de l'ASEAN, à l'exception de Singapour. Mais l'ASEAN craignait la nouvelle « Indochine rouge » et l'URSS derrière celle-ci. Et la position du Vietnam qui continuait à critiquer par ailleurs le soutien des USA à l'ASEAN, n'était pas sans ambiguïté.
- Les relations commerciales se développaient avec l'Europe, particulièrement la Suède et la France, mais aussi avec le Japon et l'Australie.

C'est pour assurer cette ouverture que le Vietnam refusa longtemps de se lier à l'Union soviétique par un traité formel.

2 – La fin des années 70 marque un échec de ces ouvertures.

Avec la Chine, les sujets d'affrontement se multiplient :
- problèmes frontaliers, et surtout problèmes de souveraineté sur les archipels de la mer de Chine, Paracels et Spratleys.
- problème de la communauté chinoise au Vietnam, laquelle quitte massivement le Vietnam en 1978, après que le commerce eût été nationalisé : migrants selon le Vietnam, expulsés selon la Chine.
- problème du Cambodge, où les Khmers rouges, appuyés par la Chine, entreprennent des actions de terreur le long de la frontière avec le Vietnam.

L'ampleur du contentieux avec la Chine pousse le Vietnam vers l'autre pôle socialiste, l'Union soviétique, d'autant que les négociations entamées avec les USA pour reprendre des relations diplomatiques ont échoué la même année 1978, les USA ayant décidé de sacrifier le Vietnam à la normalisation de leurs relations avec la Chine.

Le Vietnam adhère donc au COMECON en juin 1978, puis signe un Traité d'Amitié et de Coopération avec l'URSS, en fait un traité d'alliance, en novembre 1978.

En décembre 1978, l'armée vietnamienne entre au Cambodge et chasse rapidement les Khmers rouges de Phnom Penh. En février, mars 1979, la Chine répond par une attaque massive et brutale sur la frontière nord du Vietnam. Il s'ensuit un isolement diplomatique à peu près total - en dehors des pays du COMECON - orchestré par les USA et la Chine. Pour l'ASEAN, cette invasion montrait clairement le risque hégémonique du Vietnam dans la région. L'armée vietnamienne était aux frontières de la Thaïlande, poursuivant parfois les Khmers rouges à l'intérieur du pays, et s'accrochant avec l'armée thaïlandaise. Pour l'ASEAN, un de ses membres était sous la menace directe du Vietnam, et l'organisation adopta donc une attitude très hostile au Vietnam, derrière la Chine et les USA.

3 – 1986, le Dôi Moi (Renouveau).

Il est entériné par le VIe congrès (1986) puis confirmé par le VIIe congrès de 1991.

Le discours de Gorbatchev à Vladivostock (28 juillet 1986) marque la volonté de l'URSS de décrisper les points chauds en Asie : Afghanistan, frontière sino-soviétique, Cambodge. Pour ce dernier point, il sous-entend un moindre soutien à la politique vietnamienne, et une pression pour que le Vietnam se désengage du Cambodge. L'évolution en cours en URSS et le prix économique très élevé que le Vietnam devait payer du fait de son protectorat cambodgien, convainquirent ses dirigeants qu'il était nécessaire de changer de politique. La survie du régime passait par une réforme économique qui ne pouvait être financée que par des investissements extérieurs. Cela signifiait un environnement stable et des relations extérieures normalisées avec les pays d'Asie et d'Occident qui avaient les capitaux nécessaires.

La détente entre l'URSS et la Chine d'une part, l'URSS et les USA d'autre part, marquait la fin des grandes tensions entre les grands, et par là même, pour le Vietnam et pour les autres acteurs du conflit cambodgien, la nécessité d'arriver à un accord négocié. Les premières négociations eurent lieu grâce à l'ASEAN, (réunions informelles de Djakarta 1 et 2, en 1988 et 1989), avant que les accords définitifs soient signés à Paris le 23 octobre 1991.

Mais Hanoi avait annoncé dès avril 1989 son retrait inconditionnel du Cambodge pour la fin de l'année, ce qui avait accéléré le rapprochement avec l'ASEAN. Ce rapprochement avec l'ASEAN était doublement important pour Hanoi. Il était la première étape d'une normalisation qui devait permettre le Dôi moi. Mais aussi, le Vietnam ne pouvait plus compter sur l'URSS dans son tête-à-tête avec la Chine. Or, si les relations avec le grand voisin se normalisaient également peu à peu, les disputes territoriales et maritimes n'étaient pas réglées, et pouvaient tourner à la confrontation. En rejoignant l'ASEAN, le Vietnam s'abritait sous une ombrelle militairement peu efficace, mais reconnue au plan international.

La réforme économique, et le développement qui devait suivre, étaient donc largement conditionnés par l'état des relations extérieures du Vietnam.

- *Cambodge.* Le règlement de la question cambodgienne rouvre au Vietnam l'arène internationale et lui permet de créer rapidement les conditions nécessaires à sa réforme économique, notamment pour attirer les investissements étrangers. On notera que la nouvelle politique extérieure suit la décision de mettre en route la réforme, et ne la précède pas. Cette nouvelle politique est immédiatement multi directionnelle :

- *Chine* : la normalisation se fait en 1991. Fin 1999 et fin 2000, les deux pays ont signé deux accords réglant le problème de la délimitation des frontières terrestres, et dans le golfe du Tonkin, sans que rien soit réglé pour les vrais points de friction : les Paracels et les Spratleys.

Les relations commerciales ont rapidement pris une ampleur remarquable, tandis que les contacts politiques se multipliaient à tous les niveaux de la société.

- *Pays voisins / ASEAN* : le Vietnam annonce dès la fin de 1988 son intérêt pour rejoindre l'ASEAN, et entreprend immédiatement des négociations dans ce sens. A partir de 1992, le Vietnam participe aux comités et projets de l'ASEAN, puis adhère au traité d'Amitié et de Coopération de l'ASEAN (Traité de Bali, 1976), avant de devenir membre formel de l'ASEAN (avec le Laos) en juillet 1995.
Le sommet de l'ASEAN a lieu à Hanoi en décembre 1998. En juillet 2000, le Vietnam assuma pour la première fois la présidence du Comité permanent de l'organisation.

- *Pays d'Asie du nord* : l'aide japonaise a repris dès novembre 1992 ; A Manille en 1996, le principe de l'adhésion du Vietnam à l'APEC (Asian Pacific) est acquis, et le Vietnam adhère en novembre 1998. 60% des exportations vietnamiennes sont actuellement absorbées en Asie, le Japon et la Chine seuls représentant près de 40%.

- *Europe* : F.Mitterrand est le premier chef d'Etat occidental à visiter le Vietnam en 1993. La France fut souvent l'avocat des dossiers vietnamiens auprès de Club de Paris, du FMI et de la Banque mondiale. Le Vietnam vend actuellement 25% de ses exportations en Europe.

- *Francophonie.* Le Vietnam avait posé sa candidature dès 1993 pour organiser le Sommet de la francophonie qu'il accueillera à Hanoï en 1997, et il avait commencé pour cela une politique d'ouverture vers les pays francophones d'Afrique et le Canada. La francophonie est un moyen d'ouverture du Vietnam envers les pays d'Afrique, du Moyen Orient. Elle complète l'ouverture diplomatique et économique développée par ailleurs.

- *Etats Unis* : après la fin de la guerre, le Vietnam espéra longtemps que les USA tiendraient la promesse d'aide à la reconstruction faite en 1973 par Nixon, au moment de la signature des accords de Paris. Mais ils ont sacrifié cet engagement au profit de leurs relations renouées avec la Chine.

L'embargo américain est levé en 1994, les relations rétablies avec les Etats Unis en 1995.

L'Accord commercial paraphé en juillet 1999 après plusieurs années de négociation est ajourné en octobre. L'agrément du Sénat républicain restant douteux, les Vietnamiens et l'administration Clinton préfèrent ajourner. En 1999 le Vietnam reçoit une visite de Madeleine Albright, Secrétaire d'Etat, puis du président Clinton. L'accord commercial est finalement ratifié par les parlementaires américains puis vietnamiens en octobre et novembre 2001. Il va permettre au Vietnam de bénéficier de droits de douane de 4% en moyenne, contre 40% auparavant. Cela est particulièrement important pour le fer de lance des exportations vietnamiennes : textiles, chaussures, produits de l'agriculture et de la pêche, etc. Cet accord préfigure l'entrée du Vietnam dans l'O.M.C.

Dans les dernières années, les USA sont devenus un enjeu important pour le commerce extérieur vietnamien. Au 6e rang des importateurs de produits vietnamiens, les Etats-Unis sont en particulier le premier acheteur de pétrole au Vietnam (27,9% du total, avant Singapour et le Japon), le premier acheteur de produits aquatiques. De même, 57% du café Robusta importés par les USA

proviennent du Vietnam, reflétant ainsi la place de premier exportateur mondial de celui-ci.

En septembre 2001, les investissements américains au Vietnam représentaient 129 projets et plus d'un milliard de dollars, dont la moitié déjà décaissée.

A défaut de relations politiques particulières, le Vietnam a établi des relations économiques avec les USA qui sont particulièrement importantes pour lui.

- *Russie et anciens pays socialistes* du COMECON : les relations se sont normalisées, au sens premier du mot. Le Vietnam n'est plus un allié de la Russie. Il est symptomatique que dans un article sur la politique de V. Poutine vis-à-vis de l'Extrême-Orient, rédigé par un de ses conseillers, des développements de plusieurs pages chacun soient réservés aux relations de la Russie avec la Chine, le Japon, la Corée. Le nom du Vietnam n'apparaît que deux fois en 29 pages, une première fois pour rappeler que le Vietnam fut un allié de la défunte URSS, une deuxième fois pour signaler que le Vietnam achète des armes à la Russie. Sinon rien : le Vietnam est « traité » globalement dans le développement consacré à l'ASEAN.

A la fin de 1996, le Vietnam a des relations diplomatiques avec 163 pays. Au-delà des relations diplomatiques, le Vietnam est connu dans beaucoup de pays du Tiers-monde (notamment en Afrique et au Moyen-Orient) comme exportateur de riz : il a pu se servir de cette approche commerciale, quoique la plupart du temps indirecte grâce à des sociétés de négoce intermédiaires, pour développer des coopérations agricoles.

II LES PROBLEMES ACTUELS

1 - Problèmes politiques : relations extérieures et politique intérieure

Avec la politique de *dôi moi,* l'idéologie a cédé la place à l'intérêt national, à la *realpolitik.* Cette évolution a notamment été entérinée par le VIIIe congrès (1996), qui nota que la Défense nationale, la sécurité intérieure et les relations extérieures sortaient

renforcées par cette nouvelle politique et que les relations extérieures du Vietnam devaient contribuer à consolider un environnement pacifique, à créer ainsi des conditions internationales favorables pour le développement socio-économique, et pour l'industrialisation.

Mais le VIIIe congrès souligne aussi le danger de la ''Peaceful Evolution'', cette doctrine américaine qui veut que l'ouverture économique entraîne le développement économique, lequel entraîne l'ouverture politique puis la démocratisation du pays ''visé''. Tout comme en Chine, les conservateurs vietnamiens condamnent régulièrement cette menace. Ils acceptent bien que la survie du régime passe par l'ouverture économique et les réformes économiques, mais dans le cadre d'une économie de marché socialiste. Pour ces conservateurs, le monde extérieur est donc à la fois porteur des facteurs qui permettront de légitimer leur régime qui a réussi le décollage économique, et aussi, porteur de l'idéologie et des dangers véhiculés par l' «Evolution pacifique ».

Ce refus et cette condamnation de l'Evolution pacifique ont été rappelés par les VIIe et VIIIe congrès de 1991 et 1996.

Le Vietnam se voit donc dans un monde à la fois positif et facteur de sa réussite, mais aussi menaçant par la nouvelle forme de lutte de l'Occident capitaliste et libéral contre les régimes socialistes, sous la forme de ce ''virus''. Cette ambiguïté marque les bornes de l'ouverture, et donc de la politique extérieure.

Le Vietnam a pu bouger vers un modèle asiatique où croissance économique, relations économiques internationales, politique extérieure sont liées, mais où la souveraineté et le système politique intérieur sont protégés.

L'adhésion du Vietnam à l'ASEAN allait parfaitement dans ce sens, l'organisation étant basée sur le principe que les pays n'intervenaient pas dans la politique intérieure des autres membres. Mais peut-on maîtriser l'ouverture ? Cela semble difficile à terme, d'autant que le Vietnam cherche à s'intégrer vite et complètement dans le monde extérieur.

2 - Problèmes économiques : bienfaits et dangers de l'ouverture

Un bilan positif : l'ouverture décidée il y a quinze ans a permis un boom extraordinaire du commerce extérieur vietnamien, passé de 2,5 milliards de dollars US en 1985 à plus de 31 milliards de dollars en 2001. (15,1 Mds $ d'export ; 16 Mds $ d'import)

Le Vietnam a montré une grande capacité à s'adapter et à varier ses échanges. Notons par exemple que les pays de l'ancien COMECON (dont la Russie) ne représentent plus que 2,5% des échanges du Vietnam, pour presque 80% il y a quinze ans, et alors même que le volume total de son commerce extérieur a été multiplié par dix. Au contraire, nous avons souligné la rapidité avec laquelle le Vietnam a su développer ses exportations vers les Etats Unis.

Le commerce extérieur a joué un rôle capital dans le développement du pays, et a donc parfaitement joué le rôle qui lui était dévolu, comme nous l'avons vu.

A la fin de l'année 2001, le Vietnam était largement considéré comme ''le bon élève de la classe Asie du Sud-est '' par les organismes internationaux : il a ainsi reçu des satisfecit de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International pour ses résultats économiques, avec une croissance pour 2001 proche de 7% (soit le meilleur chiffre en Asie orientale, après la Chine), et une augmentation significative de ses exportations. La Banque Mondiale a notamment encouragé le Vietnam à prendre avantage de cette croissance et de son statut de pays le plus sûr de l'Asie-Pacifique pour attirer les investissements.

Cet état de fait et le statut de bon élève ne peuvent qu'inciter les investisseurs à s'orienter vers le Vietnam plutôt que vers des pays de la région, (Indonésie, Malaisie, Philippines), considérés depuis les événements de New York et d'Afghanistan comme potentiellement à risque car de population musulmane.

3- Un avenir de défis.

Le Vietnam a pris en effet dans le domaine économique des engagements internationaux importants, qui vont encore radicalement altérer son économie dans les années à venir :

- au sein de l'ASEAN, la création d'une zone de libre échange, effective dès le 1er janvier 2002 pour certains membres, d'ici 2005 pour tous, avec une réduction des droits de douane dans une fourchette dont le maximum sera de 5%.
- en octobre 2001, l'ASEAN a de plus accepté le principe à terme d'une vaste zone de libre échange avec la Chine, qui pourrait même être étendue à la Chine et la Corée. C'est une redoutable perspective pour le Vietnam, qui est déjà envahi par les produits chinois et dont l'industrie légère et mécanique n'a pas pu ou pas su encore relever le défi.
- l'accord commercial avec les Etats Unis, qui va ouvrir des pans entiers de l'économie jusque-là protégés (banques, services) aux entreprises américaines en attendant tous les autres secteurs lorsque le Vietnam aura rejoint l'O.M.C.

Ces engagements internationaux marquent la volonté du Vietnam de continuer sa politique de modernisation et d'ouverture : ils constituent clairement pour tous les partenaires économiques potentiels du Vietnam une réponse rassurante et très positive quant à la volonté profonde du pays de se ranger dans la communauté internationale et d'en accepter les principes et les droits. Mais ils constituent aussi un défi pour l'économie du pays, qui va devoir se préparer très vite à de rudes concurrences sur son marché : un défi pour l'ensemble de la société, car ces soubresauts économiques auront un prix social.

Enfin, l'intégration croissante du Vietnam dans la communauté internationale l'amène à affronter des questions complexes et à devoir prendre des décisions importantes dans des domaines internationaux nouveaux :

- Nouvelles technologies de l'information, (NTI) :
Le gouvernement vietnamien a clairement indiqué que les NTI constituaient une priorité de la modernisation du pays. Parmi celles-ci s'est bien évidemment posée la question d'Internet. Utilisé depuis le milieu des années 90 par le monde de la recherche, le réseau a été ouvert au public fin 1997. Il y aurait aujourd'hui 200.000 abonnements. L'accès au réseau et la distribution, longtemps monopolisés par une filiale des P&T Vietnam Data Communications (VDC), ont depuis août 2001 été

ouverts à d'autres sociétés étatiques, qui après agrément, peuvent opérer leurs propres serveurs. Et plus récemment, le Vietnam a renoncé au monopole public sur l'accès à Internet.

Parmi les questions générales soulevées dans le cadre de l'ouverture du pays et de « l'ouverture pacifique » que nous avons évoquée, le problème de l'Internet est un exemple des débats existant entre ouverture jugée indispensable et volonté de contrôler cette même ouverture. D'un côté le gouvernement s'emploie très concrètement à développer cette nouvelle technologie, mais de l'autre, la VDC a longtemps filtré et restreint les informations disponibles sur le net. Il semble cependant que le mot d'ordre soit de plus en plus de laisser faire et de n'interdire que ce qui va formellement contre la loi.

- Autre exemple, la question des OGM . La question est particulièrement importante pour un pays fortement agricole, et qui est le deuxième exportateur mondial de riz. La Thaïlande, premier exportateur, a ainsi dit non aux OGM, misant sur la qualité et le haut de gamme. Le Vietnam, considérant l'accroissement rapide de sa population, paraît plus tenté par cette solution de facilité apparente.

Le Vietnam a fait preuve d'une capacité d'ouverture et d'une souplesse d'adaptation dont on trouve peu d'équivalent.

LE VIETNAM DANS LA SOCIETE INTERNATIONALE ET FACE A LA CHINE

Monique CHEMILLIER GENDREAU.
Juriste, droit international.

I. LE VIETNAM DANS LA SOCIETE INTERNATIONALE

Le Vietnam a une conception de l'intérêt national issue d'une très forte culture du patriotisme. Mais, il s'agit là d'une conception à court terme. Le mouvement de fond est-il que le Vietnam glisserait au fil du courant de la libéralisation mondiale? Ou serait-il en résistance et sous quelles formes? C'est un peuple qui a une histoire et une culture de la résistance.

Un certain nombre d'éléments conduisent à la perplexité. Après la réunification, on a constaté une méfiance du Vietnam à l'égard du droit international et des grandes conventions qui le structurent. Ainsi le Vietnam n'a-t-il pas souscrit à la juridiction obligatoire de la Cour Internationale de Justice ou aux clauses ouvrant cette juridiction dans certains grands traités.

Mais plus récemment, on a pu constater un ralliement à des positions beaucoup plus majoritaires : adhésion à la Convention sur le Droit de la mer et à son accord complémentaire de 1994 ; volonté d'entrer à l'OMC ; approbation au moins tacite de la politique menée par le Conseil de sécurité; prudence dans les projets de réforme de l'ONU avec tout au plus un soutien à la candidature de l'Inde à rejoindre les membres permanents du Conseil.

On peut se demander si cette prudence sert les intérêts du Vietnam. Comme d'autres pays encore pauvres, n'aurait-il pas intérêt à former des alliances pour conjurer certains dangers et élargir un front de résistance face à l'unilatéralisme américain ?

Cela n'apparaît pas, car le discours vietnamien est flexible dans le temps et selon les circonstances.

Dans la déclaration russo-vietnamienne de mars 2001, les deux États :

- affirment leur opposition à l'idée d'intervention humanitaire. On conçoit que la Russie de Poutine ait souhaité cette mention. Mais, le Vietnam a été au cœur de ce débat avec son intervention au Cambodge. Au-delà de cette circonstance où il y a eu aide à un peuple en danger, ne faut-il pas envisager de consolider les principes permettant de sauver d'autres peuples, les Tchétchènes ou les Palestiniens ;
- s'engagent à observer la Charte et les décisions du Conseil de sécurité. N'y a-t-il pas actuellement une distance à prendre à l'égard de certaines décisions de ce Conseil dont le fondement juridique est discutable?
- apprécient l'adhésion à l'OMC et l'établissement d'un nouvel ordre économique international égal et équitable. Mais ce nouvel ordre proclamé dans les années 70 n'a pas réussi à réduire les inégalités. Le socialisme y trouve-t-il son compte?
- soutiennent la lutte contre le terrorisme et le séparatisme.

La déclaration sino-vietnamienne de décembre 2001 n'est pas dans la même tonalité, notamment en ce qu'elle affirme le refus de l'hégémonie.

On notera ainsi que la politique étrangère du Vietnam, dans laquelle on peut regretter que l'Europe n'ait pas une place plus importante, ne marque pas le choix de telle ou telle alliance précise. Sans doute, l'intégration à la communauté mondiale, elle-même multiple et contradictoire, suppose des positions balancées et le Vietnam est aujourd'hui dans une volonté d'intégration.

II. LES RELATIONS SINO-VIETNAMIENNES

Les relations Chine-Vietnam, sont à la fois subtiles et ambiguës. Contrairement aux apparences et à une idée reçue, le rapprochement entre ces deux pays n'est pas de nature idéologique en liaison avec le fait qu'ils tentent l'un et l'autre cette expérience paradoxale de garder le socialisme tout en liquidant la planification

et en s'ouvrant largement sur le marché. Il s'agit plutôt d'une "*Real politik*" correspondant à l'intérêt national de chacun.

Les événements de 1979 et la leçon infligée par la Chine avaient conduit à une forte hostilité vietnamienne renforcée par l'occupation chinoise des Paracels. Mais le Vietnam était alors dans une période d'extrême difficulté et de grand isolement. Aussi était-il démuni devant l'avancée de la Chine vers les Spratleys déjà menacées par d'autres États riverains de la mer Orientale. Le Vietnam mesura douloureusement l'insuffisance de sa marine lors des incidents de 1988. Il poussa alors l'argument juridique qui lui est favorable. En 1992, la Chine adhéra à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, en publiant toutefois une carte de ses prétentions maritimes en totale contradiction avec les prescriptions de cette convention.

Mais la fin des années 90 a marqué l'entrée dans une autre période des relations vietnamo-chinoises. La tactique commune des deux pays a été : faisons le plus facile et on verra ensuite. La Chine n'est pas suffisamment équipée du point de vue aéronaval pour se lancer dans une offensive d'envergure sur les Spratleys, et, le Vietnam, confronté aux difficultés de la paix, n'a pas les moyens d'aller à l'affrontement.

Ceci a permis le règlement de la frontière terrestre, celui de la ligne de délimitation dans le Golfe du Tonkin et en décembre 2001, une déclaration annonçant des pourparlers pacifiques à propos de la Mer Orientale, des actions de coopération et l'engagement de ne pas prendre d'actes pouvant compliquer la situation. Mais le règlement final à venir reste marqué d'un imposant point d'interrogation. Cela a de fortes conséquences sur la politique étrangère vietnamienne. L'isolement étant trop dangereux, le Vietnam a été conduit à se rapprocher des pays de l'ASEAN jusqu'à s'y intégrer et à activer son rapprochement avec les USA. Ce dernier n'a pas que des aspects mercantiles. Les USA contestent les prétentions maritimes de la Chine. Cette dernière maintient qu'elle détient des droits historiques sur l'ensemble de la Mer de Chine du Sud, qu'elle n'y entrave pas la navigation, mais toutefois qu'elle contrôle cette dernière dans la zone des 200 milles marins (ce qui est contraire à la Convention de 1982). Et elle a protesté lors des manœuvres conjointes américano-philippines.

Ce contexte explique le souci d'équilibre du Vietnam et la prudence dont il fait preuve dans les négociations avec les USA, que celles-ci portent sur l'agent orange ou plus généralement sur les réparations de guerre, envisagées pourtant par Kissinger en janvier 1973.

LE VIETNAM ET L'ASIE DU SUD-EST

Philippe DEVILLERS
Historien

Le Vietnam est entré dans l'ASEAN en 1995. Les dix pays du Sud-est asiatique en sont désormais membres. Qu'en attend le Vietnam ? La Chine, le grand voisin du nord dont les prétentions sur l'Asie du Sud-est sont anciennes, est-elle à craindre ?

I. L' ASEAN

Le Vietnam avait reçu assez tôt l'appui de l'Indonésie à sa candidature à l'ASEAN. Celle-ci ne croyait plus au risque d'expansion du communisme en Asie du Sud-est après la réunification du Vietnam. Par contre elle craignait l'expansion chinoise dans la région et voyait dans le Vietnam un allié pour contenir cette expansion. L'ancienne hostilité vietnamienne envers la Chine, qui s'était encore traduite par l'agression chinoise en 1979, en fournissait une confirmation.

Mais l'ASEAN peut-elle constituer un môle de résistance aux prétentions chinoises. On peut en douter. L'ASEAN est-elle un bloc dur ou mou ? L'influence chinoise est déjà prépondérante sur plusieurs de ses membres : la Birmanie, le Laos et même la Thaïlande. L'invitation faite à la Chine, comme au Japon et à la Corée d'ailleurs, d'assister aux Sommets de l'ASEAN et aux réunions qualifiées de 10+ 3 (10 membres de l'ASEAN + Chine, Corée, Japon) incite à penser que l'ASEAN est surtout soucieuse d'ouverture vers ces pays. Il ne peut aujourd'hui y avoir d'unanimité au sein de l'ASEAN pour contenir les ambitions chinoises.

Les proches voisins du Vietnam entretiennent des rapports compliqués avec le Vietnam. Les trois pays d'Indochine sont pourtant devenus tous membres de l'ASEAN.

Le Vietnam a libéré le Cambodge des Khmers rouges. Le génocide eût sans doute continué sans l'intervention vietnamienne. Le Vietnam est resté dix ans au Cambodge. Le régime de Hun Sen soutenu par le Vietnam est toujours là. On pourrait conclure au succès diplomatique du Vietnam dans ses relations avec le Cambodge. Pourtant l'hostilité du peuple cambodgien envers les Vietnamiens semble toujours vive. L'hostilité est ancestrale entre les deux peuples et elle demeure.

Le Laos entretient des rapports plus confiants avec le Vietnam. La similitude des régimes, le soutien vietnamien au Laos contre les prétentions thaïlandaises sur certaines régions laotiennes, une coopération active et l'évolution parallèle des économies qui, l'une et l'autre s'ouvrent à l'économie de marché, rapprochent les deux pays. Mais le Laos peut-il être un allié sûr ? Son unité nationale est fragile tant les différends entre ethnies laotiennes demeurent forts. Les influences économiques prépondérantes de la Thaïlande sur le sud et de la Chine sur le nord du Laos distendent les relations internes entre les deux parties du pays et l'affaiblissent.

II LA CHINE

La montée en puissance de la Chine en Asie peut faire craindre une influence chinoise croissante sur le Sud-est asiatique. La crainte est d'ailleurs ancienne. Le Président Pompidou m'avait confié sa conviction que la Chine finirait par mettre la main sur toute la Mer de Chine méridionale. En 1973, Lord Mountbatten m'avait fait part de son étonnement devant l'insistance de Tchang Kaï Chek à vouloir que la reddition japonaise ait lieu à Singapour. Il y pressentait la résurgence de l'ancienne prétention chinoise à exercer une suzeraineté sur le Sud-est asiatique.

Aujourd'hui, le Vietnam se trouve encore face à cette prétention. Mais il peut jouer un jeu de balance, s'appuyant sur les USA pour contenir l'influence chinoise, sur la Chine lorsque les pressions américaines se font vives.

RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS DEPUIS LES EVENEMENTS DU 11 SEPTEMBRE

Paul Marie DE LA GORCE
Journaliste, spécialiste des problèmes internationaux et de défense

Depuis les tragiques événements du 11 septembre 2001, la guerre au terrorisme est devenue un des axes majeurs de la politique étrangère des Etats-Unis. Leur suspicion envers les pays musulmans est générale. Pourtant ces pays n'ont hélas pas le monopole du terrorisme. Le terrorisme tamoul au Sri Lanka dure depuis des décennies alors que ce pays n'est pas musulman.

I. LE VIETNAM, UN PAYS STABLE

Dans le Sud-est asiatique, le Vietnam offre un contraste avec la plupart de ses voisins. La Malaisie et l'Indonésie sont majoritairement musulmanes et connaissent une situation politique intérieure peu fiable. La minorité musulmane des Philippines entretient un foyer de troubles dans le sud du pays.

Bien que bouddhistes, des pays comme le Laos, le Cambodge, le Myanmar semblent peu sûrs. Soit leur diversité ethnique, soit la vulnérabilité de leur régime politique les rendent fragiles. Dans ce contexte, le Vietnam apparaît un havre de stabilité. Le régime communiste ne paraît pas menacé par une opposition politique ou sociale, la très large majorité kinh dans la population met le pays à l'abri de tensions ethniques qui pourraient devenir politiquement dangereuses. Enfin, donnée majeure pour les Etats-Unis actuellement, le Vietnam ne compte pratiquement pas de musulmans dans sa population. C'est pourquoi, curieux renversement de l'histoire, le Vietnam apparaît aux yeux des américains comme le pays le plus fiable de la région. Les bons résultats économiques vietnamiens, que le FMI et la Banque mondiale saluent, renforcent ce jugement.

II. UN PAYS ATTACHE A SON INDEPENDANCE

L'intérêt bienveillant des Etats-Unis envers le Vietnam ne laisse pourtant pas présager une alliance entre les deux pays. Le Vietnam est trop attaché à son indépendance pour se lier. L'histoire récente lui en a enseigné les inconvénients. Dans ses luttes pour l'indépendance, il avait dû accepter l'aide chinoise puis soviétique. Après le conflit avec la Chine il s'était vu contraint de se rapprocher exclusivement de l'URSS et du COMECON. Ce rapprochement avait fait naître la crainte d'une « Indochine rouge », alors que cette crainte occidentale ne fut jamais qu'un mythe. Mais cette crainte avait isolé durablement le Vietnam et l'avait fait dépendre de la diplomatie soviétique. Il sait donc d'expérience ce qu'il en coûte de se lier à un seul allié.

Toutefois l'intérêt que les Etats-Unis portent au Vietnam donne à celui-ci un atout diplomatique dont il sait user. L'accord récent avec la Chine sur la frontière terrestre et la frontière maritime dans le golfe du Tonkin (à l'exclusion des Iles Paracels) manifeste la crainte de la Chine de voir le Vietnam se rapprocher des Etats-Unis et entrer dans la stratégie américaine d'encerclement de la Chine. Les observateurs ont été frappés de la facilité et de la rapidité avec lesquelles ce traité frontalier a été conclu. La Chine tenait à prouver sa bonne volonté envers le Vietnam.

Courtisé par ces deux grands pays, le Vietnam en tire avantage. Il conforte ainsi son indépendance et peut requérir, selon les problèmes, l'appui de l'un ou l'autre sans se lier formellement à aucun. Cet atout déterminera le cours de la politique extérieure vietnamienne.

Car les relations entre la Chine et les Etats-Unis ne seront jamais unidimensionnelles. Elles oscilleront entre deux pôles. La compétition stratégique entre Etats-Unis et Chine sera durable. Les Etats-Unis ont toujours eu soin d'empêcher l'émergence d'une puissance capable de contester leur rôle hégémonique. Or le renforcement de la Chine leur fait craindre que celle-ci ne devienne à terme une telle puissance. Mais, par ailleurs le développement des échanges économiques entre la Chine et les Etats-Unis, le mirage du grand marché potentiel qu'offre la Chine aux entreprises

américaines lient les deux pays. Leurs économies ne peuvent s'ignorer. Elles dépendront de plus en plus l'une de l'autre.

CONCLUSION.

Le Vietnam a compris cette relation entre les Etats-Unis et la Chine et mesuré les avantages qu'il pourra en tirer. Elle garantira son indépendance. Si son économie poursuit son développement aussi rapidement que ces dernières années, le Vietnam deviendra sans doute une véritable puissance asiatique. Il disposera d'une situation stratégique bénéfique à sa stabilité, facteur d'attrait pour les investissements étrangers.

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION POLITIQUE ACTUELLE DU VIETNAM

LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE

Charles FOURNIAU
Historien

Notre observation de la vie politique au Vietnam se situe dans une optique précise : s'efforcer de bien comprendre où en est ce partenaire de notre pays, afin de faire progresser toujours plus les rapports franco-vietnamiens, dans tous les domaines et ceci dans le strict respect des deux partenaires, afin que l'intérêt de chacun puisse s'en satisfaire.

Il s'agit donc de comprendre, non de juger ou de conseiller. Dans cette optique la situation politique intérieure du Vietnam est un des paramètres essentiels pour envisager le développement des rapports de la France avec ce pays.

Quelques points me semblent fondamentaux :

- le fait que le Vietnam est dirigé par un Parti communiste
- le fait que le Vietnam connaît une évolution profonde depuis plus de dix ans
- le fait que le Vietnam connaît une grande stabilité politique ce qui le distingue de la plupart de ses voisins de l'ASEAN mais ce qui pose la question : qu'adviendra-t-il de cette stabilité dans le court ou moyen terme ?
- enfin dans les caractéristiques de la vie politique vietnamienne, quelle part peut relever moins du marxisme léninisme que des fortes traditions de ce pays ?

I. LE VIETNAM DIRIGE PAR UN PARTI COMMUNISTE

Depuis qu'il a recouvré son indépendance le Vietnam est dirigé par le Parti Communiste. Le fait est inscrit dans la

Constitution qui fixe le système du Parti Communiste. D'où une double question : Pourquoi ? Comment ?

Le monopole du pouvoir du Parti Communiste Vietnamien est issu d'une longue histoire.

En effet le Vietnam présente cette originalité d'être le seul pays où le Parti communiste se confond pratiquement avec le mouvement national, et cela depuis sa création c'est à dire il y a plus de 70 ans. Ainsi c'est le Parti communiste, incarné par Hô Chi Minh, qui a été l'acteur essentiel de la proclamation de l'Indépendance, le 2 septembre 1945. C'est sous sa direction qu'ont été menées les deux longues guerres qui se sont terminées victorieusement. Si bien que la question que se posent souvent les analystes : Ho Chi Minh était-il d'abord un communiste ou d'abord un patriote, est parfaitement vaine car il était indissolublement l'un et l'autre.

Comment se manifeste ce monopole du pouvoir ?

Certes le Vietnam ne connaît pas quelques-uns des éléments constitutifs de la démocratie telle qu'elle s'est constituée au cours des 19ème et 20ème siècles en Occident. Cependant il serait faux de croire à un ensemble monolithique et les efforts de coopération avec le Vietnam pourraient s'en trouver entravés.

A l'intérieur du Parti il existe traditionnellement des courants différents dont le jeu subtil, et difficile à déchiffrer, explique les inflexions dans la pratique du pouvoir et le choix des hommes.

L'Etat, paramètre fort, doit néanmoins admettre, au plan régional ou local, des pratiques particulières. Le problème récent de l'adoption nous en a donné un exemple typique.

II. LE VIETNAM EN PLEINE MUTATION

Doublement. Parce qu'il est typiquement un pays en développement c'est à dire en phase de transition. Parce que le Parti communiste vietnamien s'est lancé dans une profonde mutation, engagée dès le début des années 80 et devenue, à partir de 1990 le Dôi moi : changer pour faire du neuf. Certes les changements affectent essentiellement le domaine économique et social, alors que l'armature politique reste théoriquement la même.

Mais il est évident qu'en définissant ses buts par la formule : une économie de marché à direction socialiste, le PCV a entrepris sur lui-même une profonde évolution. Car je ne pense pas qu'il faille voir dans cette formule une simple acrobatie verbale mais bien l'indication de la recherche d'une voie nouvelle du développement qui n'aboutirait pas à l'instauration d'un système capitaliste.

Cette mutation n'est pas non plus venue par hasard. Elle s'est imposée comme une nécessité à partir de 1979/1980 au moment où le système précédent, qui était celui de l'époque de la guerre, a abouti à un échec évident, avec notamment le recul de la production agricole globale et le recul de la production par tête. Elle s'est imposée de façon encore plus forte à partir de 1990 quand l'écroulement de l'URSS a modifié totalement la situation du commerce extérieur du Vietnam et son système d'appuis internationaux.

Le trait frappant de cette évolution est donc double. D'une part une capacité à s'adapter en tenant compte des échecs intérieurs et de l'évolution extérieure. D'autre part une capacité à rester lui-même en évitant le bouleversement catastrophique qui a caractérisé les pays de l'ex URSS et de l'Est de l'Europe.

III. LA STABILITE POLITIQUE

C'est ce qui explique cet aspect essentiel de la vie politique du Vietnam actuel : sa stabilité, phénomène essentiel quand on envisage le développement de la coopération et des investissements. C'est ainsi qu'il y a quelques semaines la conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Hanoi en décembre 2001 a renouvelé l'apport au Vietnam de 2,4 milliards $ pour l'année 2002 sans diminution par rapport à l'année précédente et le Directeur de la Banque Mondiale au Vietnam a souligné « cette année le Vietnam s'affirme mieux que l'année passée. Le pays est en train de réaliser ses réformes économiques ».

Il est clair qu'en dehors de Singapour, aucun des pays de l'ASEAN ne bénéficie d'une pareille stabilité politique.

Mais qu'adviendra-t-il de cette stabilité dans le futur ?

Cette question peut se formuler en 4 points d'interrogation.

Quid des succès et des dysfonctionnements ?

Quid de l'érosion inévitable du prestige du Parti Communiste Vietnamien dans ce pays où 50% de la population ayant moins de 25 ans, n'ont pas connu la guerre américaine ?

Quid de l'évolution sociale qui peut créer une bourgeoisie hostile au régime ?

Quid de la solidité interne du Parti lui-même qui doit faire face à des choix difficiles qui peuvent susciter des oppositions fortes ?

Il serait vain d'essayer de jouer les pythies. Remarquons simplement que, au moins dans le court terme, existent deux éléments forts de stabilité. Actuellement aucune force intérieure, politique ou sociale, n'est capable d'inquiéter sérieusement le pouvoir. Aucune puissance extérieure n'a intérêt à voir s'instaurer au Vietnam un effondrement semblable à celui qu'ont connu l'URSS et les pays de l'Est de l'Europe.

Enfin pour terminer je voudrais indiquer une piste de réflexion et de recherche. Dans les caractéristiques de la vie politique actuelle, quelle part revient à l'application de la doctrine officielle du Marxisme-Léninisme, et ajoute-t-on, de la pensée de Hô Chi Minh et quelle part ressort des profondeurs de la tradition nationale ? Concrètement nous disposons d'un document sur lequel peut s'appuyer une analyse de la situation politique du Vietnam actuel, à savoir l'ensemble des travaux du 9ème Congrès du PCV qui s'est tenu l'année dernière en avril.

LE RAPPORT POLITIQUE DU IX ème CONGRES

Pierre Richard FERAY
Université de Nice

Le IX ème congrès du Parti Communiste Vietnamien, PCV, s'est tenu à Hanoï du 19 au 22 Avril 2001. Le Rapport politique du Comité central a le mérite d'exister. Il répond au thème traité puisque ce Rapport inscrit dans *une durée de 15 ans* (1986-2001) la politique conduite par le PCV et l'Etat vietnamien. Enfin, qu'on le veuille ou non, il exprime le point de vue des dirigeants actuels du pays. Ceci dit, c'est un document important sous réserve de procéder à deux ou trois lectures et de bien connaître la « grille de lecture » des communistes vietnamiens. Mais il faut reconnaître qu'il entre dans tout commentaire une part de subjectivité. En définitive ce sera ma perception des événements et des hommes.

1. CARACTERISTIQUES DU TEXTE :

C'est un texte de portée générale.

Il est généraliste, même s'il est structuré autour de dix thèmes relativement précis sinon concrets, partant du « *Bilan et perspectives du pays aux 20ème et 21ème siècles* », pour revenir *in fine* sur le Parti dans son entreprise nécessaire d' «*édification , de remodelage, de l'élévation de sa capacité de direction et sa combativité* ».

C'est un texte-bilan

Il est dominé par le principe de l'inventaire des succès et des échecs avec « autocritique en règle » mais qui ne nous surprend pas, le Parti nous ayant beaucoup habitué à ce genre d'exercice qui, parfois, a confiné à l'auto flagellation avec une exception en sens inverse : le triomphalisme du 4ème Congrès, de l'explication des uns et des autres par les causes, de l'avancée des « solutions-résolutions » sans... *mode d'emploi*. Les modalités pratiques, le comment des solutions, généralement ne figurent pas dans les textes de Congrès où les orientations, les objectifs à atteindre, les processus à mettre en place sont privilégiés. C'est pourquoi, nous avons suivi avec beaucoup d'attention « l'Après Congrès ». Et il est vrai que l'action menée depuis cette date jusqu'à nos jours met en relief des points importants, des priorités dans l'action (nous y reviendrons).

C'est un texte conduit par une double rationalité.

Pour tout ce qui touche au développement, à la modernisation, à l'explication des échecs et des succès, il suit une logique classique de type cartésien. En revanche il répond à une rationalité de comportement pour ce qui relève de l'action des hommes de « type confucéen ». Le Parti n'a pas tout à fait abandonné l'objectif d'une « transformation de l'homme » par le souci de servir « le peuple ». On fait plus appel aux « vertus morales traditionnelles » qu'aux vertus révolutionnaires, à la responsabilité qu'à la créativité encore qu'elle ne soit pas tout à fait absente... mais dans la sphère économique.

II. UNE LECTURE PROSPECTIVE DU CONGRES

Les suites du Congrès.

Elles nous renseignent sur les premières modalités d'application des orientations du Congrès. Tenue des Plénums, de l'Assemblée Nationale avec le discours du nouveau Secrétaire Général, M. Nong Duc Manh ; les premières directives prises et, courant décembre 2001, l'intervention du Premier Ministre, M. Phan Van Khai sous la forme d'une interview aux journalistes.

Des priorités apparaissent dans les premières mesures.

Outre les modifications apportées dès le Congrès au Parti (deux mandats limités pour le Secrétaire général ; Retour du Secrétariat général et suppression du Comité permanent du Bureau Politique ; limitation d'âge pour les postes de direction, etc.), l'accent est mis sur : « *la lutte contre la pauvreté* » associée à la lutte contre les inégalités, dans les campagnes comme dans les villes. Embryon d'un Etat-Providence se rapprochant du modèle social-démocrate mais surtout lutte axée sur « *l'accroissement des critères du développement humain* » et pas seulement l'accroissement de la subsistance. Or le Développement Humain est un des critères essentiels du « risque pays » (Coface). La finalité économique n'est donc pas absente de ces premières dispositions prises. « *Lutte réformant le système éducatif* » - à développer ; «*Réformes administratives* » - à développer ; « *actions diverses en faveur de la mondialisation* » par le passage obligé à l'*OMC*, nouveau champ de bataille du Parti ; enfin « *relance de l'économie* » par l'ouverture.

III. UNE LECTURE RETROSPECTIVE DU TEXTE

Le rapport autorise et légitime cette lecture.

« Notre Parti et notre peuple tout entiers ont parcouru le chemin de 5 ans d'exécution des résolutions du 8ème Congrès ; de 10 ans de mise en œuvre de la stratégie de stabilisation et de développement socio-économique pour 1991-2000 ; et de 15 ans de réalisation du renouveau ». Retour en arrière pour comprendre le présent dominé par la mise en œuvre de la politique d'industrialisation, (achèvement prévu en 2020), et de modernisation sur le principe de la « rénovation » et par l'intégration dans la mondialisation. Le terme est retenu, préféré à d'autres : « réforme », « moderne », etc.

Mise en place et infléchissement de la ligne stratégique de développement.

A partir de 1986, mais surtout entre 1989 et 1994, la période est d'une richesse de débat exceptionnel au sein du

Vietnam, puis entre le Vietnam et chaque pays de l'ASEAN, enfin entre le Vietnam et l'ensemble des nations de l'ASEAN. La décision du Vietnam de construire « *le socialisme par l'économie de marché sans passage obligé par la voie capitaliste* » est présentée plus comme une nécessité qu'un choix et sa politique d'intégration à un ensemble régional, l'Asie du Sud-est, puis l'ASEAN, initie la mise en place d'un développement global avec trois processus à mener simultanément.

Les trois processus.

1. l'indépendance ou la problématique de l'intégration nationale ;
2. l'indépendance dans l'interdépendance ou la problématique de l'intégration régionale qui autorise la mise en œuvre d'un processus d'insertion dans l'économie de marché, en l'occurrence une économie zonale, l'ASEAN « un pont vers la mondialisation »;
3. l'ouverture ou la problématique de l'intégration « dans la communauté internationale » (Asie de l'est et du nord-est ; Union européenne ; Canada, Australie, etc.)

15 ans après, les infléchissements.

Retour au Rapport politique du 9ème Congrès.

- Le premier processus est renforcé et tient compte de la croissance revenue, du *succès de la Réforme agraire.* Mais les vraies difficultés commencent avec le développement des inégalités sociales (de 1 à 7 dans les campagnes, de 1à 10 dans les villes), d'une certaine abondance à mieux répartir (au lieu de la pénurie), mais aussi à mieux prendre en compte la concurrence d'où un appel incessant à l'efficience, à la compétitivité. Toutefois l'indépendance nationale passe par « *une économie indépendante et autonome, ce qui revient à édifier une économie industrielle* », donc à développer une économie multisectorielle en direction d'un marché national, insuffisamment pourvu d'un pouvoir d'achat acceptable. Cette voie nationale est à construire par le Parti , armé du « marxisme-léninisme et de la Pensée Hô Chi Minh », [c'est vrai également pour le processus global de développement], et en mettant en œuvre « *ou en valeur la grande union nationale sur la base de l'alliance entre ouvriers, paysans et intellectuels, de la combinaison harmonieuse des intérêts individuel, collectif et*

social, de la valorisation de toutes les potentialités et ressources des composantes économiques et de la société tout entière ».

C'est clair, le Parti et l'Etat, refusant le retour à toute forme d'égalitarisme, parient sur l'économie de marché, non pour réduire les inégalités, mais pour mieux répartir la richesse, être plus à l'écoute du peuple...

- Quant aux second et troisième processus, ils semblent se fondre. La mondialisation passe par l'intégration régionale mais elle semble prévaloir : « *Il faut entreprendre le renouveau en combinant la force de la nation avec celle de notre époque... dans le contexte du développement extraordinaire de la révolution scientifique et technologique, sous l'impact de la mondialisation économique sur la vie des nations...* ». L'appel aux investissements étrangers passe par... « *la promotion de l'économie capitaliste privée à grande échelle dans les branches et métiers de production, de commerce qui ne sont pas interdits par la loi.* ». Il passe aussi par la création « *d'un environnement juridique et diplomatique favorable* ».

Le Vietnam parie donc sur la mondialisation

Il s'appuie sur la mondialisation pour sa politique d'industrialisation et de modernisation mais il espère que l'Etat relèvera le défi en se rénovant. En fait le PCV admet le bien fondé des critiques occidentales concernant le bureaucratisme, l'incompétence, l'inefficacité et la corruption de certains membres du Parti et de l'Etat.

CONCLUSION.

Trois questions méritent d'être approfondies :

- réflexion sur « l'économie de marché à orientation socialiste » : la voie de la réforme, l'occultation de la révolution ?
- vers un premier découplage Etat-Parti ?
- vers un « dialogue des modernités asiatiques et occidentales » (cas du Vietnam), préféré à l'inconsistant « dialogue des civilisations » ?

LE PARTI ET L'ETAT

Philippe PAPIN
Ecole Française d'Extrême Orient. Hanoi.

La constitution de 1992 s'est efforcée de distinguer les fonctions respectives du Parti et de l'Etat.

I. DES RAPPORTS COMPLEXES

Dans un régime de parti unique, la distinction entre le Parti et l'Etat demeure partiellement factice puisque le Parti a le monopole de l'exercice du pouvoir. Toutefois plus on descend dans la hiérarchie moins cette fusion entre le Parti et l'Etat est vraie. Et il existe des marges de liberté et de friction entre les deux.

Au sommet, le foyer de l'initiative et de l'exercice du pouvoir demeure le Comité central et surtout le Bureau politique du Parti. C'est de là que partent les projets de loi soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale.

Les deux tiers de l'Assemblée Nationale sont encore constitués de fonctionnaires. Mais aujourd'hui, 18 % des députés proviennent des entreprises. Ceux-ci sont souvent innovateurs. Ils expriment des opinions et revendications du secteur économique de la société, peu représenté dans le Parti. L'Assemblée nationale est souvent présentée comme un lieu où s'exerce une certaine forme de liberté et où les débats sont vifs et impromptus. La réalité est beaucoup plus nuancée car cette institution joue en réalité un rôle de vitrine, à la fois en politique intérieure (voir les élections législatives et leurs résultats univoques), et surtout en politique extérieure (garant démocratique). Elle a aussi pour fonction, depuis quelques années, d'offrir une place à ceux qui ne sont pas dans le système, à ceux qui représentent le monde des affaires ou « la société civile » et qui sont ainsi davantage contrôlés.

Dans la société traditionnelle, l'autorité du mandarin s'arrêtait à l'entrée du village. Il en reste quelque chose. Les

fonctionnaires laissent place aux membres du Parti dans chaque village pour gérer les affaires locales. La force du PCV demeure son implantation rurale. Dans chaque village on compte en moyenne une quarantaine de membres du Parti. Les responsables villageois du Parti interviennent ainsi dans la gestion de la coopérative, la redistribution des terres ; ils exercent un rôle d'arbitre dans les différends locaux, ils interprètent la loi dans ses applications locales. Leur influence s'exerce également grâce aux réseaux familiaux. Même si la légitimité du Parti s'émousse en milieu rural, ses représentants locaux demeurent l'ossature de la vie villageoise. Or c'est dans le village que tout se passe dans ce pays qui demeure rural à 70 %.

Donc à la base, en dessous du niveau du district, la fusion entre Parti et Etat ne se vérifie plus. Il y avait même un risque de divergence au point que le Parti tente actuellement de favoriser la double appartenance à la base : membres du Parti exerçant aussi des responsabilités de cadres d'Etat. On pourrait dire ainsi que l'Etat se « villagise ».

II. LA STABILITE DU REGIME.

La stabilité du régime politique vietnamien est souvent évoquée actuellement dans de nombreux articles, dans des rapports d'institutions financières internationales. Elle l'est surtout depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001. Les Américains constatent que le Vietnam, qui ne compte pratiquement pas de musulmans, est un des pays les plus stables du Sud-est asiatique.

La stabilité du régime est reprise comme argument dans les discours à usage interne du Parti communiste, depuis environ un an. Cela est nouveau et relaie les jugements extérieurs sur la stabilité du pays. Ce terme de stabilité ne faisait pas partie du vocabulaire communiste jusqu'alors. L'argument de la stabilité a été une divine surprise pour le régime, mais aussi pour l'ensemble des institutions internationales œuvrant au Vietnam. Il légitime le système politique des uns et les efforts financiers des autres. Il vient donner de la force à ce dialogue d'élite à élite qui est la marque de la coopération internationale depuis dix ans.

La conjonction entre ces argumentations extérieures et intérieures est ambiguë. Il y a encore peu de temps les investisseurs étrangers étaient défiants envers le Vietnam, ils tenaient un langage fort différent sur le pays et se réfugiaient dans l'attentisme. Sur le

plan intérieur, la légitimité du Parti paraît s'essouffler. Depuis le Dôi moi elle était fondée sur le développement rapide, mais aujourd'hui les jeunes se trouvent souvent exclus du marché du travail, les paysans souffrent de la baisse des prix des denrées agricoles depuis plusieurs années. Des mouvements de contestation locaux ont éclaté. Ils ne menacent peut-être pas fondamentalement le régime, mais mettent toutefois en cause cette stabilité tant vantée.

S'il semble exact que le Parti communiste a su créer des espaces de respiration dans le monolithisme initial du régime, la stabilité de celui-ci n'est peut-être pas telle qu'on se plaît à l'évoquer.

LE PARTI COMMUNISTE ET LE MONOPOLE DU POUVOIR

Benoît de TREGLODE
Groupe d'études sur le Viêt Nam contemporain

On a pu soutenir que le Parti communiste Vietnamien (PCV) a fondé sa légitimité historique sur la revendication d'indépendance et qu'il se confond aujourd'hui avec cette revendication. L'accent mis sur la diffusion de la "pensée Hô Chi Minh" depuis le tournant du *Dôi Moi* a achevé cet amalgame au moment où le discours du parti se recentre davantage sur des références patriotiques, historiques et culturelles. Mais c'est parfois oublier que cette confusion est aussi, en période d'enrichissement économique de la société et des sphères du pouvoir, le résultat d'une lutte intérieure opiniâtre entre les différents clans du pouvoir.

I. LA CONQUETE DU MONOPOLE DU POUVOIR.

L'étude de l'histoire révèle que le Parti communiste vietnamien ne fut pas le seul à représenter la revendication d'indépendance. Dès avant 1945 il s'était engagé, sous sa désignation d'alors, dans une quête méthodique du territoire et de la population. Il a éliminé ou absorbé les autres forces. Il a ainsi conquis le monopole du pouvoir. A la reprise de la guerre en décembre 1946, la République démocratique du Viêtnam (RDVN) n'était pas le Viêtnam. Son ancrage territorial ne lui permettait pas encore de rassembler l'hétérogénéité culturelle, ethnique et politique de son peuple. La population paysanne lui était moins acquise que ne le prétend l'historiographie d'Etat aujourd'hui.

En 1949-50 les Partis communistes, chinois, soviétiques et vietnamiens ont décidé d'insérer le Parti communiste vietnamien dans le mouvement communiste international et de le soutenir dans sa conquête du pouvoir, du monopole du pouvoir. Le tournant du

mois de janvier 1950, date de la reconnaissance diplomatique de la RDVN par la Chine d'abord, puis par l'Union soviétique, a longtemps été sous-estimé quant à ses conséquences dans la construction institutionnelle du régime. Aujourd'hui, avec ses 2,4 millions de membres, le PCV exerce ce monopole du pouvoir, mais l'histoire de son avènement ne doit pas exclure le fait qu'il n'a pas été l'unique acteur à avoir porté la revendication nationale sur la scène politique nationale depuis 1930.

II. L'APPARENTE OUVERTURE DU MONOPOLE

Au congrès de 1991, le Parti a décidé d'élargir sa base sociale à de nouvelles catégories de population. La Constitution de 1992, en abandonnant la "dictature du prolétariat", a réduit le rôle institutionnel du Parti. Il n'est plus la force directrice unique mais la force principale de conduite du pays. D'après l'article 4 de la constitution, "le PCV, avant-garde de la classe laborieuse, fidèle représentant de la classe ouvrière, du peuple laborieux et de la nation entière, éclairé par la doctrine marxiste-léniniste et la pensée Hô Chi Minh, est la force directrice de l'Etat et de la société". Au lendemain de la décision d'autoriser les cadres du Parti à développer "une activité économique d'ordre capitaliste", on tend vers un élargissement du caractère de classe du Parti.

L'Assemblée nationale, comme cela a déjà été dit, s'est ouverte à de nouvelles forces, telles que celle de candidats indépendants, représentants de la société civile, du monde des entreprises etc. Mais il faut rappeler que 89 % des députés sont membres du Parti communiste. 51 députés sur les 498 sièges n'en sont pas membres. (Aux dernières élections législatives en mai 2002, on recensait 132 candidats non membres du PCV contre 112 en 1997). Et si les candidats sont plus nombreux que les postes à pourvoir, 759 candidats approuvés pour les 498 sièges à pourvoir, les candidatures doivent toujours recevoir l'approbation du "Front de la patrie" (Mat trân tô quôc), organisation de masse sous le contrôle du PCV, dont la fonction est de coiffer les activités des différents regroupements religieux, culturels et éducatifs à caractère non politique. La présence de candidatures multiples dans les bourgs et villages du pays participe à la promotion pour le régime d'un discours sur l'émergence d'une "démocratie à la base" dans le droit fil de celui en vigueur en Chine. Il convient de revenir

sur l'illusion du procédé. Il n'est en effet pas coutume pour un villageois de porter son choix sur un candidat en queue de liste alors que la légitimité d'une tête de liste continue d'apparaître évidente. Certes, les listes électorales se sont ouvertes à de nouvelles personnalités hors des rangs du parti, mais l'organisation étudiée du rang de ces dernières reste un élément qui joue un rôle déterminant dans le choix de l'électeur. Alors que l'apparition de plusieurs candidats à l'échelon du quartier ou de la commune offre l'impression d'une lente "démocratisation" du système, la détermination du votant répond encore à des schémas socio-culturels traditionnels qui ne font que limiter sa réalité à hauteur du village et de ses habitants.

Enfin, un des acteurs essentiels de la vie publique vietnamienne demeure l'Armée populaire du Viêtnam (APV), le bras armé du Parti. Si celle-ci est désormais moins représentée au sommet, puisque l'Assemblée nationale ne compte que 10 % de militaires, il en va différemment dans les provinces. Sur 61 Présidents de Comités populaires provinciaux, 39 sont des militaires. L'armée a vu son rôle s'accroître récemment en obtenant des concessions dans les zones frontalières pour lutter contre la contrebande. L'APV fournit environ un quart des recettes de l'État. Acteur de poids dans l'économie vietnamienne, depuis 1975, elle profite de l'approfondissement des liens transfrontaliers sur le principe d'une armée de « soldats défricheurs ». En novembre 1998, le ministre de la Défense, Pham Van Tra, avait appelé les forces armées à accroître encore leur rôle social et économique en développant des zones économiques de défense. Chaque division a depuis lors reçu pour mission de développer et de gérer une à deux zones spéciales. Le but de cette mesure était certes d'accroître les activités économiques militaires, mais aussi d'inciter la main-d'œuvre à migrer vers des régions peu peuplées (zones frontalières, îles et archipels) afin que la nation puisse disposer en permanence de forces susceptibles de défendre ces zones en cas de conflit. La rentabilité économique de ces nouveaux territoires sous gestion militaire a renforcé l'influence de l'Armée au sein de l'appareil d'Etat vietnamien. Plus que jamais, l'Armée populaire du Viêtnam représente un acteur clef sur lequel il faut compter dans l'analyse et la compréhension des logiques politiques à venir de ce pays.

CONCLUSION

Certes, les relations sont complexes entre les divers acteurs du système politique vietnamien. Le régime n'est pas monolithique. Mais il ne faut pas conclure pour autant que le monopole de l'exercice du pouvoir du Parti communiste vietnamien est dès lors sérieusement entamé. Aux zones d'effritement du pouvoir politique sous la contrainte de l'ouverture économique, l'Etat vietnamien répond au jour le jour par un pragmatisme autoritaire, non sans une certaine efficacité.

LE PARTI COMMUNISTE PEUT-IL DURER ?

Philippe DELALANDE
Economiste conseil.

Le parti unique qui a le monopole du pouvoir, le Parti communiste vietnamien, est un des derniers qui subsistent. Peut-il durer ? Cette question est à la fois politique et économique car un effondrement du régime affecterait inévitablement l'activité économique. Le doute sur la réponse retient certains investisseurs.

I. LA DIFFICILE REFORME DE L'ETAT

Le diagnostic est unanime. L'Etat est inefficace et en partie corrompu. Il faut donc le réformer. Mais comment concilier la suprématie proclamée du Parti sur tous les organes du pouvoir avec un gouvernement qui gouverne, une administration qui applique ses décisions, une Assemblée nationale qui légifère, une justice qui juge en toute indépendance, et des collectivités locales qui gèrent les problèmes de leur ressort. La délimitation des compétences, gage d'efficacité, est difficilement compatible avec le principe de la suprématie du Parti qui le conduit à se mêler de tout.

Contradictions entre logique constitutionnelle et suprématie du Parti

Les réformes successives de la Constitution ont tendu à distinguer les compétences respectives du chef de l'Etat, de l'Assemblée nationale, du gouvernement mais sans remettre en cause la suprématie du Parti. La réforme constitutionnelle de 1992 confirme le rôle dirigeant du Parti mais abandonne la dictature du prolétariat ce qui permet l'amorce d'une organisation des pouvoirs distincts du Parti. La Constitution de 1992 suit le schéma d'un régime parlementaire. Mais la pratique s'en éloigne du seul fait du rôle dirigeant du Parti. En effet le Bureau politique, émanation du

Comité central du Parti lui-même désigné par le congrès du Parti est l'instance dirigeante du pays. On voit mal comment le Premier ministre et son gouvernement pourraient être renversés par l'Assemblée devant laquelle ils sont responsables, comment le Président de la République pourrait user de son droit de veto sur un texte de loi alors que les représentants suprêmes de ces trois pouvoirs prennent ensemble les décisions importantes au sein du Bureau politique du Parti présidé par son secrétaire général.

Il y a bien contradiction entre la logique constitutionnelle selon laquelle des pouvoirs distincts qui se contrôlent mutuellement empêchent les abus de pouvoir et garantissent ainsi l'efficacité de l'Etat et la logique du Parti unique.

Conflits de compétences et fiefs provinciaux

La confusion est accrue par l'organisation des pouvoirs locaux dans les 57 provinces et 4 villes à statut provincial, Hanoï, Hô Chi Minh ville, Hai Phông, Da Nang. Il y a trois pouvoirs : les directions provinciales des services déconcentrés de l'Etat qui dépendent de leur ministère de rattachement, les conseils populaires élus pour 5 ans et leur exécutif, les comités populaires qui gèrent les affaires de la collectivité territoriale de leur ressort, enfin l'organisation locale du Parti.

Les lacunes de l'organisation territoriale sont de plusieurs ordres.

Il n'y a pas d'équivalent du préfet comme en France, représentant local du gouvernement chargé de veiller à l'exécution de ses décisions et de coordonner les services déconcentrés des ministères. Les conseils populaires sont définis par la constitution, (art 118 à 125) comme « les organes du pouvoir d'Etat dans la collectivité territoriale », c'est-à-dire qu'ils doivent non seulement exercer la fonction de gestionnaire des problèmes locaux mais aussi assumer le rôle d'exécution des décisions du gouvernement dans leur ressort et de coordonnateur des services de l'Etat. C'est très ambigu. Cela autorise certains présidents de comités populaires à s'ériger en chefs hiérarchiques des services de l'Etat.

Les conflits d'autorité et de compétence avec les ministères centraux sont alors fréquents.

Enfin il y a le Parti avec ses structures locales qui a le monopole de l'expression politique.

Il y a là un jeu subtil dont la configuration diffère dans chaque province selon le poids politique respectif des partenaires des trois pouvoirs. Si dans une province, et c'est généralement le cas dans les provinces importantes, le président du Comité populaire de la province est un membre éminent du Comité central du parti, il détiendra une autorité supérieure à celle de bien des ministres. Il exercera en outre une influence décisive sur la composition des listes de candidats aux élections locales dont il sera lui-même l'élu le plus important et sur la désignation des délégués au congrès du parti. Ce phénomène de baronnies provinciales est fréquent et peut surprendre l'observateur peu averti qui pensait que le « centralisme démocratique » d'un parti communiste assurait un pouvoir hégémonique aux instances dirigeantes centrales du Parti sur l'ensemble de la vie nationale.

Evidemment lorsqu'il s'agit de lutter contre la corruption, ces mécanismes d'auto-contrôle sont de puissants remparts aux investigations d'enquêteurs zélés sur les détournements. Peut-on vraiment lutter contre la corruption lorsqu'il n'y a pas d'opposition ? Cette question est posée aujourd'hui à tous les niveaux du pouvoir. Ces limites n'interdisent pourtant pas de tenter de réformer l'Etat si au sommet existe une volonté de réforme, mais elles rendent les réformes très difficiles.

La lenteur des décisions

Le risque majeur qui pèse sur le Parti est l'ajournement des décisions qui le divisent. Pour éviter la constitution d'une minorité permanente, amorce de multipartisme, on recherche le consensus. Et pour l'obtenir le Parti est tenté d'éluder les questions qui le divisent, or ce sont souvent les plus cruciales. Il serait erroné de croire qu'un parti unique peut décider vite parce qu'il n'est pas contesté par une opposition constituée. Il y a au sein du Parti des solidarités diverses, solidarités régionales, solidarités d'entourage autour des personnalités marquantes susceptibles de patronner des carrières, enfin regroupements sur options politiques. Ces cercles de solidarités ne coïncident pas. Les alliances sont ponctuelles selon les sujets. Mais tous sont d'accord pour empêcher la constitution d'une minorité permanente, clairement délimitée. Car celle ci pourrait un jour s'ériger en faction dissidente et tenter de former un parti distinct si l'occasion semblait propice. Il faut donc

décider par consensus ou majorités larges différentes selon les questions. La recherche du consensus est souvent interminable.

Le « code civil » finalement adopté en 1995 par l'Assemblée nationale avait donné lieu à 11 moutures préalables débattues plusieurs années ! Il fallait introduire un droit des contrats privés dans un édifice juridique dominé, sur le modèle soviétique, par le droit pénal qui se borne à ramener dans le rang les conduites déviantes. La rédaction de chaque article soulevait des difficultés considérables. Il aurait fallu trancher nettement. On a tergiversé cherchant à concilier des positions parfois antagonistes au détriment de la cohérence de l'ensemble. Et ce « code civil », une pierre importante de l'édifice de « l'Etat de droit » à bâtir prit un temps excessif pour être adopté. Cet exemple parmi d'autres illustre les lenteurs du processus de décision.

Les mêmes problèmes ont tendance à être toujours évoqués mais les décisions pour les résoudre tardent ou s'enlisent. Adopter régulièrement la pratique de la règle de la majorité simple au sein des organes dirigeants du Parti accélérerait la prise de décision mais hypothéquerait la cohésion du Parti, donc son avenir.

II. LA LEGITIMITE DU PARTI EN QUESTION ?

Une légitimité fondée sur le développement.

Le PCV a su substituer le développement à sa légitimité historique de lutte pour l'indépendance et la réunification du pays. Le régime politique dépend largement d'un taux de croissance élevé, 7%, pour créer 1,4 millions d'emplois par an nécessaires à l'absorption des jeunes sur le marché du travail. Seule une économie de marché faisant une large place à l'initiative privée peut assurer une telle croissance. Donc, le PCV s'y est rallié. Ce ralliement n'est plus mis en cause. Seul le rythme de l'ouverture à l'économie de marché fait encore débat.

Mais la croissance engendre de nouveaux problèmes sociaux même si la grande pauvreté est en régression.

La légitimité du Parti en zone rurale s'effrite. Or c'est sa base traditionnelle. La médiocrité et la corruption des cadres locaux, la baisse continue des prix des denrées agricoles, le sous investissement public en milieu rural, les difficultés d'accès au crédit pour les paysans, la dégradation des services publics de

l'enseignement et de la santé en milieu rural, entraînent une désaffection progressive des paysans envers le Parti.

En ville, malgré la croissance, le chômage s'accroît, surtout chez les jeunes. L'exode rural s'accélère. Un prolétariat urbain se constitue qui cherche à survivre par la délinquance et les trafics illicites. L'insécurité augmente. On en rend les pouvoirs publics responsables.

Le Parti conserve une vitalité suffisante.

Ce parti communiste qui annonce 2,4 millions de membres n'est-il qu'une coquille vide de toute réflexion politique et seulement une structure de promotion des ambitieux ? Certains commentateurs étrangers le présentent ainsi. En fait le Parti se renouvelle et recrute encore. Il est mal implanté dans le sud et en milieu urbain où un effort particulier de recrutement a été décidé. Certes les nouvelles recrues ne sont pas toutes dénuées d'ambition. Et c'est assez logique lorsqu'on adhère à un parti politique, quel qu'il soit, puisque son objectif est bien d'exercer le pouvoir. Mais il y a chez beaucoup d'adhérents une ambition autre que personnelle : celle de participer à la vie publique et de l'influencer même modestement. Dans l'aire culturelle chinoise les notions d'Etat, de vie sociale et de réalisation morale personnelle sont traditionnellement intimement liées. Beaucoup parmi les jeunes adhèrent au projet de réformer le Parti de l'intérieur. Ils n'ont pas le choix. Quiconque s'intéresse à la chose publique ne peut réaliser son souhait qu'au travers du Parti communiste puisqu'il a le monopole de l'action politique.

L'adhésion est assez facile, deux témoins de moralité et de motivation suffisent. Une période probatoire d'un an est requise. La cotisation est de 1% du salaire. On est loin du long parcours initiatique qu'il fallait naguère franchir pour devenir membre du Parti. Les réunions de cellules sont mensuelles. Le débat est généralement ouvert. Les critiques même vives sont admises et parfois souhaitées mais à condition qu'elles ne soient pas divulguées à l'extérieur. Le « centralisme démocratique » reste pleinement en vigueur. Le Parti est très procédurier comme partout dans l'aire culturelle chinoise où le respect des rites est la première exigence de la vie sociale.

L'aspiration à un changement de régime demeure marginale.

Le régime a su créer des soupapes de sécurité : ouverture des élections locales à des candidatures multiples, marges de liberté privée moins étroites. Dans la tradition chinoise confucéenne, le consensus social demeure une valeur forte, les opposants sont assimilés à des déviants. L'habitude est ancestrale d'être dirigé par des cadres nommés par le Pouvoir. On aspire surtout à un régime non corrompu et efficace. Mais un parti unique peut-il éradiquer la corruption en son sein sans une opposition légale pour dénoncer les corrompus ? C'est sur ce point que se joue l'avenir du PCV.

CONCLUSION

Malgré les réserves énoncées précédemment, le Parti communiste vietnamien semble conserver une vitalité suffisante pour diriger le développement du pays un certain nombre d'années encore. Il est parvenu à régler à peu près la question agraire par l'allocation aux familles paysannes des terres qu'il avait collectivisées. Il est parvenu à substituer à sa légitimité historique issue des luttes de libération une légitimité nouvelle fondée sur la croissance économique rapide. Il assure enfin la paix civile dans un pays réunifié après tant de guerres.

Certes les processus de décision du Parti, ses efforts de réformes de l'Etat et de lui-même, ses tentatives d'ouverture politique se heurtent aux limites que rencontre tout parti unique. Et une aspiration s'affirme, surtout chez les intellectuels, à une plus grande liberté d'expression qui libérerait la création culturelle. La sclérose et la paralysie du Parti ne sont pas ce que certains observateurs étrangers se plaisent à décrire. Et l'héritage de la conception chinoise qui situe la légitimité du pouvoir dans l'aptitude de celui ci à remplir son mandat et non dans son origine, favorise le Parti unique. Un système politique fondé sur l'alternance de partis qui s'opposent n'est pas encore une exigence collective. Elle le deviendra sans doute mais plus tard. Que le Parti communiste vietnamien conserve le monopole du pouvoir apparaît un scénario plausible. A moins qu'éclate une crise sociale qui diviserait le Parti entre partisans de rétablir l'ordre par la force et partisans d'accompagner le mouvement social.

TROISIEME PARTIE

L'ECONOMIE VIETNAMIENNE

ET SES ATOUTS

L'ECONOMIE DU VIETNAM AUJOURD'HUI

Philippe DELALANDE
Economiste conseil

Introduction.

Le Vietnam est encore un pays pauvre. Son PIB est évalué à 33 Mds $ en 2001, soit un peu plus de 2% du PIB français. Le PIB par habitant inférieur à 400$, 390 $ en 2001, classe encore le Vietnam parmi les pays les plus pauvres du monde. Mais il soutient une forte croissance, 7,5 % par an en moyenne depuis 1991, 6,8 % en 2001. Le marché intérieur est donc modeste mais prometteur. Le pays recèle de grandes potentialités. Le régime communiste est-il un frein ou un facteur de cette forte croissance ? C'est une question fréquemment posée, surtout par les investisseurs étrangers.

I. UNE CROISSANCE FORTE SUR LA DERNIERE DECENNIE. POURQUOI ?

L'économie vietnamienne était au bord de l'effondrement dans la décennie 80. Elle a décollé en 1990. Pourquoi ?

Libération des énergies après l'abandon de la collectivisation

Après dix ans d'une collectivisation totale des moyens de production qui avait conduit l'économie au bord de l'effondrement, le 6ème congrès du Parti, en 1986, décide le Renouveau (Dôi moi) : ouverture extérieure, à l'économie de marché et au secteur privé.

Dans l'agriculture, on alloue les terres aux familles (décision N°10 du Bureau Politique en 1988, loi foncière en 1993), on libère les prix et le commerce des denrées. La production

agricole décolle rapidement. La production vivrière en équivalent paddy, 17,5 Mt en 1987, atteint 35 Mt en 2000.

En milieu urbain, les activités privées exigeant peu de capital connaissent un essor rapide : commerce, artisanat, services de proximité, transport routier, construction. L'économie familiale informelle explose.

Maîtrise des « fondamentaux » de l'économie.

Cette libération des énergies aurait pu être stérilisée par un désordre macro-économique. Mais après un fort tangage en 1986–1990, (taux d'inflation 500% en 1988), le gouvernement parvient à maîtriser la masse monétaire, réduire l'inflation, le déficit budgétaire et, plus difficilement, les échanges extérieurs. On frôlera encore la cessation de paiements en 1997. Et actuellement les réserves de change n'excèdent guère deux mois d'importation.

Principaux indicateurs économiques de la décennie

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Croissance PIB %	6,0	8,6	8,1	8,8	9,5	9,3	8,1	5,8	4,8	6,3	6,8
PIB/tête $	122	143	181	214	271	310	321	330	340	370	390
FBC/PIB %	10,2	7,2	18,8	17,9	27,1	28,1	28,3	28,7	27,4	28,6	29
Croiss Indust %	9,0	14,0	13,1	14,0	13,9	14,4	13,5	10,3	7,7	10	14,2
Croiss Agricu %	2,1	7,0	3,8	3,9	5,1	4,4	4,0	2,7	5,2	4	4,1
Croiss Servic %	8,2	6,9	9,1	10,2	10,6	10,0	8,9	4,2	2,3	5,5	6,7
Inflation %	70	17,6	5,2	14,4	12,7	4,5	3,6	9,2	-0,2	-0,6	0,8
Défic.Budg /PIB	2	2	5	5	4	3	4	3,6	4,9	5	4,4

Sources : annuaires statistiques (Nhà xuât ban thông kê,Hà Nôi), Serveur Banque Mondiale

Ouverture très progressive à l'économie de marché, intérieure et extérieure.

Le secteur public important hérité de la période antérieure, dans les productions de base, l'énergie, l'industrie, la banque, le commerce extérieur, est préservé.

Les procédures publiques d'isolement du marché intérieur (licences d'importation et d'exportation, contrôle des changes et des Investissements directs étrangers, non convertibilité de la monnaie, réglementation stricte des comptes en devises) sont maintenues et ne seront desserrées que progressivement. Cela évite une désorganisation de l'économie et des mouvements de capitaux erratiques. Ainsi le Vietnam résistera beaucoup mieux que ses voisins de l'ASEAN à la crise asiatique de 1997-98.

II. DES PROBLEMES ACTUELS ARDUS. COMMENT LES RESOUDRE ?

Le succès même de la décennie de décollage entraîne aujourd'hui de nombreux problèmes.

Organiser et financer l'agriculture, secteur déterminant, (70% population active).

3 objectifs :

- Intensifier et diversifier la riziculture : VAC (Vuon, Ao, Chuông) potager, pisciculture, élevage + RDT (Rung, Dich vu, Tiêu thu công nghiêp), arboriculture, services, artisanat. La baisse des prix fragilise l'agriculture
- Organiser les agriculteurs, (échec relatif de la loi de 1996 sur les coopératives). Les circuits de commercialisation sont peu efficaces. Il faut stabiliser les prix des denrées de base
- Financer les exploitations. En 1998 l'agriculture reçoit 7,5 % de l'investissement public total et la moitié de cette dotation va aux entreprises publiques du secteur agricole. Faiblesse du crédit rural.

Depuis 1999, on note un certain effort de la puissance publique en faveur du secteur rural, avec le concours de la Banque mondiale.

Intégrer le secteur informel

Ce secteur échappe au fisc, au droit social et commercial, use de la contrebande, fait une concurrence déloyale au secteur moderne. Mais ce secteur, moteur du décollage, offre une résistance sociale forte.

Rentabiliser le secteur public.

Près des 2/3 des entreprises publiques sont déficitaires. La réforme est engagée en 1991 au 7ème congrès, poursuivie par le Plan de réforme du secteur public de Mars 2001 : concentration :12000 EP en 1991, 4000 fin 2000 ; liquidation : très peu. «Actionnarisation» (Cô phân hoa) : 450 entreprises seulement en total cumulé sont actionnarisées fin 2001.
Réduction prévue de 15% des effectifs de la Fonction publique et amélioration de son efficacité.

Assainir le système bancaire.

Les 4 Banques publiques sont sous-capitalisées, leurs règles prudentielles insuffisantes, leurs créances douteuses sur les entreprises publiques mal inventoriées. Une réforme est engagée depuis 1997 mais son rythme est trop lent. Le FMI et la Banque mondiale (accords Avril et Juin 2001) soutiennent la réforme en lui consacrant 368 M $ sur 3 ans.

Résister à la concurrence chinoise.

On constate une augmentation rapide des importations chinoises depuis 1999. Les produits vietnamiens sont de même gamme et souvent moins compétitifs. L'entrée de la Chine dans l'OMC devrait accroître la compétitivité chinoise. (28% des touristes en 2001 sont chinois !)

Cette concurrence risque d'entraver l'essor de productions vietnamiennes pour le marché intérieur.

III. DES POTENTIALITES CONSIDERABLES. COMMENT LES METTRE EN ŒUVRE ?

Le Vietnam, sorti avec succès d'une économie collectiviste planifiée, et malgré ses problèmes actuels, peut mettre en œuvre durablement ses atouts, avec le concours des investissements étrangers.

Des atouts certains :

Le Vietnam possède

- un littoral sur la grande voie maritime de la Mer de Chine méridionale,
- deux deltas rizicoles majeurs, un climat tropical humide propice à l'agriculture,
- des réserves pétrolières,
- une homogénéité ethnique. (Les Kinh, 87% de la population),
- un sens de l'Etat, legs chinois,
- une population (100 M vers 2025), laborieuse, avide de s'instruire, douée pour l'accumulation capitaliste,
- une stabilité politique.

La conjoncture 2002 est favorable malgré la morosité économique mondiale.

Le taux de croissance 2001 : 6,8 %, est le plus élevé du Sud-est asiatique. On note une vive reprise des flux d'IDE et des exportations depuis mars 2001.

La ratification de l'accord commercial avec les USA par le Sénat ouvre le marché américain.

L'accord (avril / juin 2001) avec le FMI et la Banque mondiale conforte la réputation de sérieux du Vietnam. L'AFTA réalise le programme d'abaissement tarifaire entre pays de l'ASEAN.

L'accueil des investisseurs étrangers est meilleur

Depuis la crise asiatique, le Vietnam a dû réagir contre le tarissement des investissements étrangers en 1999 et 2000.

Désormais les agréments de projets d'investissements inférieurs à 40M$ sont décentralisés. La loi sur les investissements étrangers et décrets de juillet 2000 sont plus libéraux. La loi sur le commerce règle des problèmes juridiques en suspens. Les entreprises 100% étrangères sont autorisées. L'accès aux terrains industriels est facilité pour les investisseurs. Des rencontres périodiques entre entrepreneurs étrangers et Gouvernement sont organisées par le 1er ministre, Phân Van Khai.

Mais le délai d'implantation minimum est encore de 2 ans. La lenteur des décisions, la lourdeur des procédures, même allégées, l'insécurité juridique, moins sur les textes que sur leur application, l'influence prépondérante des réseaux, et, parfois la corruption, demeurent toujours actuelles.

Des secteurs porteurs :

- le secteur des grands équipements urbains, transports, communication, énergie (sur financement BAD et Banque mondiale). Ainsi EDF vient de signer un BOT pour une centrale électrique.
- le secteur des approvisionnements et transformation des produits agricoles,
- celui des services modernes : conseils juridiques, financiers, négoce international, assurances sont également prometteurs.
- pour l'exportation, toutes les activités utilisatrices de main d'œuvre bon marché sont profitables, du textile à la bijouterie.

Conditions d'un développement durable.

L'effort de réformes, d'investissement national et étranger ne porteront vraiment leurs fruits que si le Vietnam parvient à réunir trois conditions :

- protéger l'environnement : les actions sont tardives, alors que les inondations et la pollution croissent.
- aménager le territoire, pour éviter l'attraction excessive du Sud, (60% des investissements) et pour s'ouvrir sur les régions occidentales (Laos, Cambodge, Yunnan), pour créer un port en eau profonde qui réduise la dépendance envers Singapour ou Hong Kong.
- contenir l'extraversion de l'économie, accélérer l'introduction des nouvelles technologies.

CONCLUSION

La croissance rapide a réduit l'ampleur de la grande pauvreté mais n'a pas réglé les problèmes sociaux, au contraire.

L'écart ville campagne.

La baisse des prix du riz, du café, du poivre, du latex réduit le niveau de vie paysan. La médiocrité des cadres ruraux, leur corruption suscitent des révoltes locales. Les investissements publics insuffisants en milieu rural, la privatisation rampante des services publics de la santé et de l'éducation affectent les paysans, surtout les plus pauvres. L'écart ville campagne s'accroît.

Les écarts, en ville , s'accroissent aussi

C'est en partie la conséquence d'une croissance forte, facteur d'inégalité. C'est aussi la conséquence de la réforme des entreprises publiques et de l'Administration, facteur de chômage. Le chômage urbain et l'exode rural créent dans les villes un prolétariat en déshérence : prostitution, enfants des rues, délinquance. Il est urgent de créer un système de sécurité sociale et d'assurance chômage.

Esquisse d'un modèle original de développement.

Malgré ces difficultés on décèle un projet de développement. Le projet vise à préserver trois équilibres, comme l'exprime le plan décennal adopté par le IXème congrès du Parti Communiste :
- un équilibre entre la maîtrise publique du développement et l'essor de l'initiative privée
- un équilibre entre les exigences d'un développement national et les apports de la mondialisation
- un équilibre entre le souci d'un développement social et la nécessité d'une croissance rapide. C'est le plus difficile à maintenir.

Le débat interne au Parti est de bien placer le curseur pour trouver des points d'équilibre qui ne risquent pas d'entraîner des traumatismes sociaux et politiques dangereux pour le régime.

Mais le projet de préserver un modèle de développement qui se veut original peut-il résister à la « mondialisation économique » et à la « globalisation financière» ?

COMMENT INVESTIR AU VIETNAM ?

Nicolas AUDIER
Avocat d'affaires

Introduction

Le Vietnam a entrepris depuis 1987 une vaste politique d'ouverture et de réforme, dite du "Doi Moi", et a autorisé à ce jour 3.699 projets d'investissements pour un montant de US$ 40.67 milliards, dont US$ 21 milliards ont été effectivement déboursés.

La France est à ce jour le 1er investisseur occidental et le 6ème mondial avec un peu plus de US$ 2 milliards d'engagements. Elle est présente sur la plupart des grands marchés vietnamiens, l'agro-industrie, les télécommunications, la santé humaine et animale, l'énergie, l'industrie hôtelière, le gaz liquéfié, la grande distribution, etc...

En dehors de ces projets existants, de nombreux grands projets d'infrastructure à court ou moyen terme sont actuellement en discussion avec les autorités vietnamiennes : c'est dire l'intérêt que portent les entreprises françaises sur ce marché.

Le Vietnam est à l'écoute constante des investisseurs étrangers et a instauré un dialogue régulier entre les plus hautes instances vietnamiennes (Premier Ministre, Ministre du Plan et des Investissements, Ministre des Finances, Ministre du Commerce,

etc...) et les représentants des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, SFI, BAD), Chambres de Commerce et d'Industrie étrangères au Vietnam, et bien sûr les investisseurs étrangers. Le but de ces réunions est de modifier l'environnement juridique dans le but toujours affiché d'attirer les investisseurs étrangers.

C'est ainsi que depuis 1987, le Vietnam a considérablement modifié son système légal en adoptant des textes fondamentaux dont :

- le Code Civil
- la Loi Commerciale
- la Loi sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- la Convention d'entraide judiciaire entre la France et le Vietnam qui est la première convention de cette nature signée avec un pays occidental.

En dehors de ces textes importants, la réglementation sur les investissements étrangers est en perpétuel mouvement puisque le Code des investissements a été modifié à plusieurs reprises depuis 1987, en 1990, 1992, entièrement refondu en 1996, et dernièrement encore en 2000. Que dit le Code des Investissements ?

I. FORMES D'INVESTISSEMENT

Le Code des Investissements reconnaît à ce jour quatre formes juridiques distinctes:

- l'entreprise conjointe,
- le contrat de coopération d'affaires,
- l'entreprise à capital 100% étranger,
- le contrat de BOT (construire, gérer et transférer), et ses variantes BTO, et BT.

La société conjointe

C'est une société à responsabilité limitée constituée entre un ou plusieurs investisseurs étrangers et un ou plusieurs partenaires vietnamiens qui doivent détenir au moins 30% du

capital légal. Une société conjointe existante peut aussi constituer elle-même une autre société conjointe et devenir en quelque sorte la partie vietnamienne de cette nouvelle entité. Elle est administrée par un Conseil d'Administration et la gestion quotidienne est assurée par un directeur général et un directeur général adjoint dont l'un d'eux doit être de nationalité vietnamienne.

L'apport de la partie étrangère peut prendre de nombreuses formes (devises, dongs vietnamiens provenant d'investissements déjà réalisés, équipements, licences de technologie, etc.) alors qu'en règle générale, la partie vietnamienne apporte le droit d'usage d'un terrain sur lequel seront bâties les infrastructures de l'entreprise.

Le contrat de coopération d'affaires

C'est un document écrit, signé par une ou plusieurs parties étrangères et une ou plusieurs parties vietnamiennes qui précise l'objet du projet, sa durée, les droits et obligations respectifs des parties. Comme il n'entraîne pas de création d'une personne morale nouvelle, les parties demeurent *a priori* responsables sur leur patrimoine propre.

Ce schéma juridique est le plus souvent utilisé pour les projets de dimensions modestes ou lorsque le partenaire vietnamien dispose d'un monopole d'exploitation (presse, télécommunication, exploitation du gaz et du pétrole, etc.). Dans un tel cas de figure, les autorités vietnamiennes souhaitent pouvoir garder un droit de regard sur l'ensemble des opérations mises en œuvre dans le contrat.

La société à 100% capital étranger

C'est une société à responsabilité limitée, qui assure en principe à l'investisseur étranger une grande autonomie dans la gestion de son entreprise puisqu'il n'a pas à en partager l'administration avec un partenaire vietnamien.

Les contrats BOT, (bâtir, opérer, transférer)

Ils permettent à un investisseur étranger de construire des infrastructures et de les gérer avant de les transférer à l'Etat sans compensation.

Ces projets BOT sont difficiles et complexes à mettre en œuvre car les montants investis et empruntés sont importants et les risques pour les banques et investisseurs considérables. Cela étant, en 2001, l'Etat Vietnamien a approuvé deux projets significatifs ce qui est un signal fort donné à la communauté internationale.

II. PROCEDURES DE DELIVRANCE D'UNE LICENCE D'INVESTISSEMENT

Il est très important de souligner que tous les investissements sont selon leur nature et leur importance soumis à autorisation préalable de l'une quelconque des autorités suivantes :

- Premier Ministre,
- Ministère du Plan et de l'Investissement, et
- Comités Populaires ou les Comités de gestion des Zones Industrielles

Quelles sont les autres Licences ?

En dehors de la licence d'investissement, d'autres autorisations devront être sollicitées auprès des différentes autorités (autorisation d'emprunter en devises étrangères, d'importer, de concéder ou de céder une technologie, etc.).

Une licence par projet

Les textes en vigueur n'autorisent pas la création d'une société à capital étranger à objet multiple, ce qui présente les inconvénients suivants : ce principe oblige les investisseurs à créer une entité juridique pour chaque projet et donc à multiplier les demandes d'autorisations et les coûts de constitution ; il ne permet

pas de consolider les résultats des différents projets d'une même entité qui ne peut donc compenser fiscalement les bénéfices de certaines activités avec les pertes enregistrées par d'autres activités.

III. LES GRANDS PRINCIPES DU DROIT DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Traitement préférentiel

Les textes prévoient des taux d'imposition préférentiels et des franchises de droit de douanes pour les importations. Ainsi le taux maximum de taxe sur les profits est de 25 % et les taxes sur le rapatriement des bénéfices oscillent entre 3 et 7%.

Les nouveaux textes prévoient un meilleur traitement fiscal des investissements effectués par les Vietnamiens de l'étranger qui pourront bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les profits de 20% du taux déjà existant. (Pour mémoire le taux d'impôt sur les profits existant est de 10, 15, 20, ou 25% selon la nature du projet) s'ils investissent selon le droit des investissements étrangers. En effet, les Vietnamiens de l'étranger investissent le plus souvent au Vietnam au travers du droit des investissements domestiques.

Convertibilité des dongs Vietnamiens et disponibilités en devises étrangères

Un changement important est apparu en matière de contrôle des changes avec la dernière loi sur les investissements étrangers, en supprimant la notion d'autosuffisance ou d'équilibre en devises étrangères. Maintenant tous les projets à capitaux étrangers bénéficient d'un droit à conversion. Par ailleurs en plus de ce droit, certains projets dont les projets d'infrastructures, de production de produits de substitution à l'importation et les projets qualifiés d'importants bénéficient d'un droit à disponibilité en devises étrangères.

Durée des Investissements

La durée des autorisations d'investissement est fonction de la nature du projet et de l'importance de l'investissement sans jamais pouvoir excéder soixante-dix ans. Les parties peuvent prévoir, dans leur contrat, (i) qu'elles se consulteront à la fin de la période initiale pour proroger la durée, sous réserve de l'accord des autorités vietnamiennes, ou (ii) que les actifs seront transférés à l'Etat vietnamien sans compensation.

En cas de dissolution anticipée, le sort du droit d'usage du terrain généralement apporté par la partie vietnamienne peut poser des problèmes puisqu'il a vocation à retourner à l'Etat et ne peut être cédé sans son autorisation. La dernière modification de la loi sur les investissements étrangers intervenue en mai 2000 permet d'inclure dans les actifs de la société à liquider la valeur du droit d'usage du terrain à compter de la date de liquidation jusqu'à la date de fin du projet tel que déterminé dans la licence d'investissement. Toutefois, la mise en œuvre de ce mécanisme se heurte à des difficultés pratiques.

Il existe une réglementation relative à la faillite des sociétés à capitaux étrangers qui prévoit notamment, les conditions du dépôt volontaire ou forcé du bilan ainsi que l'ordre de paiement des créances.

Nantissement du droit d'usage

Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats depuis 1987 date de l'ouverture du Vietnam, et désormais les sociétés à capital étranger sont habilitées à nantir le droit d'usage d'un terrain à des banques commerciales autorisées au Vietnam (y compris les banques conjointes et les succursales des banques étrangères).

Restructuration d'un projet

La loi de mai 2000 permet dorénavant aux sociétés à capitaux étrangers de procéder à des opérations de restructuration telles que des opérations de fusion, scission, modification de la forme juridique des investissements, etc.. Ce point est important compte tenu des nombreuses opérations de fusion intervenues en

Europe, dans le domaine du secteur bancaire, santé animale et humaine, et pétrolier.

Garanties complémentaires

La loi de mai 2000 a confirmé le principe de la non-rétroactivité des textes, de l'application des nouvelles dispositions plus favorables et le maintien des avantages prévus dans la licence d'investissement.

Modification de l'autorisation d'investissement

Toute modification du contenu de l'autorisation d'investissement (cession de tout ou partie du capital légal, modification de sa répartition, augmentation du capital légal, changement de forme d'investissement, etc.) est soumise à l'approbation préalable de l'autorité qui a délivré l'autorisation, et qui statue au vu d'un dossier présenté par les parties comprenant, outre les documents contractuels, les justifications des modifications et les perspectives économiques et techniques qu'elles permettent d'envisager.

CONCLUSION

Le Vietnam dispose à ce jour d'un ensemble de règles juridiques cohérentes pouvant accueillir et sécuriser les investisseurs étrangers sur leurs opérations au Vietnam. Il peut ainsi concurrencer ou rivaliser avec certains pays de l'ASEAN et apparaît comme un des pays les plus sûrs de la région surtout après les attentats du 11 septembre. Cela étant, de nombreuses réformes restent encore à faire (restructuration du secteur bancaire, des entreprises d'état, rénovation de l'appareil judiciaire) surtout si le Vietnam souhaite bénéficier des US$ 60 milliards

d'investissements dont il a besoin sur les 5 prochaines années pour assurer une croissance de 7% par an.

LA FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Claude POTTIER
Economiste

Les interventions précédentes ont mis en lumière l'importance du problème de la formation. Ce problème me paraît au cœur de la mondialisation et de ses contradictions. Le Vietnam a choisi l'ouverture et la libéralisation économique. Cette orientation paraît indispensable dans le monde actuel mais elle ne suffit pas à garantir un développement à long terme du pays. Les investissements directs venant de l'étranger ont fortement contribué au financement du développement entre 1991 et 1997 puisqu'ils ont représenté un tiers du total des investissements dans cette période. Ils se sont fortement ralentis avec la crise asiatique, ce qui a entraîné des difficultés de financement, mais la production des entreprises étrangères a continué à progresser, amortissant ainsi les effets de la crise.

Conséquences de la mondialisation sur la formation

Il ne faut cependant pas sous-estimer les problèmes que va poser l'ouverture. L'abaissement des barrières commerciales va provoquer un choc sur les entreprises vietnamiennes et un risque de déficit de la balance commerciale. L'assainissement du secteur bancaire va mettre en difficulté les entreprises publiques dont les

facilités de crédit seront réduites. Il va coûter cher à l'Etat, alors que ses recettes fiscales en provenance des entreprises publiques auront tendance à diminuer. Or, au Vietnam comme partout dans le monde, la mondialisation renforce la contrainte d'équilibre budgétaire. Comment, dans ces conditions, financer les dépenses de développement, en particulier les dépenses de formation ?

Jusque dans les années 1970, qui ont vu le succès de la Corée, les Etats jouaient un rôle décisif dans le financement du développement. Aujourd'hui le Vietnam, comme les autres pays en développement, doit se tourner vers les acteurs internationaux. Mais l'aide publique et l'endettement international ont leurs limites.

Recours aux entreprises pour la formation

Il paraît donc nécessaire que les autorités vietnamiennes s'adressent aux entreprises étrangères, en leur demandant de contribuer à la formation des cadres et des personnels de production. Est-ce trop leur demander, dans le contexte de vive concurrence entre les pays de la région pour attirer les investissements directs étrangers? Il faudrait qu'en échange les autorités vietnamiennes s'engagent à mettre rapidement en œuvre les mesures facilitant l'activité des entreprises étrangères, qui ont été décidées en 1999 et 2000.

Un lieu névralgique d'application des programmes de formation est le réseau de fournisseurs et de sous-traitants vietnamiens des entreprises étrangères. La formation de leurs personnels devrait être liée à la mise en place de modes d'organisation rendant ces entreprises compétitives sur le plan international. Il faut faire valoir que cette évolution, favorable au développement du pays, serait aussi dans l'intérêt des entreprises étrangères qui, tels les fabricants de motos, sont souvent obligées d'importer de nombreuses pièces. Un renforcement des fournisseurs et sous-traitants vietnamiens diminuerait les coûts supportés par les entreprises étrangères et accroîtrait leur efficacité productive.

LES DIFFICULTES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Patrice COSAERT
Géographe

Sur un territoire d'une superficie égale aux deux tiers seulement de celle de la France, le Vietnam supporte environ 80 millions d'habitants. La répartition de cette importante population est en outre très inégale : plus de la moitié du pays est en effet constituée de montagnes et de hauts plateaux faiblement peuplés. Les Viêtnamiens se concentrent de plus en plus dans les deux deltas et à leurs abords ainsi que sur les étroites plaines qui s'égrènent du nord au sud du pays, le long du littoral. Les campagnes de ces régions apparaissent dès lors surpeuplées.

L'attrait excessif des deux pôles Nord et Sud

Les tendances lourdes de l'urbanisation et du développement économique accentuent fortement les contrastes dus à la géographie physique : c'est aux deux extrémités du pays, dans les deltas, que sont localisés les deux grands pôles urbains,

Hanoi-Haiphong au nord et surtout Hô Chi Minh ville au sud. A eux deux, ils accaparent 85 à 90 % des investissements étrangers réalisés chaque année au Vietnam depuis 15 ans ! Le Centre apparaît défavorisé, oublié... Un rééquilibrage du développement économique à son profit est une nécessité absolue admise par tous mais délicat à mettre en œuvre. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet très controversé d'édifier un pôle majeur d'activités au sud de Danang, autour de la raffinerie de Dung Quât, la première du pays, dont la construction sans cesse reportée devrait enfin démarrer...

Pour longtemps encore, le Vietnam risque de voir son développement économique se cantonner aux deux grandes aires métropolitaines, le reste du pays étant réduit au rôle ingrat de fournisseur de main-d'œuvre bon marché mais peu qualifiée. Le "modèle" thaïlandais n'est pas loin. Au lieu cependant d'avoir affaire à une seule agglomération géante installée au cœur de la nation et aspirant toutes les ressources et énergies, nous assistons ici à un partage inégal des forces vives entre deux métropoles situées aux deux extrémités d'un pays longiligne...

Vouloir répartir plus équitablement population et activités sur l'ensemble du territoire peut également engendrer des problèmes dont, à l'usage, la gestion par l'Etat s'avère malaisée. Conséquence du boom du café, l'afflux de paysans Kinh sur les hauts plateaux du Centre a par exemple exacerbé de vieilles querelles quant à l'usage du sol avec les ethnies minoritaires. Toujours dans le Centre, mais sur le littoral cette fois, un usage plus intensif des lagunes occasionne maintenant des conflits récurrents entre pêcheurs, éleveurs de crevettes et agriculteurs...

D'une façon générale, l'augmentation des densités provoque toujours une dégradation de l'environnement, d'autant plus que les mesures prises pour la protection de celui-ci sont insuffisantes et le plus souvent contournées.

L'influence des déséquilibres régionaux sur le niveau moyen de formation et sur l'aptitude au développement

Certes, le déficit en formation se pose partout en Asie du Sud-Est. Le Vietnam n'échappe pas à ce problème général. Le budget de l'Education nationale y est cent fois inférieur à celui de la France ! Scolariser des jeunes dont les effectifs ne cessent de croître se heurte inévitablement au manque de moyens financiers de l'Etat qui en est réduit à privatiser partiellement le système éducatif. Les enseignants, trop mal rémunérés, sont contraints d'exercer une autre activité en parallèle, ce qui réduit d'autant leur disponibilité et l'efficacité de leur enseignement.. C'est évidemment dans les provinces reculées, singulièrement dans les campagnes, que le problème atteint la plus grande acuité. Déjà ignorées par les investisseurs et trop souvent délaissées par les autorités, ces régions naturellement défavorisées n'en sont que moins aptes à diversifier leurs activités et à accueillir des formes de progrès économique ou social.

Pourtant, nous semble-t-il, un développement harmonieux du pays implique nécessairement une industrialisation des petites villes et même des campagnes, à l'exemple de ce qui s'est produit il y a quelques décennies à Taiwan et de ce que tentent encore aujourd'hui les autorités de la Chine continentale. Faute d'introduire de nouvelles activités non agricoles dans les campagnes, l'exode rural prendra des proportions préjudiciables au développement harmonieux du pays. Il entraînera une croissance urbaine des deux seules métropoles qui s'avérera en fin de compte économiquement et socialement plus coûteuse. Implanter ateliers et petites usines dans des régions rurales très densément peuplées n'évite-t-il pas de construire de nouveaux logements en ville ?

Les responsables politiques peuvent inciter les investisseurs à localiser en dehors des grandes agglomérations les activités qui sont d'abord à la recherche d'une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée. Ils peuvent aussi, tout simplement, laisser les paysans s'insérer progressivement et spontanément dans un processus d'accumulation du capital en leur permettant de délaisser l'agriculture de subsistance chaque fois que c'est possible. Nombreuses sont les familles qui cherchent par tous les moyens à

diversifier leurs productions pour s'assurer des revenus monétaires. Cette évolution est certes source d'accroissement des inégalités. Elle permet cependant, dans quelques cas, la création d'activités non agricoles nouvelles en mobilisant, par le biais d'une tontine, les économies de tout un groupe d'individus de même lignage.

TEMOIGNAGE D'UN CHEF D'ENTREPRISE

Jean Jacques GENTRIC
PDG d'entreprise

Pour conclure cette partie sur l'économie vietnamienne, c'est un témoignage que je voudrais présenter. Celui d'un chef d'entreprise, d'une PMI dans le secteur multimédia et audiovisuel professionnel. Ce témoignage n'est donc pas significatif de tous les échanges économiques avec le Vietnam.

Des succès

J'ai fait une première mission de prospection au Vietnam en 1992 pour mon entreprise et pour une association de chefs d'entreprises français soucieux de s'ouvrir sur l'Asie. Depuis j'ai effectué six missions au Vietnam. Dans le secteur d'activité de mon entreprise le seul débouché possible était le secteur public. Les entreprises privées vietnamiennes étaient trop modestes alors pour constituer des partenaires commerciaux.

Mon entreprise est parvenue à conclure, sans soutiens publics français ni assurance COFACE, 30 contrats en 7 ans pour un chiffre d'affaires total de 15 millions d'euros avec des partenaires publics vietnamiens : Radio télévision, ministère de la culture etc... L'exécution et le règlement de ces contrats se sont réalisés sans encombres. Les partenaires vietnamiens se sont avérés fiables et ponctuels.

Des difficultés

L'entreprise a cependant rencontré des obstacles avec les autorités vietnamiennes lorsque j'ai voulu ouvrir un bureau permanent de représentation à Hanoi en 1995-96. L'agrément de ce bureau ne m'a jamais été délivré par le Vietnam. Il a donc fallu le fermer et se replier en 1997-98 sur notre bureau de Hong Kong pour traiter les affaires avec le Vietnam, ce qui n'est évidemment pas simple.

Quelque temps après la levée de l'embargo américain sur le Vietnam en 1994, et la normalisation des relations économiques entre le Vietnam et les USA en 1995, de nombreuses firmes américaines et japonaises, dans mon secteur d'activité, se sont intéressées au marché vietnamien et la concurrence s'est considérablement renforcée. Mais cet engouement n'a pas duré.

C'est pourquoi, depuis deux ans, mon entreprise est activement de retour au Vietnam et envisage à nouveau l'ouverture d'un bureau de représentation avec l'espoir, cette fois, qu'il sera agréé.

L'entreprise s'efforce actuellement de développer les activités multimedia dans le secteur de l'éducation et de la formation. En effet l'écart se creuse dans ce secteur entre pays riches et pauvres, surtout dans l'enseignement supérieur et professionnel. Les moyens multimedia peuvent permettre, d'abord aux enseignants, de rester à niveau dans leurs connaissances et de les parfaire. Le Ministère de l'éducation est conscient de ce problème.

Mais on sent encore une réticence des responsables politiques du pays envers les nouvelles technologies de l'information (NTI) et Internet. Ils paraissent craindre une ouverture rapide à ces moyens d'information , pour lesquels les Vietnamiens sont pourtant fort doués. Cette réticence est un frein à leur diffusion.

QUATRIEME PARTIE

LES MUTATIONS DE LA SOCIETE VIETNAMIENNE

LE LEGS DE L'HISTOIRE A LA SOCIETE ACTUELLE

Philippe PAPIN
Directeur Ecole Française d'Extrême Orient à Hanoï

INTRODUCTION.

Le Vietnam ancien avait mis au point un véritable système de gouvernement qui, modifié et perfectionné au fil du temps, n'a pas pu ne pas exercer d'influence sur la société actuelle. Bien plus : c'est sans doute la tentative désespérée de reconstituer cette « belle machine » qui explique une partie des décisions politiques très récentes. Il y a un arrière-plan historique très fort, un système de références, qu'il faut avoir à l'esprit parce que les dirigeants actuels, eux, s'y réfèrent sans ambiguïté. C'est aussi une manière d'interpréter ce fameux « renouveau religieux et culturel » dont on parle tant depuis quelques années.

I. LA MATRICE ANCIENNE DU POUVOIR FACE A LA MODERNITE

La classe des lettrés venait des villages. Le confucianisme lui donnait sa cohérence. La source du pouvoir était rurale. Les dirigeants actuels du Vietnam viennent encore des villages.

Le lien village-Etat

Les concours mandarinaux étaient le moyen de constitution et de reproduction de cette classe de lettrés : concours régionaux d'abord dont les lauréats obtenaient le diplôme de bachelier ou de licencié ; concours général, ouvert aux licenciés, permettant d'accéder au diplôme de docteur et du même coup aux fonctions mandarinales ; concours du palais, enfin, délivrant des degrés de

doctorats ouvrant aux plus hautes fonctions. Ainsi les concours happaient les meilleurs éléments du monde rural. Des places étaient réservées aux régions défavorisées ou frontalières. Toutes les régions participaient ainsi au service de l'Etat. Ces lettrés qui provenaient des villages étaient formés aux belles lettres, aux textes canoniques chinois, au confucianisme. Cette culture prestigieuse, mais sans contenu technique, distinguait du vulgaire et donnait une cohésion à la classe des lettrés. En fin de carrière les mandarins retournaient au village et y enseignaient. Comme le commerce était peu prisé et peu développé, le service de l'Etat était la seule voie d'ascension sociale. Cette sorte de noria entre le village et l'Etat donnait cohérence au corps social ancien.

Les fonctions du Dinh villageois

La maison communale, Dinh, est le parfait symbole de ce système ancien qui unissait l'Etat au village. Elle faisait fonction de lien entre la communauté villageoise et le mandarin représentant l'Etat. Elle accueillait le mandarin dans ses tournées d'inspection ou d'administration, mais elle servait aussi de lieu de délibération pour la communauté villageoise sur les affaires locales. Quand à la fin du XVème siècle, l'Etat central a imposé le culte des héros nationaux, héros militaires ou lettrés de haut rang, pour renforcer la cohésion nationale, le Dinh est devenu aussi lieu de culte. Les nouveaux cultes effacèrent progressivement les cultes aux divinités des lieux, des animaux et des saisons qui constituaient la religion antérieure des Vietnamiens.

Les avatars de ce système de gouvernement

Ce système de gouvernement a longtemps fonctionné correctement. De 1802 à 1919, il y eut 5784 lauréats aux concours mandarinaux dont un millier simultanément administrait le pays. L'inflation bureaucratique commença avec l'époque coloniale. Celle-ci a largement érodé le prestige du fonctionnaire impérial, désormais simple agent de la machine administrative coloniale, recruté sur des critères qui ne devaient plus rien à la culture classique. D'un autre côté, l'introduction d'une économie de type capitaliste a donné aux villageois d'autres possibilités d'échapper

au monde pénible du travail agricole : l'ascension sociale ne passait plus impérativement par le service de l'Etat. C'est une énorme rupture du système politique et de la légitimité, qui explique les tâtonnements du pouvoir aux époques ultérieures.

A l'époque coloniale, le pouvoir change de main et de lieu. Il émane désormais de la ville. La matrice ancienne – la courroie de transmission village / Etat – ne fonctionne plus. Avant, l'Etat n'avait pas besoin d'aller au village parce que les villageois se tournaient d'eux-mêmes vers la Cour. Ensuite le fonctionnaire socialiste a dû investir le village pour y implanter la doctrine nouvelle de l'Etat. Il y eut ainsi césure entre savoir et pouvoir. Cette césure avait favorisé l'émergence, dans les années 1930, de l'intellectuel. Celui-ci est dégagé des contraintes du pouvoir, n'est attaché à rien. Il promeut le « je », nouveau dans la culture vietnamienne. Le pouvoir socialiste devra se concilier cette classe nouvelle. C'est encore un défi aujourd'hui.

Comment gouverner sans s'appuyer sur cette matrice villageoise ancienne explicitée plus haut, avec la création d'un nouvel appareil d'État, fort différent de l'ancien, et la promotion d'un corps de doctrine nouveau implanté dans les villages par le Parti ? La doctrine socialiste peut être lue comme une version moderne du Confucianisme. C'est une tentative de reprendre le contrôle du monde rural, de réintégrer une doctrine au village. Le Parti aura cette mission. Lorsque, depuis 1997-98 le Parti préconise la double appartenance des cadres ruraux au Parti et aux structures publiques, il tente de resserrer les liens entre le village et l'Etat. Ainsi, le Parti veut conforter l'unité nationale comme Lê Loi l'avait fait en son temps après la défaite des Ming.

II. L'HERITAGE CULTUREL : COMMENT S'EN SERVIR ?

Depuis deux à trois ans on assiste à un « renouveau culturel et religieux ». Il s'exprime par des fêtes, processions et cérémonies villageoises. Elles donnent l'impression d'un renouveau culturel et religieux. Il ne faut pas s'y laisser prendre. C'est largement factice. Ces manifestations supposent une organisation et des coûts qui empêchent la spontanéité. Il s'agit pour le pouvoir de se donner un visage culturel. Ces manifestations culturelles exaltent les grands héros de l'histoire, une culture

unitaire du pays à travers les villages. Leur caractère anachronique traduit leur côté artificiel. Ce sont des reconstitutions historiques manipulées par le pouvoir. Les responsables du Parti conduisent ces manifestations.

Cette culture reconstituée risque de chasser la culture réelle, vivante, comme la mauvaise monnaie chasse la vraie. Qu'en est-il de la culture réelle ? La romanisation de l'écriture a coupé les Vietnamiens des sources de leur culture. Seuls quelques spécialistes savent encore déchiffrer les caractères chinois. Les meilleurs spécialistes sont d'ailleurs japonais, voire coréens. Cette perte de mémoire permet des reconstitutions historiques factices dont le peuple ne peut plus s'assurer de l'authenticité. Cependant on assiste à un effort des Vietnamiens pour réapprendre cette écriture.

CONCLUSION

Les Vietnamiens ont l'impression d'être adossés à un passé où la société ne fonctionnait pas si mal. Mais ce passé leur est finalement mal connu car ils n'ont plus accès aux sources. On peut dès lors penser que le pouvoir utilise délibérément des éléments de cet héritage culturel et politique, recomposés, pour maintenir son emprise sur les populations.

LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES

Francis GENDREAU
Démographe IRD

Parmi les mutations de la société vietnamienne, les changements démographiques sont importants : les évolutions des régimes démographiques ne sont en effet qu'un des aspects des transformations sociales. De ce point de vue, le Vietnam a connu des changements démographiques considérables et, dans l'évolution actuelle de la société vietnamienne, l'avenir de ces changements suscite diverses interrogations. Les caractéristiques majeures de ces changements démographiques sont les suivantes :

I. SANTE ET MORTALITE

Au Vietnam la mortalité est beaucoup plus faible que celle des pays de niveau de développement comparable. Cela est dû à un système de santé bien réparti dans tout le pays. Cette situation favorable concerne notamment la santé maternelle et infantile.

Les femmes sont ainsi de mieux en mieux suivies durant leur grossesse (72 % en 1997). De même, 62 % des accouchements se font dans des formations sanitaires.

La mortalité des enfants a poursuivi son déclin et atteint des niveaux relativement faibles par rapport au niveau de développement économique du pays : le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 28 ‰ et celui des enfants de moins de 5 ans est de 38 ‰. La couverture vaccinale, elle aussi s'améliore, même si des progrès restent à faire : la proportion des enfants totalement vaccinés est de 57 %[1].

Avec la libéralisation économique et les difficultés

[1] - Les enfants totalement vaccinés sont ceux âgés de 1 à 2 ans ayant reçu les vaccins suivants : BCG, DTCoq-Polio et rougeole.

budgétaires de l'Etat, cette situation a été fragilisée et des questions importantes peuvent être posées concernant le devenir du système de santé, l'accès aux soins des plus pauvres, la lutte contre le Sida, etc.

II. LA MAITRISE DE LA FECONDITE

Alors que les femmes vietnamiennes avaient en moyenne 5 ou 6 enfants au début des années soixante-dix, ce chiffre est depuis constamment décroissant : le niveau de la fécondité était estimé à 4,0 enfants par femme en 1987, puis à 3,3 pour la période 1989-93 et à 2,7 pour la période 1992-96 ; aujourd'hui, il est de moins de 2,5 enfants, estimation confirmant la poursuite de la baisse de la fécondité à un rythme assez rapide. C'est le résultat de la politique très volontariste menée depuis de longues années, qui a permis une bonne diffusion de la contraception moderne, y compris dans les campagnes. Ce mouvement de baisse de la fécondité ne semble pas affecté par la libéralisation de l'économie.

Ce niveau de la fécondité connaît des variations spatiales et sociales. C'est ainsi que la fécondité est un peu plus élevée en milieu rural (2,9) qu'en milieu urbain (1,8) et qu'elle est fortement différenciée selon les régions : les Hauts Plateaux Centraux ont la fécondité la plus élevée (4,3) et la région du Sud-Est (qui comprend Hô Chi Minh Ville) la fécondité la plus faible (1,9). Enfin, comme on l'observe dans la plupart des pays, la fécondité est fortement corrélée avec le niveau d'instruction : les femmes n'ayant jamais été scolarisées ont en moyenne 4,0 enfants, celles ayant été jusqu'au primaire en ont 2,8 et celles ayant fait des études secondaires ou supérieures, 1,9.

Ces niveaux de fécondité sont à mettre en relation avec l'utilisation des méthodes contraceptives. La proportion des femmes mariées de 15-49 ans qui utilisent actuellement une méthode de contraception moderne[2] est de 56 %. Cette prévalence contraceptive élevée se comprend si l'on sait que plus de 95 % des femmes vivent dans des lieux desservis par des programmes de

[2] - On regroupe sous ce qualificatif la pilule, le stérilet, le condom, les injections et la stérilisation (masculine et féminine). Les méthodes dites traditionnelles sont la continence périodique et le retrait.

distribution communautaire de produits contraceptifs et par des agents des services de la planification familiale, et situés à moins de 5 km d'un centre de planification familiale. Les différences observées entre milieux (urbain et rural), entre régions et entre niveaux d'instruction corroborent les différences signalées pour les niveaux de fécondité.

Cette baisse de la fécondité entraîne un ralentissement de la croissance démographique que l'on constate sur les résultats des trois derniers recensements de la population. En avril 1999, le Viêt-nam comptait 76,3 millions d'habitants, et le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 2,1 % à 1,7 % d'une période intercensitaire à l'autre (tableau 1). Si la baisse de la fécondité se poursuit, ce taux d'accroissement devrait encore se ralentir à l'avenir.

Tableau 1 : Évolution de la population, 1979-1999

Année	Effectif (en millions)	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
1979	52,7	-
1989	64,4	2,1
1999	76,3	1,7

III. MOBILITE SPATIALE ET URBANISATION

La densité de la population est élevée : 231 habitants au km². Mais cette population est inégalement répartie sur le territoire national. En particulier, l'ensemble constitué par les deux deltas et Hô Chi Minh Ville (qui se trouve en bordure du delta du Mékong) regroupe 36 millions de personnes (47 % de la population totale) sur 18 % du territoire. Il faut toutefois noter que la proportion correspondante en 1989 était de 50 %. Ceci semble indiquer que les programmes de migrations organisées mis en oeuvre par le gouvernement pour décongestionner les zones densément peuplées, notamment le delta du Fleuve Rouge, ont eu quelques résultats ; de plus, la baisse de la fécondité est plus rapide dans les deux deltas et dans les grandes villes.

Mais le temps du contrôle par l'administration des

changements de résidence est révolu. Les migrations organisées font de plus en plus place à des migrations spontanées, notamment vers les villes, en particulier les plus grandes. Alors que l'urbanisation était freinée avec succès jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, la croissance urbaine s'est accélérée.

Car, avec la libéralisation de l'économie et le moindre contrôle exercé sur les migrations, l'exode rural s'est accru. On peut le voir sur la croissance des quatre grandes villes (tableau 2). Hô Chi Minh Ville a dépassé les 4 millions d'habitants et Hanoi les 1,5 millions, dans leur partie urbaine. Plus généralement, la population urbaine totale a cru plus rapidement que la population rurale depuis le recensement de 1989 : 3,6 % en moyenne par an contre 1,2 %. Le taux d'urbanisation (proportion de la population urbaine) est ainsi passé de 19,4 % à 23,5 %. Il s'agit là d'une tendance qui va vraisemblablement se poursuivre, voire s'amplifier à l'avenir et il y a aujourd'hui un risque, comme en Chine, d'une explosion urbaine incontrôlée, avec son cortège de dysfonctionnements économiques et sociaux.

Tableau 2 : Évolution de la population des quatre grandes villes (effectifs en millions, taux en %)

Ville	1979	Taux d'ac-croissement	1989	Taux d'ac croissement	1999
Hô Chi Minh Ville	2 701	0,8	2 900	3,8	4 205
Hanoi	898	2,1	1 090	3,5	1 539
Haiphong	385	1,6	450	2,4	568
Da Nang	319	1,6	370	3,8	538

IV. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'allongement de la durée de vie et surtout la baisse de la fécondité entraînent inéluctablement un vieillissement de la population, c'est-à-dire une augmentation de la proportion de personnes âgées et corrélativement une diminution de celle des jeunes, (tableau 3). En 20 ans (1979-1999), la proportion des moins de 15 ans est passée de 42,5 % à 33,5 % et celle des 65 ans et plus

de 4,8 % à 5,8 %. Ce vieillissement va se poursuivre et s'accélérer, et constitue une transformation profonde de la structure de la société vietnamienne.

Tableau 3 : Répartition de la population par grand groupe d'âges

Groupe d'âges	1979	1989	1999
0-14	42,5	39,1	33,5
15-64	52,7	56,2	60,7
65 et plus	4,8	4,7	5,8
Total	100,0	100,0	100,0

Cette évolution pose de nombreux problèmes de solidarité inter-générationnelle et, plus généralement, celui de l'équilibre de la société et des rôles respectifs des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

CONCLUSION : l'amélioration des conditions de vie ?

On peut compléter ce bref panorama par quelques données sur la scolarisation et l'habitat.

Après les difficultés qu'a connues le système scolaire entre 1988 et 1991 à la suite de l'instauration de frais de scolarité, la scolarisation a encore progressé : le taux de scolarisation des enfants de 6-14 ans est de 87 %. Ce taux présente peu de différence entre garçons (88 %) et filles (85 %) ainsi qu'entre villes (90 %) et campagnes (86 %). De même, l'alphabétisation a progressé, le taux d'alphabétisation des personnes de 10 ans et plus étant passé de 88 % en 1989 à 91 % en 1999.

Les conditions d'habitat quant à elles, restent précaires. Les ménages vietnamiens, dont la taille moyenne est de 4,6 personnes, vivent en moyenne dans 43 m². 12 % seulement disposent d'un robinet pour leur alimentation en eau potable (2 % à la campagne). La situation concernant les toilettes est encore moins satisfaisante puisque 82 % des ménages n'en disposent pas, ou seulement d'un trou sommaire, 95 % à la campagne. Mais 78 % ont l'électricité (72 % à la campagne), 46 % la radio et 54 % la télévision.

A travers tous ces résultats, on voit poindre quelques grandes questions sur les perspectives d'avenir de cette population par rapport aux problèmes de développement et aux réformes de l'économie. Les systèmes sociaux (santé, éducation, planification familiale) pourront-ils se développer de façon à ce que le plus grand nombre puisse continuer à y avoir accès ? Les inégalités entre régions, entre villes et campagnes, entre riches et pauvres, vont-elles s'accroître ou se réduire ? Les transferts entre générations permettront-ils aux plus jeunes et aux plus âgés d'avoir leur part des fruits de la croissance ? L'urbanisation sera-t-elle compatible avec un développement harmonieux des villes ? La pression sur les ressources et l'environnement pourra-t-elle être gérée efficacement pour le bien des générations futures ?

L'EVOLUTION DU SYSTEME EDUCATIF

Daniel WEISSBERG
Agence universitaire de la Francophonie. Hanoi

Le système de formation est un reflet du système socio-économique. Celui-ci a connu de profondes mutations. Le système de formation a donc dû faire face à plusieurs défis

I. LE PARI DU NOMBRE

La croissance démographique, l'accès d'une fraction croissante de la population à l'éducation a fait croître les effectifs scolaires à une vitesse considérable. La massification de l'éducation est un défi. Le quart de la population vietnamienne est actuellement en formation :

10 millions à l'école primaire
6 au collège
2,2 au lycée, soit un doublement en 5 ans
0,9 à l'université, soit un triplement en 5ans

Cette rapide augmentation a des effets pervers : insuffisance des locaux obligeant à faire cours le matin pour une classe, l'après-midi pour une autre, pénurie d'enseignants pas assez formés, classes surchargées, inadaptation des cursus aux besoins récents ... Malgré cette contrainte du nombre, l'analphabétisme est en voie de disparition .

II. L'ADAPTATION AUX BESOINS

C'est le second défi qu'il faut relever. Les critiques adressées au système de formation sont généralement les suivantes

- les apprenants ne sont pas formés à travailler de façon autonome

- le contenu des cursus et des apprentissages ne répond pas aux besoins
- la qualité de l'enseignement est insuffisante
- on peut raisonnablement douter de l'efficacité du système

Toutefois la fraction d'une classe d'âge qui accède à l'éducation est élevée 92 % au primaire
65 % au collège
25 % au lycée
12 % à l'enseignement supérieur

L'engouement pour les études et la surcharge du système ont des effets pervers. La survalorisation sociale des études incite à accroître les cours supplémentaires et les semaines de travail sont trop lourdes. La fraude aux examens est répandue. La course à l'excellence accroît la sélectivité . 15 % seulement des candidats à l'université y sont admis (1,7 million de candidats pour 250 000 admis). Les mêmes bacheliers ajournés se représentent plusieurs fois.

III. AXES DE TRANSFORMATION

Il faut ouvrir ce système, le transformer, l'intégrer aux autres systèmes éducatifs de la région Asie du Sud-est, des pays riverains du Mékong. La Banque asiatique de développement s'est engagée dans le financement d'un schéma régional de formation.

Les axes de transformation sont les suivants :
- renouvellement des contenus,
- formation des formateurs
- méthodes renouvelées d'évaluation
- développement rapide de l'enseignement technique,
- généralisation des nouvelles technologies de l'information, de l'informatique

Le sort du système repose sur l'université. Il existe 208 établissements d'enseignement supérieur dont 116 assurent une formation de 4 à 6 ans

53 % des étudiants suivent les filières économie et gestion et sciences de l'ingénieur.

15 % les sciences fondamentales
15 % la pédagogie

CONCLUSION

Les résultats malgré les contraintes sont appréciables. Le nombre des étudiants et leur qualité progressent. La carte universitaire s'améliore. Des établissements supérieurs s'implantent sur les Hauts Plateaux, dans le delta du Mékong. Il faut encore mieux gérer l'autonomie universitaire, passer aux standards internationaux.

L'effort pour assurer l'adéquation entre les formations et les besoins du développement, jamais achevé, doit être une réelle priorité.

Le Vietnam peut compter sur la mobilisation des parents pour faire pression en faveur de l'amélioration du système éducatif.. Dans la tradition confucéenne l'éducation est socialement valorisée et les parents sont soucieux d'assurer la meilleure éducation à leurs enfants.

LES DYNAMIQUES SOCIALES DU « DOI MOI »

Jean Yves MARTIN
Sociologue IRD

À l'image du Fleuve rouge, le *Dôi moi* a fait sortir de son lit la société vietnamienne, et c'est une nouvelle voie qu'elle cherche actuellement à frayer. Des transformations sociales sont à l'œuvre, et on peut en faire une lecture à travers ce qu'en révèle l'évolution du système éducatif. Entre 1989 et 1991, le Viêt-nam a connu une véritable crise de la demande scolaire. Cette crise s'est traduite, fait inouï dans le pays, par une vague d'abandons scolaires et de refus d'inscriptions. Dix ans après, il n'est plus question de crise, mais le système éducatif s'est complètement transformé, et cette transformation s'est faite à la mesure des changements dans l'économie, mais aussi de la recomposition de la société.

I. TRANSFORMATIONS SOCIALES

Le *Dôi moi* n'a pas seulement changé les règles du jeu économique, il a également remis en cause les règles du jeu social. En fait c'est toute la société qui est en mouvement et l'on assiste à une évolution radicale des modalités d'encadrement social et des relations entre l'État et les citoyens. Un processus d'individualisation est ainsi à l'œuvre dans le rapport non seulement à la propriété, à la richesse et au travail, mais aussi à la résidence, au groupe social et à l'éducation. Les barrières sont levées, mais les protections aussi, et chacun doit gérer son propre avenir avec toutes ses incertitudes. On constate l'émergence d'une société à la recherche du bien-être individuel et familial. D'une nation où le jeu social était encadré par l'État sous l'égide de grands idéaux collectifs, on voit émerger une société où la recherche du bien-être individuel et familial devient la référence dominante. La libération du jeu social modifie le mode de reproduction de la société en levant les barrières à l'accès au capital

économique, social et culturel. Elle entraîne une recomposition sociale en ouvrant la voie à des modalités nouvelles de l'ascension et de la différenciation sociales. Les inégalités de situation et de niveau de vie se doublent d'inégalités sociales. Elles se révèlent particulièrement dans le domaine de l'accès à l'éducation et à la formation.

II. L'EDUCATION DEVIENT FACTEUR D'INEGALITE

Au début des années 1980, la politique éducative, et sa traduction sur le terrain, étaient marquées par l'égalitarisme. La structure éducative possédait, à l'image de la structure sociale, une base très large et se rétrécissait fortement dans les niveaux supérieurs. Même si ce système scolaire, méritocratique, fonctionnait selon des orientations urbaines et des idéaux de réussite sociale dans les fonctions bureaucratiques, la diffusion très large de l'enseignement primaire et l'ouverture élargie à l'enseignement secondaire de base faisaient de ces niveaux les piliers de l'égalitarisme socialiste. Aujourd'hui les conditions du maintien de cette structure égalitaire ne sont plus réunies. La dynamique scolaire a repris son cours après la crise de la fin des années 1980, mais elle prend des formes beaucoup plus inégalitaires, alors que la dynamique antérieure n'avait pas parachevé son parcours démocratique.

Les plans d'éducation et d'alphabétisation sont maintenant indicatifs et, de plus, largement délégués aux provinces. Et la réalisation des objectifs de l'enseignement de base est assujettie aux moyens budgétaires des provinces. Tout cela pèse sur les inégalités scolaires régionales. Par ailleurs, les nouvelles procédures de financement altèrent le fonctionnement démocratique de l'école. L'école publique n'est plus gratuite et les frais scolaires augmentent avec les niveaux. Cela fait que l'égalitarisme du primaire est menacé, même s'il n'y a pas à proprement parler de droits dans le primaire, et que les inégalités d'accès aux cycles supérieurs se renforcent .

Pas plus que le système de santé dont la gratuité a également été remise en cause, l'État ne parvenait plus à financer le système éducatif. Il lui fallait néanmoins maintenir l'effort, et il a mis en place pour cela la politique dite de socialisation de

l'éducation. Celle-ci, en autorisant la diversification des sources de financement, a mis fin au monopole public de l'offre éducative au profit de composantes variées de la société, dont les acteurs privés. Ces changements du mode d'intervention de l'État dans la politique scolaire et dans les modalités de financement du système éducatif ont eu des effets très importants. Le mécanisme de sélectivité financière s'ajoute maintenant à celui de l'héritage culturel, et c'est dans l'accès aux niveaux scolaires supérieurs que s'expriment et se renforcent les inégalités sociales. Les niveaux post-primaires sont socialement, parce que financièrement, les plus discriminants, mais ils sont aussi ceux qui ont évolué le plus vite ces dix dernières années non seulement dans leurs effectifs mais aussi dans leur structure.

III. LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DU SYSTEME EDUCATIF

Structure

La structure elle-même du système scolaire a évolué sous l'effet de trois grands changements. Le premier est celui de la création, dans l'enseignement secondaire supérieur, de filières spéciales pour les élèves doués afin de leur pourvoir un enseignement de meilleure qualité. Cet accompagnement de la sélectivité se double de la création de lycées et d'universités d'élite. Le second grand changement a été celui de la libération de la demande payante qui, dans le cadre de la politique de socialisation de l'éducation, a ouvert la voie à la création d'établissements privés (particulièrement dans l'enseignement secondaire supérieur) et aux stratégies de surenchère éducative des bourgeoisies urbaines. Le troisième changement, plus profond parce que traversant l'ensemble de la société et pas seulement les couches favorisées, est celui de l'investissement des familles dans les scolarités longues pour garantir un avenir où il n'y a plus d'automaticité formation -emploi. Cette pression sur les scolarités longues se traduit par un développement accéléré des effectifs de l'enseignement supérieur et par un boom universitaire. Elle conduit aussi à l'émergence d'un nouvel idéal pour les enfants, celui d'une formation supérieure à l'étranger.

Pyramide scolaire

La forme de la pyramide scolaire est bien sûr affectée par ces changements. On constate ainsi une croissance importante des cycles supérieurs par rapport au cycle primaire. La part de l'enseignement secondaire de base a été multipliée par 1,6, celle de l'enseignement secondaire supérieur par 2 et celle de l'université par 5,8.

Tableau 1 : L'évolution de la pyramide scolaire entre 1989 et 1999 (pour mille élèves en Primaire)

Cycles	1989	1999	Progression
Primaire	1000	1000	--
Secondaire de base	351	573	1,6
Secondaire supérieur	97	198	2
Université	15	88	5,8

Ainsi, après une quinzaine d'années d'exercice de la politique du *Dôi moi*, les changements sont considérables. Le système éducatif est à la fois le reflet et l'instrument de fortes dynamiques sociales qui s'inscrivent maintenant dans le long cours. Ces dynamiques n'ont pas encore fini de produire leurs effets.

LES TRANSFORMATIONS SOCIALES D'UN VILLAGE

François HOUTARD
Centre tricontinental. Louvain

Le même village du delta du Fleuve Rouge, Hai Van, a été l'objet d'études que j'ai conduites en 1973, puis en 1999. Ces études, à deux dates distantes de 25 ans, permettent de mesurer l'impact du Dôi moi sur un village. Elles donnent une mesure micro-économique du « renouveau ».

I. UNE DOUBLE TRANSITION

Une forte croissance démographique

Le village avait 5000 habitants en 1973 et 8.500 en 1999, soit une augmentation de 70 % . Toutefois on constate une baisse de la fécondité. Les femmes évitent désormais un troisième enfant, même dans ce village majoritairement catholique.

L'entrée dans l'économie de marché

L'initiative villageoise s'est libérée : le petit élevage, l'artisanat, la construction se sont développés. Le rendement à l'ha de la riziculture de 1 tonne lors de la révolution nationale en 1954 - 55 est passé à 13,5 tonnes. Mais il faut se rappeler que le Dôi moi n'est pas parti de rien. L'augmentation du rendement avait été supérieure et plus rapide avant le Dôi moi qu'après.

Les maisons en dur, les motos, les équipements ménagers se sont diffusés. La coopérative, naguère coopérative de production est devenue seulement coopérative d'approvisionnement et de commercialisation. Les impôts et taxes ont augmenté, d'un indice 100 en 1992 ils ont atteint 620 en 1999. Et la commune a des

difficultés à percevoir ces impôts. Les médicaments fabriqués traditionnellement représentaient 60 % de la pharmacopée en 1973 alors que les médicaments occidentaux, beaucoup plus chers, représentent 70 % des médicaments consommés en 1999.

II. DESENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

En 1973 , l'Etat absorbait 21 % du revenu social , en 1999, 6%
En 1973, la coopérative absorbait 31% du RS, en 1999, 10%
En 1973, les individus 68% du RS, en 1999, 90%

Ce retrait du secteur public se traduit par une dégradation des équipements publics : l'entretien du système hydraulique s'est détérioré. L'absence de source de financement public aux exploitants agricoles a fait renaître l'usure. Le système scolaire ne fait plus face aux besoins. L'école maternelle est payante. Le coût de la scolarité par enfant et par an dans le primaire est de 9 $ ce qui excède les capacités contributives des plus pauvres. Les élèves sont 59 par classe alors qu'ils étaient 30 en 1973. Le personnel de santé n'a pas augmenté alors que la population a crû fortement.

III. INEGALITE MAIS SOLIDARITE

La croissance démographique et l'économie de marché ont donc profondément modifié les rapports sociaux. L'inégalité sociale a augmenté. Même si le niveau de vie moyen a également augmenté, les pauvres représentent 20 % de la population villageoise. Tous admettent que le travail est devenu plus lourd. L'emploi des enfants dans les travaux agricoles est devenu plus fréquent.

Mais la traditionnelle solidarité villageoise n'a pas disparu. Elle s'est adaptée aux conditions nouvelles. La commune assure la défense des intérêts villageois. Elle a mis en place une coopérative de crédit, un fonds pour l'éducation des plus démunis, elle résout les différends locaux. La paroisse complète ce dispositif pour maintenir la cohésion sociale.

Mais les jeunes ne voient plus leur avenir au village. Beaucoup vont travailler à l'extérieur.

CONCLUSION.

Le progrès est indéniable. 80% des villageois sont satisfaits de la situation nouvelle. Pourtant un tiers estime que leur niveau de vie est encore insuffisant. Tous expriment une inquiétude pour l'avenir.

Les mentalités ont changé. 73% sont ouverts à la modernité, 23 % demeurent attachés à une mentalité symbolique, 4% sont en transition. Cette étude d'un village confirme dans l'ensemble les tendances observées au niveau national.

CINQUIEME PARTIE

LE PARTENARIAT ENTRE LA FRANCE ET LE VIETNAM

LA COOPERATION FRANCO-VIETNAMIENNE : TENDANCES ET PERSPECTIVES.

Paul FROMONTEIL
Conseiller régional Poitou-Charentes

Une idée force s'impose dans son évidence et sa simplicité: le Vietnam est devenu un partenaire et les relations franco-vietnamiennes ne peuvent se traiter uniquement en termes d'aide, de solidarité à l'égard d'un pays pauvre auquel nous sommes attachés... Elles se traitent aujourd'hui en terme de coopération s'inscrivant dans des relations stables, dans des objectifs de développement et d'échanges mondiaux.

Si j'observe l'évolution du Vietnam dans la dernière décennie je résumerai volontiers mon impression par un constat : les Vietnamiens – le pays, les dirigeants – prennent de l'assurance. Cette assurance tient aux résultats déjà enregistrés dans la politique de réforme, au rôle joué par le Vietnam dans l'intégration régionale, à la reconnaissance par la communauté internationale de la légitimité du Vietnam actuel. Les résultats obtenus permettent aux Vietnamiens de poser les questions redoutables de l'ouverture au marché et au monde comme des défis qu'ils sont en capacité d'aborder et de maîtriser.

Il convient d'ajouter que la situation internationale tend à prendre en compte tout ce qui peut contribuer à garantir la stabilité : le Vietnam actuel est considéré comme présentant des facteurs de stabilité dans une région à risques.

I. LES RELATIONS FRANCO-VIETNAMIENNES ENTRENT DANS UNE PHASE NOUVELLE

C'est en termes de « nouvelle étape » que les questions se posent. Nouvelle étape qui s'appuie sur des acquis très importants, sur des traditions tenaces, sur les réalités mondiales en mutation rapide.

La France a joué un rôle important dans la dernière période pour le décollage du Vietnam, pour son insertion internationale. Le bilan de la coopération est considérable : la France est le premier partenaire du monde occidental, le deuxième bailleur de fonds pour le développement. Les programmes de coopération couvrent les secteurs décisifs : l'éducation, la formation, la recherche, la santé, l'urbanisme, l'environnement... Les partenariats financiers, économiques, techniques pour les entreprises comme pour l'aménagement du territoire sont nombreux. La place de la culture et de la francophonie est largement affirmée. Je n'énumèrerai pas ici les objectifs des programmes, des protocoles, des visites ministérielles, des délégations, des rencontres.

Les Ateliers de la Coopération franco-vietnamienne qui se sont tenus à Lille en 1996, à Dinan en 1997, en octobre 1998 à Poitiers et en 2000 à Pont-à-Mousson ont fait un bilan exhaustif. Je renvoie donc aux actes de ces colloques. Je me limiterai à en souligner quelques idées :

- l'engagement de la France dans les domaines de l'éducation et de la recherche constitue un formidable investissement à long terme dont chacune des parties tirera incontestablement profit. Les Séminaires du CCSTVN et du Club de Développement Vietnam ont montré l'ampleur, la diversité des actions engagées ainsi que l'adaptation de ces opérations aux besoins du Vietnam. La XIème rencontre de l'Association médicale des Vietnamiens de France, les 147 accords pour la recherche universitaire témoignent de la profondeur et de la qualité des liens établis. Les programmes de formation (ex : les ingénieurs d'excellence, les multiples partenariats entre écoles et établissements) assurent une influence forte de la France parmi les futurs décideurs du Vietnam. Je voudrais insister sur les synergies à établir entre recherche, formation et économie, entre la place déjà très forte des grandes

entreprises et le besoin d'assurer une pénétration plus fournie des P.M.I., P.M.E.

- un mot supplémentaire pour souligner la dimension culturelle. Dimension essentielle qui s'exprime en symbiose avec toutes les facettes de la coopération franco-vietnamienne. L'influence culturelle de la France fait partie de l'identité vietnamienne. Des éléments de culture ont percé l'enveloppe fondamentalement coloniale pour enrichir cette identité. C'est d'abord au sein même de l'identité vietnamienne que se situe l'influence culturelle de la France. La francophonie est un champ supplémentaire pour le dialogue des cultures.

II. LES RELATIONS ACTUELLES, UNE BASE SOLIDE POUR PASSER A UNE ETAPE SUPERIEURE.

Les programmes fondateurs doivent être poursuivis mais ils doivent évoluer et s'amplifier pour répondre aux conditions nouvelles. Ils doivent accompagner les objectifs de modernisation du Vietnam, et répondre aux besoins engendrés par l'internationalisation de l'économie vietnamienne, à son adaptation aux règles du marché tout en respectant son orientation socialiste.

Ne faut-il pas alors envisager un nouvel accord-cadre qui fixerait des objectifs globaux à la mesure des potentialités, en prenant en compte l'interactivité qui s'accroît entre les différents domaines de l'économie comme du commerce, de la culture comme de la formation, de la recherche comme du militaire.

Les conditions nouvelles, les tendances pour demain contiennent des potentialités qui peuvent justifier des ambitions réalistes.

Le Vietnam réaffirme sa politique d'ouverture au monde sur le signe de la multipolarité. L'accord de Washington, l'entrée prochaine dans l'O.M.C. ne modifient pas cette orientation de la politique vietnamienne. C'est un atout considérable pour la France. Le Vietnam a proposé par la voix de ses plus hauts représentants une position de partenariat privilégié reconnaissant à notre pays une capacité à jouer un rôle positif dans les instances mondiales et notamment au niveau de l'Union Européenne. Au moment où il se dit beaucoup de choses sur le relatif déclin de la France dans le

monde c'est une chance à saisir. Une chance à saisir d'autant plus que le Vietnam est incontestablement la meilleure porte d'entrée de la France en Asie, ce continent majeur pour le 21ème siècle.

Je suis de ceux qui pensent que la France ne peut conserver son rôle dans le monde qu'en s'appuyant sur un certain nombre d'exigences universelles qui s'expriment de plus en plus fortement en faveur d'un développement humain équitable, durable, solidaire. La coopération avec le Vietnam peut être un terrain où la singularité française, ses traditions progressistes et humanistes peuvent se déployer avec un partenaire en recherche de voies originales de développement. N'est-ce pas ce qui explique l'intérêt porté à notre droit, à nos structures administratives, à nos méthodes de gestion, à nos systèmes d'éducation et de formation, aux formes de pouvoirs républicains ou décentralisés ?

III. ROLE CROISSANT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée occupe une place de plus en plus importante. Ce rôle grandissant et relativement nouveau répond à des évolutions profondes des sociétés et du monde. Les pouvoirs pour faire face à la complexification se décentralisent, la fracture Nord/Sud interroge tous ceux qui ont le souci de la planète. La révolution technologique universalise tous les aspects du quotidien et du local. La coopération décentralisée s'inscrit dans ce mouvement. On peut parler d'espaces publics où les pouvoirs d'état, les collectivités, les gens se retrouvent comme acteurs partenaires dans des actions de dimensions internationales. La coopération décentralisée est essentielle pour donner une dimension humaine, citoyenne, aux rapports économiques, financiers, étatiques.

Incontestablement, le Vietnam est avec l'Afrique un partenaire recherché par les collectivités locales et territoriales comme par les O.N.G. ou les associations. La participation aux Ateliers de la Coopération Franco-Vietnamienne en témoigne : A Poitiers, en 1998, 300 représentants de 5 Régions, 13 Départements, 16 grandes villes. De très nombreuses sociétés ou

Universités ont travaillé ensemble pendant 2 jours. Je ne citerai que quelques-unes des collectivités :
Pour les Régions : Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur, Poitou-Charentes, Lorraine, Midi-Pyrénées.
Pour les grandes villes : Paris, Toulouse, Lyon, Lille, La Rochelle.
Pour les départements : Val-de-Marne, Côtes d'Armor, Indre et Loire, Bouches du Rhône.

Trois remarques rapides sur la coopération décentralisée :
- la diversité des actions est d'abord une richesse mais un risque de dispersion est réel. Ce risque concerne la partie française comme la partie vietnamienne.
- la France avec ses 36 000 communes, la variété des formes associatives nées des libertés publiques, connaît un développement particulier de cette forme de coopération. C'est une originalité par rapport à l'Europe et au monde.
- pour une association comme la nôtre, il convient d'accorder un intérêt particulier à cette montée en puissance d'un phénomène de société qui touche directement les racines de notre engagement pour l'amitié et la solidarité.

CONCLUSION

Pour conclure, je résumerai mon propos autour de quelques idées :
- une nouvelle étape s'ouvre pour une coopération dont le contenu doit accompagner le développement du Vietnam ;
- cette coopération avec le Vietnam peut avoir une importance particulière au moment où les axes du monde bougent singulièrement vers l'Asie.
- les relations franco-vietnamiennes répondent aux besoins et aux attentes vietnamiennes et peuvent être l'un des éléments d'une politique ambitieuse pour la France dans le cadre d'un monde multipolaire.

LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE BILATERALE

Henri VAN REGEMORTER
Président du Comité pour
la coopération scientifique et technique avec le Vietnam

Avant d'aborder quelques aspects de la coopération scientifique et technique (S et T) bilatérale entre la France et le Vietnam, je voudrais évoquer quelques atouts du Vietnam face aux défis de la mondialisation et aux menaces de la société de marché, les pays pauvres étant fortement dépendants des mouvements des capitaux de plus en plus sélectifs.

On a certainement en mémoire le rapport du Vietnam pour le PNUD d'après les critères du développement humain, ainsi que les déclarations du prix Nobel Joseph STIGLITZ sur les performances récentes du Vietnam. De son côté, la Banque Mondiale, dans un rapport non encore publié, insiste sur le rôle de plus en plus décisif de l'enseignement supérieur et de la formation technique pour le développement des pays pauvres. Après un examen autocritique de sa politique, la Banque mondiale souligne qu'avec l'accentuation acharnée de la concurrence, la qualité de la production devient le facteur indispensable de la compétitivité.

I. ROLE DE PHAM VAN DONG DANS LA COOPERATION (S ET T) BILATERALE.

En tant qu'acteur de la coopération, bien avant la signature des accords cadres en 1977, je dois rendre hommage au rôle joué par le Premier Ministre PHAM VAN DONG, entouré de quelques hauts cadres, en faveur de la coopération S et T entre les deux pays. Durant son séjour à Paris, devant une assemblée de scientifiques, il fit une longue intervention pour affirmer : « Il faut abolir le mythe suivant lequel les pays pauvres sont condamnés à rester dans un état arriéré du point de vue des sciences et des techniques, et par conséquent du point de vue économique ».

Malgré son extrême pauvreté, malgré la guerre à une époque où d'autres pays recevaient facilement des capitaux, malgré un long blocus, le Vietnam n'a jamais été un pays en voie de développement comme les autres ! Aussi, dès 1976 est né le CCSTVN avec la participation et le soutien de plusieurs centaines de scientifiques français. Très vite, en liaison avec les ministères, les universités et les organismes de recherche des 2 pays, le CCSTVN put jouer son rôle dans ce que nous appelons « la rentabilisation de la coopération bilatérale ».

II. 1977-1989, LA MISE EN PLACE DE LA COOPERATION.

On ne souligne jamais assez l'importance de ces années difficiles durant lesquelles la coopération disposait de très faibles moyens, alors que l'économie du Vietnam était en grande difficulté, et que le climat politique international était très hostile. En effet, grâce à des opérations de taille modeste, entre petites équipes bien identifiées et sur programmes pluriannuels, un grand nombre de cadres furent formés durant cette période – environ 2/3 des effectifs du CNRS du Vietnam- et beaucoup de chercheurs des universités, de l'Institut Pasteur etc. Parfaitement francophones grâce à de longs stages, beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui des postes de responsabilité.

C'est aussi durant ces années que furent mises au point les formes d'organisation de la coopération, et que le CCSTVN fut associé à l'élaboration de nombreux accords inter-universitaires, ainsi qu'à des accords entre les grands organismes de recherche. Je ne citerai que les accords signés par le CNRS et le CNST (CNRS du Vietnam) en 1984. Après les indispensables opérations modestes et séminaires de préparation, quelques programmes importants purent être lancés comme par exemple la construction de l'équipement du centre de Service d'Analyse et d'Expérimentation d'Ho Chi Minh Ville (CSAE) sous la direction du célèbre Centre d'Analyse de Solayse du CNRS.

Le bilan de cette période fut organisé en 1984 par le MAE au cours d'un grand colloque « 12 ans de coopération S et T franco-vietnamienne » qui réunit à Hanoi une centaine de scientifiques des 2 pays. Inutile d'ajouter que le CCSTVN fut

particulièrement actif dans sa préparation comme dans son animation.

III. 1989-2001, LES DOUZE GLORIEUSES

La situation économique du Vietnam et la nouvelle politique d'ouverture au monde extérieur du Dôi moi dynamise le pays : le PIB double en 10 ans à partir de 1990. Côté français la coopération avec le Vietnam devient une priorité politique. Les budgets augmentent considérablement. Ils quadruplent de 1990 à 1995, sans tenir compte de très importants dons du Trésor qui doublent chaque année, ni de ceux du Fonds d'Action Conjoncturelle (FAC).

Je ne citerai que quelques réalisations importantes : la Maison du Droit, le Centre franco-vietnamien de formation à la gestion, le Programme Fleuve rouge..., sans parler ici de la coopération médicale, ni du soutien important à l'enseignement du français et à la tenue à Hanoi en 1997 du Sommet de la francophonie. Je dois cependant souligner la faiblesse du soutien aux opérations de formation technique, du type de celle qui est donnée au Centre de formation aux techniques de l'informatique (CFTI). Il faut aussi citer les missions d'évaluation, en particulier la mission commune du MAE et du MESR sur la « situation de l'enseignement supérieur et de la recherche au Vietnam », qui s'est traduite par la nomination de deux attachés scientifiques à Hanoi et à Hô Chi Minh Ville (rapport édité par le MAE et largement diffusé dans les ministères).

Depuis 1995 une relance importante de la coopération du CNRS s'est traduite par l'organisation d'un colloque à Hanoi organisé par le CNRS et le Centre National des Sciences et Techniques, CNST, qui réunit une centaine de chercheurs français et vietnamiens et qui lança le nouveau programme sur « Ecoles Thématiques » dites Ecoles de Do Son.

Les écoles de Do Son

Cette initiative mérite un paragraphe ! En effet chaque école, sur un thème donné, donne un enseignement fondamental en amont

d'applications prioritaires à court terme. Soigneusement préparées, elles ont concerné les thèmes suivants :

- traitement des eaux
- protection contre la corrosion
- spectroscopie et application
- hydromécanique et sécurité des barrages et digues
- en 2002, déchets urbains

L'enseignement combine les apports des experts et des chercheurs et ressemble fort peu à un enseignement académique. Ainsi les écoles conduisent à de nouveaux partenariats avec les Instituts de Technologie et le secteur industriel. Mais ces écoles sont aussi le moyen le plus efficace pour générer de nouveaux projets de recherche franco-vietnamiens, qui peuvent bénéficier des financements du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Créé en 2000 par le MAE, le FSP permet de financer de façon honorable des projets prioritaires pluriannuels, et en particulier les projets issus des écoles de Do Son.

Je rends hommage à François GAUTHIER, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France à Hanoi jusqu'à l'an 2000, pour sa contribution au programme de Do Son.

Pour notre part, au Comité pour la Coopération Scientifique et Technique avec le Vietnam ,CSTVN, nous n'avons jamais cessé de dire que la coopération, y compris dans le domaine des formations, devrait évoluer vers un réel partenariat et que chaque opération devrait être considérée comme ce qu'il est convenu d'appeler « joint venture » dans le domaine économique.

CONCLUSION

Pour conclure, je citerai une petite phrase de M. AUDRIC, de la direction de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères (jusqu'à l'été 2001), lors de notre colloque sur la formation (mai 2000), petite phrase qui fait écho à mon introduction ! « le gouvernement actuel a souhaité que l'enseignement supérieur et la recherche soient individualisés comme un domaine spécifique et prioritaire de la coopération. »

LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE DANS L'EDUCATION

Daniel WEISSBERG
Agence universitaire de la francophonie. Hanoi

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) est un opérateur multilatéral de l'Organisation internationale de la francophonie. Toutefois un exposé de ses réalisations a sa place dans cette partie sur la coopération entre la France et le Vietnam. La France reste le principal bailleur de fonds de l'AUF. L'AUF travaille en étroite synergie avec les coopérations bilatérales des pays de la francophonie et leurs ONG spécialisées dans l'éducation. L'AUF s'efforce d'avoir une vision claire des axes de développement de ses programmes d'enseignement du français et en français.

I. LES CLASSES BILINGUES

Elles connaissent un incontestable succès et reposent sur une étroite collaboration entre l'AUF et l'ambassade de France. Mais c'est le Ministère vietnamien de l'éducation et de la formation qui en est le maître d'œuvre.

En 2001 il y avait 679 classes bilingues accueillant 18000 élèves, réparties sur 18 sites, villes ou provinces. Ces classes ont déjà formé deux générations de bacheliers bilingues. Ils passent les examens vietnamiens mais un certificat leur reconnaît une compétence francophone. Ils ont accès grâce à ce certificat aux universités françaises sans devoir passer un examen de français mais , évidemment, après succès aux examens vietnamiens.

L'enjeu est de favoriser l'insertion des bacheliers dans les systèmes universitaires de la francophonie. En 2001 il y eut 550 bacheliers. En 2002 il y en aura 800 probablement, et ultérieurement, un millier par an.

Ils s'avèrent de bons étudiants puisque 75 % ont réussi le concours d'entrée à l'université alors que le taux de réussite moyen est de 15% sur l'ensemble du Vietnam.

Ils choisissent, soit d'intégrer des départements d'études françaises, soit de poursuivre leurs études dans les filières universitaires bilingues au Vietnam, soit dans les programmes universitaires des coopérations bilatérales. Mais 70% de ces étudiants restent dans la francophonie.

II . LES FILIERES UNIVERSITAIRES FRANCOPHONES

Ce programme se développe depuis 1995. Il y a actuellement 47 filières au Vietnam, et 61 dans les trois pays d'Indochine. Ces filières réunissent dans le seul Vietnam 4300 étudiants sur 9 sites universitaires.

Un des enjeux est de bâtir une carte universitaire qui permette de répondre aux besoins qui s'expriment sur le territoire.

Selon les effectifs d'une filière, soit on parvient à constituer une classe homogène comme à Hô Chi Minh Ville. 0u bien, lorsque les effectifs sont insuffisants, les étudiants sont recrutés sur les modalités académiques habituelles avec un enseignement complémentaire en français.

Un des enjeux est d'assurer la pérennité de ces programmes. Les classes bilingues ont une perspective de 4 ans. Les filières universitaires francophones disposent d'un schéma de développement qui les oriente vers la recherche et les formations professionnelles. L'Institut francophone d'informatique en est un exemple.

Il faudra soutenir les équipes de recherche en sciences humaines et sociales insuffisamment développées et assurer l'insertion professionnelle des diplômés francophones. Avec cet objectif, l'AUF a créé un Département de l'emploi francophone avec deux antennes à Hô Chi Minh ville et à Hanoï. Elles

permettent la rencontre de l'offre et de la demande d'emplois francophones.

PERSPECTIVES

L'AUF s'efforce de développer une régionalisation en Asie Pacifique. Celle-ci a commencé avec le Laos et le Cambodge. Des échanges d'étudiants francophones ont lieu entre ces trois pays ; des coopérations inter universitaires et des programmes conjoints sont mis en route.

Commence également une ouverture vers le Pacifique en s'appuyant sur l'Université de Nouvelle Calédonie. Ainsi, une nouvelle géographie de l'AUF se dessine en Asie Pacifique.

LA CONNAISSANCE MUTUELLE, CONDITION DE LA COOPERATION

Daniel Milliot.
Directeur de l'Institut PrepAsia.

Un patron de PME, de retour d'un voyage au Vietnam m'a déclaré récemment, scandalisé : « C'est incroyable, presque personne ne parle le français ». Cette réflexion illustre la somme de malentendus qui a amené un grand nombre d'entreprises françaises à se précipiter au Vietnam persuadées qu'elles allaient se trouver dans un environnement favorable et facile. En résumé, qu'elles étaient attendues. Un article du MOCI disait que le Vietnam avait été pour les entreprises françaises une « utopie mobilisatrice »

Pour trop d'entreprises et d'organismes, ouvrir une coopération avec le Vietnam, c'est apporter quelque chose à des gens qui en ont besoin. C'est la relation de celui qui sait avec celui qui ne sait pas, de celui qui a avec celui qui n'a pas.

Or une véritable coopération suppose des relations entre égaux. Pour se considérer comme égaux il faut un véritable respect entre les partenaires. Pour se respecter il faut se connaître et se comprendre. Pour comprendre, il faut apprendre.

Aborder le Vietnam avec un objectif professionnel, quel qu'il soit, sans faire l'effort préalable de comprendre le Vietnam d'aujourd'hui, avec ses zones d'ombres et ses zones de lumière, c'est courir à l'échec. Il faut avoir une variété d'éclairages sur les différentes facettes d'une société et d'un Etat en évolution rapide.

Mais, hélas, trop peu d'entreprises ont ce souci. C'est pourquoi l'Institut PrepAsia propose aux entreprises, aux

collectivités qui souhaitent développer des projets au Vietnam, des formations denses et pratiques qui leur permettent de disposer des points de repères et des références nécessaires à une bonne compréhension des partenaires vietnamiens avec les quels ils vont travailler.

LES RELATIONS FRANCO-VIETNAMIENNES AUJOURD'HUI

Serge DEGALLAIX
Ancien ambassadeur de France au Vietnam

I.CARACTERISTIQUE GENERALE DE NOS RELATIONS

Ces relations sont particulières sans être spéciales.

Bien sûr, il y a le passé commun

- le regret des rendez-vous manqués
- mais aujourd'hui l'histoire nous rapproche par ce qu'elle a pu laisser de positif : le patrimoine, la langue, l'image du Vietnam en France.

Une communauté française d'origine vietnamienne

Celle-ci est forte de 300000 personnes et, tout en étant parfaitement intégrée en France, est un excellent trait d'union entre la France et la terre de ses ancêtres.

Une société civile française affectivement proche du Vietnam

Elle fournit de multiples liens entre nos deux pays. Beaucoup d'instances, d'associations, de collectivités territoriales coopèrent avec le Vietnam. Ce pays est le second bénéficiaire de la coopération décentralisée française après le Mali.

II. LES RELATIONS SONT PARTICULIERES

Elles le sont parce qu'elles sont marquées par la diversité - tous les champs sont couverts - et par leur intensité, ce qui n'est pas le cas pour les autres partenaires du Vietnam

relations politiques :

- échanges fréquents de personnalités, de délégations
- dialogue franc et ouvert, mais respectueux de l'indépendance, de l'identité et de la souveraineté de chacun.

relations culturelles :

- elles ont lieu dans les deux sens
- elles ne concernent pas seulement la diffusion et la connaissance des cultures mais aussi la coopération et le travail en commun : exemple du Festival de Hué.

relations de coopération :

- tous les instruments de coopération de la France sont mobilisés (100 millions de dollars par an)
- effort particulier sur la formation des hommes : droit , médecine, managers ,ingénieurs..

relations économiques :

- la France est le second bailleur bilatéral de fonds
- le premier investisseur occidental (2 Mds dollars)
- le premier fournisseur européen.

Donc les relations sont étroites, confiantes et fondées sur l'avenir, avec la conviction que le Vietnam est appelé à prendre une place grandissante sur la scène asiatique. La France jouit d'un préjugé favorable au Vietnam. Mais les relations bilatérales ne sont pas spéciales car le Vietnam, par souci d'indépendance, ne souhaite pas d'engagement privilégié.

III. DEFIS DES RELATIONS FRANCO-VIETNAMIENNES

Préserver une vision politique de nos relations

Ainsi pourrons nous conserver et promouvoir nos acquis. Cela n'est pas assuré dans un monde où les sollicitations de l'actualité sont pressantes : Kosovo, Afghanistan, élargissement de l'Europe...

Il faut à la France une vision qui valorise la place que peut prendre le Vietnam sur la scène internationale et les liens franco-vietnamiens. Une étude récente commanditée par le gouvernement américain conclut que, par son poids humain et sa stabilité, le Vietnam est appelé à devenir un des piliers - le pilier même - de l'Asie du Sud-Est.

Il faut aussi que l'Europe ait une telle vision et puisse dépasser une approche trop parcellaire.

Adapter nos instruments

Bien sûr, les contraintes financières sont fortes et il faut être réaliste. Aussi, faut-il faire mieux si non plus :

- maintenir le dialogue politique et l'ouvrir à de nouveaux sujets au fur et à mesure que la propre vision du Vietnam et son influence sur la scène internationale s'élargissent.
- adapter notre dispositif d'assistance économique par un meilleur dosage entre dons (à renforcer) et prêts, par une coopération plus active pour soutenir la transition économique.
- faire mieux connaître le Vietnam à nos opérateurs économiques qui souvent en ont une image exagérément négative.
- soutenir la coopération dans tous les domaines avec les nombreux partenaires mobilisés par cette coopération, mais aussi s'attacher à promouvoir quelques projets phares, à forte visibilité, en particulier dans le domaine de l'éducation (Ex: projet d'Université française à Ho-Chi-Minh-Ville).

CONCLUSION

Marie Hélène LAVALLARD
Rapporteur général du colloque

Comme un fleuve, la société vietnamienne est sortie de son lit et se fraye un nouveau cours.[i] Situation périlleuse, grosse à la fois de dangers et de promesses : de dangers, car des digues ont été rompues et des inondations menacent ; mais de promesses, car le nouveau tracé irrigue et permet de mettre en valeur de nouveaux domaines.

On pourrait filer la métaphore : on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve, disait déjà Héraclite, car il coule. Et s'il cessait de couler, c'est qu'il aurait cessé d'exister. Le changement est le mode d'être de la permanence. Il semble que les Vietnamiens l'aient compris. Les débats sur le nouveau cours portent moins sur un impossible retour aux sources – à la source, devrais-je dire - que sur la rapidité souhaitable du courant.

Le régime d'un fleuve ne peut se comprendre si on ne considère que son embouchure. C'est tout le bassin versant qu'il faut connaître, il faut tenir compte de ce qu'il se passe en amont.

C'est la première leçon de ce Colloque.

Plusieurs orateurs ont souligné combien il était nécessaire d'adopter une perspective historique et ont montré que la réalité actuelle s'approche à la lumière des réalités passées, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'héritage du XVe siècle en matière d'organisation de l'Etat ou des habitudes familières d'un petit village.

La seconde leçon, pour des Français qui connaissent surtout les grandes villes du Vietnam, est que ce pays a été, traditionnellement, et reste, un pays rural. La réalité du Vietnam est en grande partie dans les villages, qui sont d'ailleurs différents

suivant les régions. Si l'on veut comprendre les changements qui se passent au Vietnam, il est fondamental de savoir ce qui se passe dans les villages. La modernisation, la mécanisation de l'agriculture, nécessaires à son développement, ne posent pas que des problèmes d'équipements et de ressources : elles risquent d'augmenter encore le chômage à la campagne et de précipiter l'exode rural et l'engorgement de villes déjà surpeuplées.

Troisièmement, les exposés ont mis en évidence le caractère contradictoire de la société vietnamienne. Il ne lui est pas propre, à dire vrai. Mais les instances dirigeantes, semble-t-il, en sont conscientes, chose beaucoup moins fréquente. De nombreux exemples en ont été donnés : contradictions liées à l'ouverture du marché, qui stimule et menace à la fois l'économie, à la mondialisation et à la prochaine entrée dans l'OMC, dont l'ambivalence entraîne, de la part des Vietnamiens, une valse-hésitation entre résistance ou acceptation, etc. Ces contradictions amènent à des situations ambiguës ou paradoxales :
- ambiguës, comme dans les rapports du Parti et de l'Etat. Ainsi, au village, la confusion des rôles de maire et de secrétaire du Parti, confiés au même homme, est-elle une forme de reprise en main ou une tentative pour restaurer un lien social ancien mis à mal par les réformes coloniales ?
- paradoxales, dans les rapports du pouvoir central et des collectivités locales : l'existence d'un Parti unique aboutit à une autonomie locale forte, elle-même contradictoire, puisqu'elle peut être libération de l'initiative locale ou germe de désordre, comme on le voit dans les difficultés rencontrées par les projets nationaux d'aménagement du territoire, qui se heurtent aux rivalités des provinces, ou dans l'application « différentielle » de l'excellente législation concernant les investissements étrangers.

Quatrièmement, le Vietnam qui a été longtemps isolé, n'est plus seul au monde. Il faut prendre toute la mesure de ce changement radical de sa situation internationale, et notamment dans notre AAFV qui était à ses côtés du temps de l'exclusion. Non seulement le Vietnam est intégré dans l'ASEAN, dont il vient d'assurer la présidence, mais il est entré en rapports avec les grandes puissances. En témoigne, par exemple, le subtil jeu à trois

entre le Vietnam, la Chine et les Etats-Unis. Il ne s'agit plus de naviguer entre deux écueils, mais de développer des stratégies complexes, où chacun des trois partenaires à la fois est tenu de ménager les autres et s'en méfie. De même, le fait que le Vietnam soit un îlot de stabilité dans un monde fou, fou, fou, lui vaut le soutien des organismes internationaux, ainsi amenés à appuyer un régime communiste auquel ils sont théoriquement hostiles. Ou encore, la construction de structures régionales comme l'ASEAN, et l'abaissement des barrières douanières qu'elle entraîne, suscitent une concurrence économique sans pitié entre ses membres, dont certains recourent au dumping pour conquérir des marchés.

Cinquièmement, la société vietnamienne a été profondément bouleversée par la colonisation et par les guerres. Comment peut-elle retrouver l'indispensable cohésion ? Dans le régime mandarinal, le système des concours assurait la liaison entre les villages, dont provenaient les candidats-mandarins et où ils retournaient, et la cour impériale qu'ils servaient. Cette « noria » de compétences et de responsabilités a disparu. Quelle cohésion, actuellement, entre village et gouvernement central ? On a souligné l'importance, dans la tradition vietnamienne, du lien moral, idéologique, entre les Vietnamiens (d'où la nécessité de la connaissance de l'histoire du pays). On s'interroge sur les moyens de préserver l'identité nationale, face à une internationalisation dont un Vietnamien disait « Y participer, oui, nous y dissoudre, non ». La modernisation s'accompagne d'un bouleversement des valeurs éthiques et sociales : celui-ci a pour conséquence une sorte de rupture culturelle entre les générations. L'émergence de l'individuation, si étrangère naguère au Vietnam dont la langue ne comportait pas de mot pour dire « Je », entraîne la disparition de bien des barrières à l'autonomie du sujet, mais le prive de la protection que lui assurait son insertion dans le groupe familial et villageois.

Le Vietnam tente une voie de développement originale. Rien n'est perdu ni gagné d'avance, et on se gardera de jouer les pythonisses. Le succès suppose que soient préservés des équilibres précaires entre forces et intérêts contradictoires, à toutes les échelles, du plus global au plus local, du risque de perte de la

maîtrise de l'économie face au nécessaire développement de l'entreprise privée jusqu'aux effets pervers de l'introduction dans les campagnes de médicaments modernes, qui font disparaître la pharmacopée traditionnelle mais sont trop chers pour les plus modestes. Ces contradictions rendent extrêmement complexe la réalité vietnamienne ... et les tâches des Vietnamiens. Or, il n'y a pas de tour de magie à espérer pour les résoudre : contrairement à ce que le terme peut suggérer les « contra-dictions » ne sont pas des manières – fautives – de dire, elles sont des caractéristiques de la réalité. D'aucuns y voient le moteur de l'Histoire.

Voilà quelques aspects des exposés et des débats de notre colloque. La conclusion est que si la société vietnamienne peut être comparée à un fleuve, ce n'est certes pas à un long fleuve tranquille.

La coopération entre le Vietnam et la France répond à l'intérêt des deux pays. Son rôle a été souligné dans le rayonnement de la France comme dans le développement du Vietnam, et, plus globalement, dans la recherche de l'équilibre et de l'équité dans le monde. Il est souhaitable qu'elle connaisse un nouvel essor, dans la mise en œuvre d'un développement fondé sur le savoir, d'où l'importance des coopérations scientifiques et techniques et de l'action de l'Agence universitaire de la francophonie, (AUF), mais aussi dans la reprise des investissements français au Vietnam, sur une base claire de partenariat. Il est nécessaire non seulement de préserver mais de développer les relations très particulières qu'une histoire commune, malgré les conflits, a tissées entre le Vietnam et la France. Il appartient à chacun d'en convaincre les « décideurs ».

Mais pour coopérer utilement et durablement, il faut se connaître. L'Association d'amitié franco-vietnamienne, AAFV – elle n'est pas seule – continuera pour sa part à faire connaître le Vietnam aux Français.

---

[i] Selon l'heureuse analogie utilisée par Jean Yves Martin, cf. p. 109.

REPERES HISTORIQUES

PRINCIPALES DATES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DU VIET NAM

- 1945 2 sept **Proclamation de l'indépendance de la République démocratique du Viêt Nam**
- 1946 6 mai Accord SAINTENY – HO CHI MINH : la France reconnaît le Viet Nam , Etat libre de l'Union française.
- 1946 juillet Négociation de Fontainebleau : échec.
- 1949 La France parvient à faire revenir BAO DAI
- 1954 mai Victoire de Dien Bien Phu sur le corps expéditionnaire français
- 1954 juil **Accords de Genève mettant fin à la guerre d'Indochine**
- 1962 Début de la « guerre spéciale » américaine
- 1964 août Premiers bombardements américains sur le Nord Viet Nam
- 1968 Offensive du Têt dans toutes les grandes villes du Sud
- 1969 Mort de HO CHI MINH
- 1973 janv. **Accords de Paris mettant fin à la guerre du Viêt Nam**
- 1975 30 avr. Libération de Saïgon, réunification du pays
- 1979 Agression chinoise contre le Viêt Nam ; occupation du Cambodge
- 1989 Retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge
- 1994 Levée de l'embargo américain instauré en 1975
- 1995 Adhésion du Vietnam à l'ASEAN
- 1997 nov. Sommet de la Francophonie à Hanoi
- 1998 Sommet de l'ASEAN à Hanoi
- 2001 Ratification de l'accord commercial entre les USA et le Vietnam

HISTOIRE DU PARTI COMMUNISTE VIETNAMIEN

- 1930 Fondation du Parti communiste d'Indochine par Hô Chi Minh à Hong-Kong. Les « thèses politiques » conformes au schéma de la lutte des classes
- 1939 Rupture avec le « Front populaire » français, priorité à la lutte contre l'impérialisme
- 1940 « Synthèse historique » entre communistes et mouvement national

  Fondation du Viêt Minh (Viêt Nam Dôc lâp Dông Minh)
- 1945 Création du « Comité de liaison du peuple du Viêt Nam » pour élargir la base politique. Dissolution du Parti communiste
- 1951 Création du Lao Dông Dang (Parti du travail) héritier direct du Parti communiste. Secrétaire général Truong Chinh
- 1953 Début de la réforme agraire
- 1954 Accords de Genève, Indépendance. Accession du Parti au pouvoir
- 1956 Ajournement du référendum prévu par les accords de Genève au Sud

  Hô chi Minh reprend le secrétariat du Parti
- 1960 Fondation du « Front national de libération du Sud Viêt Nam

  Adoption d'une constitution qui consacre l'hégémonie du Parti sur l'Etat
- 1969 Mort de Hô Chi Minh
- 1976 4ème congrès du Parti qui prend le nom de Parti communiste . Passage au communisme ; collectivisation. Le Duan reconduit secrétaire général.
- 1980 Adoption d'une constitution, distinction entre le Parti et l'Etat
- 1982 5ème congrès du Parti . Vo Nguyên Giap plaide pour un retrait du Cambodge. Il est évincé
- 1986 6ème congrès du Parti, congrès du renouveau « Dôi Moi » ; ouverture à l'économie de marché. Nguyên Van Linh devient Secrétaire général
- 1991 7ème congrès du PCV. Après l'effondrement de l'URSS le PCV hésite à poursuivre l'ouverture et le renouveau. Baisse des effectifs d'adhérents
- 1992 Adoption de l'actuelle Constitution de type parlementaire
- 1996 8ème congrès de la continuité, de la poursuite d'une forte croissance
- 1997 Désignation d'un nouveau secrétaire général Lê Kha Phiêu
- 2001 9ème congrès. Remplacement du secrétaire général Lê Kha Phiêu par Nong Duc Manh. Suppression des conseillers d'Etat.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE SUR LE VIETNAM ACTUEL

- .AAFV (Association d'amitié franco-vietnamienne), collectif, *L'agriculture et la paysannerie vietnamiennes,* Paris, 2000, L'Harmattan.
- AAFV *Le Vietnam et la mer*, à paraître, Paris, 2002, Les Indes Savantes.
- AAFV *La France et le Vietnam dans l'espace francophone,* Paris 1997, L'Harmattan.
- Annuaire statistique 2001, *(Niên giam thông kê 2001).* Hanoi, Nhà xuât ban thông kê , 98 Thuy Khuê
- BANQUE MONDIALE, *Vietnam, rising to the challenge ,an economic report* ; World Bank N° 18632 VN, 25 Nov 1998
- BANQUE MONDIALE *Vietnam developpement Report 2002* . World Bank . Nov 2001
- CEDRASCO, (Centre d'études, de documentation, de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine), *Le Vietnam de A à Z, économie, investissements et données pratiques.* Paris, 1999, Sudestasie.
- C.F.C.E. (Centre français du commerce extérieur), PEE Hanoi, *Vietnam, les promesses de l'économie de marché,* Paris, mars 2000, CFCE.
- C.F.V.G. (Centre Franco Vietnamien de formation à la Gestion), *Dôi moi quan ly kinh tê ; ouverture économique, Tâp 5*, Hanoi, 2000, Nhà xuât ban thông kê, 98 Thuy Khuê
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE du Vietnam. *Doing business in Vietnam*, Hanoi, 1998, 9 Dao Duy Anh.
-CHEMILLIER-GENDREAU Monique, *La souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys.* Paris 1996, L'Harmattan.
- Constitutions du Viêt Nam (les), 1946,1960,1980,1992, Hanoi, 1995, *Nhà xuât ban Thê Gioi* , 49 Trân Hung Dao
- COSAERT Patrice, *Le centre du Vietnam, du local au global.* Paris, 1998, L'Harmattan
- DELALANDE, Philippe, *Le Viet Nam face à l'avenir,* Paris, 2000, L'Harmattan, Coll. *Points sur l'Asie.*
- DE VIENNE, Marie Sybille *L'économie du Vietnam 1955-1995 Bilan et prospective* .Paris, 1994,CHEAM, diffusion : La documentation française.
- DEVILLERS Philippe, *Le Vietnam au XXème siècle,* Paris 1971, Sirey
- DEVILLERS Philippe, *De la guerre française à la guerre américaine.* Paris, 1969, Le Seuil.

- FERAY, Pierre Richard. *Le Vietnam,* Paris 2001, PUF, *Que Sais-je.*
- FMI (IMF) *Appréciation sur la politique économique du Viet Nam (suivant art IV),* P.I.N. N° 02/1, IMF Washington, 4/1/2002
- FOURNIAU, Charles. *Domination coloniale et Résistance nationale,* Paris, 2002, Les Indes savantes.
- FRANCE – PAYS DU MEKONG, *Enjeux et projets de coopération en Asie du Sud- est (Développement, coopération et innovation sociale en Asie du Sud est),* 1999, SEGIP, Vannes 56000.
- FRANCHINI , Philippe . *Les chemins de l'espoir. (Histoire des trois peuples d'Indochine)* Deux tomes. Paris , 1997, Fayard.
- G.E.R.P.A,. *Mékong 6 à l'horizon 2020, une vision prospective*, Paris, 1996, *GERPA pour le Ministère des affaires étrangères.*
- GENDREAU Francis, en collaboration. *Les migrations internes.* Population et développement au Vietnam. Paris, 2000, Karthala-CEPED.
- GENDREAU, Francis, en collaboration. *Démographie de la péninsule indochinoise.* Paris, 1997, ERSTEM-UREF, Savoir plus universités.
- de la GORCE Paul Marie, *Le dernier empire, le XXIème siècle sera-t-il américain ?* Paris, 1996, Grasset.
- de la GORCE Paul Marie, *Requiem pour les révolutions*, Paris, 1990, Flammarion,
- HERLAND Michel, *Le Viêt Nam en mutation,* Paris, 1997, La documentation française.
- HOUTARD François, *Socialisme et marché : Chine, Vietnam, Cuba,* 2001, Alternatives Sud, Vol XII.
- HUU NGOC, *Esquisse pour un portrait de la culture vietnamienne.* Hanoi, 1996, Editions Thê Gioi, 49 Trân Hung Dao.
- LAVIGNE , Marie. *Economie du Viêt Nam. Réforme, ouverture et développement.* Paris,1999, Ed L'Harmattan « Pays de l'Est ».
- LE BA THAO, *Viêt Nam, pays et régions géographiques*, Hanoi, 1998, Ed Thê gioi.
- LE VAN CUONG, MAZIER Jacques et autres *La crise asiatique et l'économie vietnamienne* .Paris, 1999, L'Harmattan,.
- NGUYEN KHAC VIEN .*Viêt Nam, une longue histoire*, Paris, 1999, L'Harmattan.
- *Niên giam thông kê (Annuaire statistique 2000).* Hà Nôi : Nhà xuât ban thông kê , 98 Thuy Khuê
- PAPIN Philippe, *Viet Nam, parcours d'une nation*, 1999, La documentation française, Coll. *Asie plurielle.*
- PAPIN, Philippe. *Histoire de la ville de Hanoï* . Paris, 2001, Fayard.
-PARTI COMMUNISTE DU VIETNAM. *Rapport politique et documents du IX congrès 2001.* Hanoi, 200, Nhà xuât ban chinh tri quôc gia,
- PEE Hanoï. *Vietnam, vers un second Dôi Moi ?* Hanoi, Sept 2001, Ambassade de France PEE.

- PHAN VAN KHAI , *Bao cao cua Chinh Phu,*. (rapport du gouvernement à l'Assemblée nationale 2001) Hanoi, Quôc Hôi 2001
- POTTIER, Claude *Les investissements directs étrangers au Vietnam.* Paris, 2000, *Monde en développement N° 111.*
- REGAUD Nicolas , LECHERVY Christian, *Les guerres d'Indochine du X au XX ème siècle.* Paris, 1996, PUF., *Que sais je ?*
- SAILLARD Christian, et PEE Hanoi, *Exporter au Viêt Nam* Paris, 1999, CFCE.
- TAILLARD Christian, BRUNEAU Michel, et autres; *Le Vietnam* in : Géographie universelle, Tome 7, Paris, 1995, Belin.
- THONG TAN XA VIET NAM *Les 54 groupes ethniques du VietNam,* Hanoi, 1997, éd. des cultures ethniques.
- de TREGLODE Benoît, *Héros et Révolution au Vietnam.*, Paris, 2001, L'Harmattan.
- WEISSBERG Daniel, *Hanoi et Hô Chi Minh Ville : double métropolisation et développement,* PMU Toulouse, 2001.
- WEISSBERG Daniel, *Réformes économiques, investissements étrangers et mutations du territoire*, Paris 1999, Annales de géographie N°605. Armand Colin.

SERVEURS INTERNET

- Ambassade de France au Vietnam
http://www.ambafrance-vn.org
- Missions économiques et financières (ex. PEE)
http://www.dree.org
- Sources d'Asie
http://www.sources-asie.tm.fr
- Eurasie
http://www.eurasie.net
http://www.eurasie.comfm.fr
- Asiatopic
http://www.asiatopic.com
- Serveur A.S.E.A.N
http://www.asean.or.id
- Serveurs Banque asiatique de développement.
http://www.aric.adb.org
Et http://www.adb.org
- Serveur Banque mondiale
http://www.worldbank.org/country
- Fonds monétaire international, FMI
http://www.imf.org/external/country

- Centre de doc. Francophonie
http://cifdi.francophonie.org
- Agence universitaire de la francophonie, V N
http://www.vn.refer.org
- Ministère des affaires étrangères Viêt Nam
http://www.mofa.gov.vn
- Agence vietnamienne d'information
http://www.vnagency.com.vn
- Le courrier du Vietnam
http://www.lecourrier.vnagency.com.vn
- La voix du Vietnam
http://www.vov.org.vn
- Nhân Dân, journal du PC Vietnamien
http://www.nhandan.org.vn
- Thoi Bao Kinh Tê Viêt Nam
http://www.vneconomy.com.vn
- Passions Viet Nam
http://www.passions-vietnam.com
- Encyclopédies Hachette
http://encyclopédies.hachette-livre.fr
- Universalis
http://encyclopedia.universalis.fr

TABLE DES MATIERES

Avant -propos.....5

Liste alphabétique des auteurs.....7

Préface.....13

PREMIERE PARTIE – LE VIETNAM DANS LE MONDE : AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La Place du Vietnam dans le monde
Frédéric Mantienne 21
Le Vietnam dans la société internationale et face à la Chine
Monique Chemillier Gendreau 31
Le Vietnam et l'Asie du Sud-Est
Philippe Devillers 35
Relations avec les Etats-Unis depuis les évènements du 11 septembre.
Paul Marie de la Gorce 37

DEUXIEME PARTIE – L'EVOLUTION POLITIQUE ACTUELLE DU VIETNAM

La situation politique actuelle
Charles Fourniau 43
Le rapport politique du IXème Congrès
Pierre Richard Feray 47
Le Parti et l'Etat
Philippe Papin 53
Le Parti Communiste et le monopole du pouvoir
Benoît de Treglodé 57
Le Parti Communiste peut-il durer ?
Philippe Delalande 61

TROISIEME PARTIE : L'ECONOMIE VIETNAMIENNE ET SES ATOUTS

L'économie du Vietnam aujourd'hui
Philippe Delalande 69
Comment investir au Vietnam ?
Nicolas Audier 77
La formation pour le développement
Claude Pottier 85
Les difficultés de l'Aménagement du Territoire
Patrice Cosaert.....87
Témoignage d'un chef d'entreprise
Jean Jacques Gentric.....91

QUATRIEME PARTIE – LES MUTATIONS DE LA SOCIETE VIETNAMIENNE

Le legs de l'histoire à la société actuelle
Philippe Papin 95
Les mutations démographiques
Francis Gendreau 99
L'évolution du système éducatif
Daniel Weissberg.....105
Les dynamiques sociales du « Doi Moi »
Jean Yves Martin.....109
Les transformations sociales d'un village
François Houtard.....113

CINQUIEME PARTIE – LE PARTENARIAT ENTRE LA FRANCE ET LE VIETNAM

La coopération franco-vietnamienne : tendances et perspectives.
Paul Fromonteil 119
La coopération scientifique et technique bilatérale
Henri Van Regemorter 125

La coopération multilatérale francophone dans l'éducation
Daniel Weissberg 129
La connaissance mutuelle, condition de la coopération.
Daniel Milliot 133
Les relations franco-Vietnamiennes aujourd'hui
Serge Degallaix.....135

Conclusion
Marie Hélène Lavallard 139

Repères Historiques.....143

Bibliographie succincte sur le Vietnam actuel.....145

Serveurs Internet 147

Table des matières 149

Collection Points sur l'Asie
dirigée par Philippe DELALANDE

Déjà parus

Laurent METZGER, *Les sultanats de Malaisie*, 1994.
Richard SOLA, *Birmanie : la révolution kidnappée*, 1996.
Laurent METZGER, *Stratégie islamique en Malaisie (1975-1995)*, 1996.
Firouzeh NAHAVANDI, *Culture du développement en Asie*, 1997.
Frédéric GRARE, *Le Pakistan face au conflit afghan*, 1997.
Kham VORAPHETH, *Chine, le monde des affaires*, 1997.
Jacques HERSH, *Les Etats-Unis et l'ascension de l'Extrême-Orient. Les dilemmes de l'économie politique internationale de l'après-guerre*, 1997.
Kham VORAPHETH, *Asie du Sud-Est*, 1998.
Jérôme GRIMAUD, *Le régionalisme en Asie du Sud*, 1998.
A. WILMOTS, *La Chine dans le monde*, 1998.
Patrice COSAERT, *Le centre du Vietnam : du local au global*, 1998.
Fabrice MIGNOT, *Villages de réfugiés rapatriés au Laos*, 1998.
Jean-Jacques PLUCHART, *La crise coréenne. Grandeur et décadence d'un modèle de performance*, 1999.
Michel BLANCHARD, *Vietnam-Cambodge : une frontière contestée*, 1999.
Corine EYRAUD, *L'entreprise d'Etat chinoise : de "l'institution sociale totale" vers l'entité économique ?*, 1999.
Leïla CHOUKROUNE, *La Chine et le maintien de la paix et de la sécurité internationales*, 1999.
Alexandre MESSAGER, *Indonésie : Chronique de l'Ordre nouveau*, 1999.
Alexandre MESSAGER, *Timor oriental, non-assistance à un peuple en danger*, 2000
Jean-Claude PETER, *Comment échouer en Chine*, 2000.
Hélène PIQUET, *Le droit du travail dans la Chine des réformes*, 2000.
Philippe DELALANDE, *Le Viêt Nam face à l'avenir*, 2000.
A. WILMOTS, *Gestion Politique et Centres du Pouvoir en République Populaire de Chine*,2001.
Alain HENRIOT et Sandrine ROL, *L'Europe face à la concurrence asiatique*, 2001.
Thierry COVILLE, *L'économie de l'Iran islamique: entre ordre et désordres*, 2002.
Kyong-Wook SHIM, *La Russie D'Orient à la dérive*, 2002.

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 11985 - Dépôt légal : mars 2003 - Imprimé sur DemandStream

Imprimé en UE

Points sur l'Asie

AAFV

Ombres et lumières sur le Vietnam actuel

Depuis la fin de « la guerre du Vietnam » qu'il avait gagnée mais dont il était sorti meurtri, le Vietnam a quitté le devant de la scène internationale. Pourtant, il devient un pays majeur du Sud-Est asiatique. Certes, le Vietnam est encore un pays pauvre. Mais depuis une décennie, il soutient un des taux de croissance les plus élevés d'Asie. Le développement de ce pays de quatre-vingts millions d'habitants est dirigé par un régime communiste, ce qui intrigue. Son littoral sur la grande voie maritime de la Mer de Chine méridionale, ses deltas rizicoles, ses réserves pétrolières, sa population laborieuse, soucieuse de s'instruire, dotent le Vietnam d'atouts certains. Mais les mutations politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il affronte sont aujourd'hui autant de défis à surmonter pour exploiter pleinement ces atouts.

Permettre une compréhension globale du Vietnam actuel, appréciant risques et potentialités, est l'objet de ce livre. C'est pourquoi il traite de tous les aspects de la réalité vietnamienne : les relations du Vietnam avec le monde, la vie politique, l'essor économique, la société et ses problèmes et, enfin, les échanges entre la France et ce pays auquel l'histoire la lie.

Cet ouvrage est collectif. Ses auteurs figurent parmi les meilleurs spécialistes et connaisseurs du Vietnam actuel. Il offre ainsi une diversité de points de vue et d'opinions sur une réalité mouvante, avec ses ombres et ses lumières.

Liste alphabétique des auteurs :

AUDIER Nicolas, CHEMILLIER-GENDREAU Monique, COSAERT Patrice, DEGALLAIX Serge, DELALANDE Philippe, DEVILLERS Philippe, FERAY Pierre Richard, FOURNIAU Charles, FROMONTEIL Paul, GENDREAU Francis, GENTRIC Jean-Jacques, De la GORCE Paul Marie, HOUTARD François, MANTIENNE Frédéric, MARTIN Jean Yves, MILLIOT Daniel, PAPIN Philippe, POTTIER Claude, De TREGLODE Benoît, VAN REGEMORTER Henri, WEISSBERG Daniel.

9 782747 539548

ISBN : 2-7475-3954-7

13,50 €